

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(58^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 8 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Loi de finances pour 1985 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5733).

Relations extérieures.

Affaires européennes.

Coopération et développement.

(Suite.)

MM. Jacques Blanc,
Peyrefitte,
André Bellon,
Vial Massat,
Couve de Murville,
Michel Berégovoy,
Daille,
Benetière,
Sapin,
Liot,
Esculia,
Mesmin,
Duraffour.

M. Nucel, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Dumas, ministre des affaires européennes et porte parole du Gouvernement.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

Réponses de MM. les ministres aux questions de

MM. Pierre Godefroy, Jacques Godfrain, Batemel, Roland Beix, Poignant, Oehler, Pierre Lagorce, Gilbert Mifferrand, Bouvard, Koehl, Stirn.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 5758).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^o 2347, 2365).

**RELATIONS EXTERIEURES
AFFAIRES EUROPEENNES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT**

(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère chargé de la coopération et du développement.

Dans la discussion, la parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez abordé ce matin ce débat avec un profil bas c'est le moins que l'on puisse dire sans doute en raison de cette rigueur que vous avez évoquée et que personne ne conteste, mais qui fait que votre budget, non seulement ne prépare pas l'avenir, mais le compromet. Nous ne pouvons donc qu'être inquiets.

Monsieur le ministre des affaires européennes, vous avez, quant à vous, voulu faire preuve d'un peu plus d'optimisme en traçant un tableau de la situation européenne, auquel nous voudrions croire. Hélas! la réalité des faits nous conduit à exprimer de nombreuses inquiétudes, mais je ne limiterai aux problèmes européens car nous ne voudrions pas, monsieur le ministre, qu'un élargissement raté entraîne encore plus de difficultés et condamne l'Europe.

Je ne rappellerai pas les convictions européennes des membres de l'U. D. F. ; vous les connaissez ; elles sont déjà anciennes. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de faire preuve d'un peu plus de réalisme quand vous dites que l'année qui vient de s'écouler, marquée par le sommet de Fontainebleau, n'a apporté que des succès à la Communauté. Je vous en prie, un peu plus de modestie dans l'appréciation de ce sommet ! Peut-être a-t-il fait l'objet de critiques excessives, mais il a surtout donné lieu à des excès dans la présentation de ses résultats qui ne sont pas, hélas ! à la hauteur de ceux que vous avez voulu lui prêter.

Nous n'adopterons pas l'attitude qui a été la vôtre et celle de vos amis lorsque vous étiez dans l'opposition. Je ne voudrais pas en effet laisser croire qu'au niveau européen tout est possible, qu'il suffit de vouloir pour obtenir.

Nous savons que l'Europe n'avance que pas à pas. Nous avons d'ailleurs contribué à cette avancée, il suffit de rappeler quel a été l'impact de la volonté du Président Pompidou et du Président Valéry Giscard d'Estaing dans l'organisation des sommets, dans la mise en place du système monétaire européen et dans l'élection au suffrage universel de l'assemblée européenne. Mais aujourd'hui, nous avons hélas ! le sentiment qu'elle piétine et que parfois même elle reculerait. Je ne dis pas que vous êtes responsable de cette situation de fait mais on ne peut pas, comme vous le faites, prétendre que tout serait pour le mieux dans cette Europe dont nous avons besoin. En effet, en raison même de la confiance massive qu'ils viennent de renouveler à leur président au vu des résultats de la politique qui a été suivie, les Américains seront des interlocuteurs nécessaires. Et si nous nous félicitons de leur force, celle-ci nous incite à redoubler de volonté pour avancer sur la voie d'une meilleure organisation de l'Europe.

Vous avez parlé de l'organisation politique. Malheureusement, pour l'instant, seule une commission a été constituée sur le sujet. Certes, l'Assemblée européenne a émis certains votes sur des projets d'union, que vous avez d'ailleurs rappelés. Mais nous redoutons que tout cela ne reste au niveau des désirs et des vœux et ne se traduise pas dans la réalité.

Il n'y a pas eu d'avancée politique. Il n'y a pas eu de modification par exemple, dans l'application de la fameuse règle de l'unanimité qui bloque la capacité politique de décision de l'Europe.

Quant aux difficultés financières, on nous avait dit qu'elles avaient été réglées à Fontainebleau. Hélas ! à chaque réunion de conseil de ministres, quels qu'ils soient, nous voyons bien que tel n'a pas été le cas puisqu'on continue de buter sur ce point et de renvoyer la balle au point de remettre telle ou telle décision au sommet de Dublin.

A propos de la politique agricole commune, le ministre de l'Agriculture a lui-même reconnu qu'il était anxieux et inquiet pour son avenir et qu'à certains moments, il avait même craint qu'elle ne soit remise en question. Et nous partageons ses inquiétudes.

Parce que nous ne voudrions pas d'un élargissement qui s'effectuerait au plus mauvais moment et dont les conditions de succès ne seraient pas remplies, nous voulons vous alerter.

Je ne le fais pas simplement en tant qu'élu du Languedoc-Roussillon, région très traumatisée, très anxieuse parce qu'on lui avait fait croire que des modifications du règlement vert en 1982 allaient apporter des « solutions miracles », selon les propos que Mme Cresson, ministre de l'Agriculture, tenait à Montpellier, parce qu'on lui avait dit que l'arrivée d'une majorité nouvelle allait débloquer des situations. Or cette région se trouve aujourd'hui confrontée à des réalités de plus en plus difficiles et de plus en plus dures. Je n'en veux pour preuve que la réponse du ministre de l'Agriculture à une de mes questions, selon laquelle le problème du vin avait été « repassé » au Président de la République parce qu'il ne pouvait y avoir de modification.

M. le président. Monsieur Blanc, votre temps de parole est arrivé à son terme.

M. Jacques Blanc. Intervenant plus tôt que prévu, je n'ai pas pu faire une synthèse !

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. C'est du marchandage !

M. le président. Ce n'est pas une raison, monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. Je vais donc conclure, monsieur le président. Un plan avait été envisagé pour armer la région Languedoc-Roussillon ; il n'a pas été fait !

L'Europe a reculé : elle n'a pas réglé ses problèmes financiers ; la politique agricole commune est en danger.

Quelle que soit l'importance politique, que, nous, nous n'avons jamais niée, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que c'est le plus mauvais moment pour se lancer dans une aventure qui serait dramatique, pour l'Europe peut-être, et pour des régions telles que le Languedoc-Roussillon, sûrement ?

Je voulais simplement confirmer notre volonté de poursuivre la construction européenne, car nous croyons que l'Europe est nécessaire. Nous croyons à l'Europe et, quelles que soient les difficultés, nous voulons qu'elle avance. Aussi nous ne voulons pas la mettre en danger par un élargissement qui, parce qu'il n'a pas été préparé, risquerait de remettre tout en cause. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Blanc, j'ignore si vous êtes l'orateur principal de votre groupe mais vous n'étiez inscrit que pour cinq minutes. Je n'y suis pour rien ! (Sourires.)

La parole est à M. Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez admis sans ambages la forte diminution des crédits de votre ministère. L'année dernière, dans le même débat, j'avais employé le mot de « clochardisation » pour décrire la situation de nos ambassades, dont le téléphone était coupé, dont les loyers étaient impayés et à qui il arrivait d'être poursuivies en justice pour dettes.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. On s'en souvient en effet !

M. Alain Peyrefitte. Vous aviez alors réagi en vous indignant. Au contraire, cette année, vous avez spontanément, devant la commission des affaires étrangères, évoqué cette situation comme « humiliante ». Je me dois donc de rendre hommage à l'honnêteté intellectuelle et au courage dont vous faites preuve en reconnaissant, après coup, ce que vous contestiez l'an dernier. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais, si vous avouez rétrospectivement que votre ministère s'est appauvri en 1984, alors même que votre budget bénéficiait d'une augmentation de 16,2 p. 100, que dire pour 1985, alors que la progression ne sera que de 1,93 p. 100 ? Vous avez d'ailleurs reconnu ce matin que cette maigre augmentation nominale était gommée par l'effet de change, qui la réduit, avez-vous dit, à 0,45 p. 100 en francs courants.

L'an dernier, vous disiez, par litote, que votre budget n'était pas excellent. Aujourd'hui, vous renoncez même à l'euphémisme. Et vous ne dissimulez pas que cette hausse apparente de 0,45 p. 100 correspond à une forte décroissance en valeur réelle. La dépréciation monétaire, cumulée avec la hausse des prix à l'étranger, se traduit par une perte de pouvoir d'achat pour les agents et les services de l'ordre de 10 p. 100, si ce n'est de 15 p. 100. Comment le nier, alors que le budget de l'Etat s'accroît de 5,9 p. 100 ? Alors que le taux de l'inflation tournera sans doute autour de 7 p. 100 au moins ? Il est impossible de déguiser l'inquiétante pénurie qui s'est abattue sur votre ministère.

Pauvre entre les pauvres, votre département s'appauvrit plus vite que les autres ministères, comme s'il avait fait l'objet d'un acharnement particulier du ministère des finances. Pourtant, le ministère des relations extérieures assume une des principales fonctions de souveraineté. On peut se demander pourquoi son budget subit une purge si accentuée. On peut surtout se demander pourquoi, monsieur le ministre, vous avalez une pareille potion apparemment sans amertume.

M. Jean-Marie Deillet. Et ce n'est pas une potion magique !

M. Alain Peyrefitte. En effet, vous n'avez pas eu, selon mes informations, recours à l'arbitrage du Premier ministre, comme si vous préféreriez vous résigner au triste sort qui vous est fait.

En tout cas, on peut désormais compter le ministère des relations extérieures au nombre de ceux que l'on appelle les « nouveaux pauvres ». (Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous pouvons tous comprendre la nécessité de la rigueur, mais que l'on ne se borne pas à constater placidement, comme le fait M. Josselin, que « ce budget ne constitue pas une priorité au sein du budget général ». Si la présence de la France dans le monde et son rayonnement ne constituent pas une priorité, alors qu'est-ce qu'une priorité ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous pouvons tous comprendre la nécessité de la rigueur. Mais que l'on ne vienne pas nous dire, comme le fait notre distingué rapporteur, que « l'évolution des crédits impose au ministère des sacrifices qui ont été acceptés dans une optique constructive et courageuse ». Le vrai courage, c'eût été de voir qu'une pareille rigueur conduit à une politique non pas constructive, mais véritablement destructrice. Quand un budget ne représente qu'à peine 0,9 p. 100 du budget de l'Etat, celui qui en a la charge n'a pas le droit d'accepter qu'il diminue encore.

S'agit-il de notre présence dans le monde, qui est d'abord la présence matérielle des établissements sur lesquels flotte notre drapeau ? Depuis deux ans, seize consulats ou consulats généraux ont été fermés. Combien le seront en 1985 ?

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Zéro !

M. Alain Peyrefitte. J'attends de voir !

Il serait normal que des consulats soient fermés là où il n'y a plus de Français. Mais il ne s'agit pas de cela ! On ne les ferme pas parce qu'il n'y a plus de Français à Winnipeg ou à Smyrne ; on les ferme parce qu'on n'a plus d'argent !

Un consulat, une école française, un institut français à l'étranger qui ferme, vous le savez bien, ferme pour toujours. Il est singulier que vous utilisiez si volontiers l'expression de « redéploiement ». Lorsqu'on redéploie, on ferme ici, on ouvre là, grâce aux économies réalisées par les fermetures. Or vos fermetures ne sont compensées pratiquement par aucune ouverture. Les antennes consulaires que vous ouvrez dans des ambassades ne sont absolument pas l'équivalent des consulats que vous fermez. L'ouverture d'une ambassade à Brunei est peut-être de nature à compenser la fermeture de celle d'Ontan-Bator. Mais quelques antennes consulaires dans des ambassades ne sont pas de nature à compenser les seize consulats ou consulats généraux autonomes que vous fermez.

S'agit-il des constructions d'ambassades ? Chaque année, on ouvrait deux ou plus souvent trois chantiers, ce qui paraissait nécessaire pour rénover un parc immobilier dispersé dans cent cinquante pays. Cette année, un seul chantier aura été ouvert, celui de Riyad. L'an prochain, aucun ne sera ouvert.

S'agit-il de l'action culturelle, scientifique et technique ? Le budget de la direction générale des relations culturelles, où quatre-vingts emplois seront supprimés en 1985, est amputé de 284 p. 100, à quoi s'ajoutent évidemment la dépréciation monétaire et les pertes de change. C'est dire que la perte du pouvoir d'achat de ces crédits est de l'ordre de 15 p. 100. Cette direction générale est littéralement mise au pillage, dépécée, cannibalisée, pour faire vivre ou plutôt vivre d'autres services considérés par vous comme plus importants qu'elle. Son budget ne représente plus que le tiers du budget des relations extérieures, contre la moitié il y a quelques années seulement. Et déjà sept instituts et centres culturels ont été fermés l'an dernier.

La confusion continue de régner entre les services de la rue Monsieur, qui sont censés regrouper l'ensemble de la coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement, et ceux de la rue La Pérouse, consacrés aux actions culturelles et audiovisuelles. Cette nouvelle répartition aboutit à affaiblir notre présence à l'étranger. Quand notre commission a reçu M. Nucci, il a parlé — de manière très significative — de l'Afrique francophone exclusivement. De fait, sans que cela relève sans doute d'une volonté explicite, une grande partie des crédits d'aide technique ont été redéployés, pour reprendre le mot que vous aimez...

M. André Bellon. Il n'est pas neuf !

M. Alain Peyrefitte. ...vers ces pays, aux dépens de tous les autres pays en voie de développement, l'Amérique latine et l'Asie méridionale notamment. La France laisse donc sa place à d'autres.

Quant au titre VI « Fonds d'aide et de coopération », il diminue de 11,8 p. 100. On peut se demander, dans ces conditions, comment le Gouvernement compte tenir ses engagements de porter l'aide française aux pays en voie de développement à 0,7 p. 100 du produit national brut.

En vérité, qu'y a-t-il de positif dans ce budget de misère ? Un seul point. Vous avez fait état de la priorité que le Gouvernement accorde à la sécurité. L'office français des réfugiés et apatrides est le seul service à bénéficier d'un accroissement de crédits. Vous avez indiqué que cela avait pour but de resserrer le contrôle des entrées d'immigrés. Bravo ! Mieux vaut tard que jamais. Là aussi, je voudrais vous rendre hommage. Même si certains de vos amis trouvent, probablement, que le Gouvernement commet le péché majeur de céder à ce qu'ils appellent l'« idéologie sécuritaire ».

Vous vous flattez d'une dotation de 9 millions de francs pour l'informatique. Elle représente une somme tout à fait insuffisante pour informatiser nos ambassades et consulats. Pendant ce temps, la direction des relations économiques extérieures va passer un marché de 10 millions de francs pour s'équiper d'ordinateurs américains Wang, dont les systèmes sont incompatibles avec les ordinateurs Thomson qu'a choisis le Quai d'Orsay. J'avoue que je ne comprends pas. Vous êtes pourtant un Gouvernement socialiste homogène. Ne pourriez-vous pas vous rapprocher de Mme Cresson et vous mettre d'accord pour choisir des ordinateurs qui soient compatibles ? Faudrait-il qu'un député de l'opposition serve de truchement entre vous deux ? (Sourires

sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.) Pousser l'incohérence jusqu'à ce point, cela prend un air de provocation.

Le résultat d'ensemble est consternant. Consternant pour le personnel du Quai, qui voit son pouvoir d'achat baisser, ses effectifs fondre, ses moyens d'action s'amenuiser. Consternant pour le ministère des relations extérieures, qui voit ses fonctions accaparées par d'autres administrations, lesquelles sont mieux dotées et n'hésitent pas à renforcer leurs services à l'étranger, aux dépens des vôtres. Consternant pour l'image et la représentation de la France dans le monde.

Evoquerai-je ces ambassadeurs qui voyagent en classe économique, tandis que les émissaires du parti socialiste se prélassent en première classe, quand ce n'est pas en avion spécial ? (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. N'importe quoi !

M. Alain Peyrefitte. La diplomatie française affiche des ambitions ; elle se veut volontiers glorieuse. Hélas, sa misère lui fait encourir l'accusation de fanfaronnade.

Le Quai d'Orsay, disais-je, est un « nouveau pauvre ». A vrai dire, il n'était déjà pas riche.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Avant 1981 !

M. Alain Peyrefitte. Les ors et les lambris, la pompe et la magnificence, ce sont des images d'un passé révolu. Le Quai d'Orsay, oui, était déjà pauvre. Un pauvre, c'est une horrible gageure : vous l'avez réussie ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

Mais la paupérisation n'est sans doute pas le pire. Elle n'est peut-être qu'une mauvaise passe, même si elle laisse de graves séquelles. La politisation est un mal plus profond, qui sera, hélas, difficile à extirper.

Depuis des siècles, la France avait pu compter sur une diplomatie compétente et apolitique. Les diplomates étaient des professionnels, rompus à la pratique d'un métier difficile, fidèles au gouvernement qu'ils représentaient, quelles que fussent leurs préférences dans leur for intérieur. Ils évitaient de céder, du moins en public, au vertige du militantisme, sauf de rares exceptions, dont vous fûtes, monsieur le ministre des relations extérieures. Depuis 1981, le Quai est sous domination partisane. L'esprit de parti s'y est introduit, comme le ver dans le fruit, minant ses structures, corrompant sa mission. Est-il l'instrument diplomatique de la France, ou celui du parti socialiste ? La France n'étant pas, que je sache, en régime de parti unique, c'est une situation choquante et inacceptable.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Et vous voilà à nouveau avec vos fantasmes !

M. Alain Peyrefitte. Les nominations sont-elles faites en fonction de la compétence, ou du copinage, disons de la camaraderie ? Il serait déplaisant de citer des noms ou même des fonctions.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Cliche !

M. Alain Peyrefitte. J'en serais tout à fait capable.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Ce serait intéressant !

M. Alain Peyrefitte. Je peux vous en citer tout de suite une quinzaine.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Faites-le ! Vous allez vous grandir !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Ayez du courage !

M. Alain Peyrefitte. Epargnez-leur ! Ces quinze noms, monsieur le ministre, vous les connaissez aussi ; et vous savez que je les connais peut-être mieux que vous.

M. Michel Sapin. Nous, on ne les connaît pas !

M. Jean Oehler. Dites-les nous !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. C'est l'honnêteté des fonctionnaires que vous mettez en cause !

M. Alain Peyrefitte. Plusieurs d'entre eux ne sont même pas des fonctionnaires.

Qu'il me suffise de dire que jamais, dans une administration de l'Etat, on n'avait assisté à une colonisation aussi efficace, à une infiltration aussi résolue.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Vous avez la mémoire courte !

M. Alain Peyrefitte. La République des camarades dénoncée en 1913 atteint des sommets que Robert de Jouvenel n'imaginait pas.

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis. Vous aussi !

M. Alain Peyrefitte. Nombre de postes de commandement sont désormais occupés par des agents très marqués politiquement, parmi lesquels les dirigeants du C.E.R.E.S. se sont taillé la part du lion. La qualité des hommes n'est pas en cause.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement et M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Alors ?

M. le président. Monsieur Peyrefitte, je ne voudrais pas vous empêcher de faire des révélations (*sourires*) — c'est votre problème — mais je vous signale que votre capital de minutes est épuisé.

M. Alain Peyrefitte. Je termine, monsieur le président.

La qualité des hommes n'est donc pas en cause. Mais le sens de ces nominations est clair. La politique étrangère de la France tend à être désormais du ressort d'une structure parallèle, composée des amis, voire des parents du pouvoir. On continue de payer de nombreux diplomates de carrière qui sont gardés sans emploi. Mais, pendant ce temps-là, on nomme et on paie des gens qui ne s'imposent dans leurs fonctions que parce qu'ils sont des amis intimes du pouvoir. Vous ouvrez la porte aux pires tentations de règlement de comptes. Vous ouvrez la porte au système des dépouilles. Vous ne vous étonnez pas, messieurs, dans quel temps, du retour de bâton. Vous l'aurez cherché. Vous aurez été prevenus. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Parallèlement, un décret va interdire aux diplomates à la retraite ou en disponibilité de devenir consultants en entreprise. Ne devrait-on pas plutôt favoriser une osmose entre le secteur public et le secteur privé ?

La volonté d'assurer la mainmise d'un parti sur la diplomatie française n'est pas compatible avec la volonté d'assurer la cohérence de cette diplomatie, objectif qui suppose que celle-ci soit placée au-dessus des querelles de parti. La politisation forcée d'une administration ne peut conduire qu'au désordre.

Bref, notre outil diplomatique se dégrade de façon grave et durable.

Pauvre, le Quai d'Orsay l'est devenu assurément. Politisé et noyauté, est-il en mesure de remplir impartialement sa mission au service de la France, au seul service de la seule France ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, gouverner, c'est choisir, a-t-on dit souvent. J'admets volontiers, avec plusieurs orateurs qui m'ont précédé, qu'il n'est pas de meilleure occasion d'étudier les choix de la diplomatie française, dont dépend la place de la France dans le monde, que l'examen du budget.

Je ne crois pas que ce soit faire injure au budget des relations extérieures que de constater qu'il n'est pas marqué par un dynamisme somptueux.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. André Bellon. Cela étant, au-delà de cette analyse purement arithmétique dont on nous a expliqué tous les arcanes depuis ce matin, il s'agit de définir de façon claire quelle est, quelle sera la place de notre pays dans l'ensemble du monde. Il conviendrait avant tout de nous demander quelle est la signification de la politique de la France en 1984 et de nous interroger sur le pourquoi des choix qui ont été faits. Lorsque l'on parle de la France dans le monde, il faut préalablement répondre à cette question : qu'est-ce que la France ? Car, pour avoir une place, encore faut-il exister, encore faut-il avoir un dynamisme, encore faut-il avoir une industrie, une culture, une économie qui soient viables.

Ce serait donc faire preuve de mauvaise foi, mesdames, messieurs les députés, que de ne pas rapprocher ce budget de l'ensemble du budget de la nation dont nous débattons depuis un certain nombre de jours, et, en particulier, de la politique économique et industrielle que conduit le Gouvernement.

Une France qui ne ferait que conserver sa place antérieure sans avoir, sur le plan intérieur, les moyens de sa présence ne serait jamais qu'une réminiscence du passé. Elle n'aurait pas le dynamisme dont chacun, j'en suis sûr, dans cet hémicycle, souhaite qu'elle soit animée.

L'analyse de votre budget, monsieur le ministre des relations extérieures, de ses forces et de ses faiblesses, de ses principaux choix, nous pouvons tous la faire. Vous-même avez souligné à quel point vous entendiez privilégier dans les choix matériels, dans les choix de personnels, comme dans les choix moraux de votre propre département, ce que nous avons tous appelé, ce que j'appelle encore ici la place de la France.

Vous avez parlé de solidarité vis-à-vis des Français de l'étranger, de modernisation des services, d'informatisation, toutes choses qui sont nécessaires à la fois à notre place, à nos relations avec les étrangers, avec leurs responsables ainsi qu'avec nos propres compatriotes. Vous avez parlé aussi des moyens de diffusion et d'information, en particulier dans l'audio-visuel, que je relierai d'ailleurs assez facilement à la modernisation.

Toutes ces choses sont bonnes. Compte tenu des contraintes qui vous étaient imposées, elles représentent vos choix. Par contrepartie très naturelle de la logique arithmétique que j'évoquais tout à l'heure, elles entraînent inévitablement des conséquences moins positives pour ne pas dire négatives sur d'autres postes.

Je remarquerai au passage, après d'autres orateurs, que la place de la France, c'est aussi le maintien de sa culture, de sa langue, de ses traditions. De ce point de vue, les crédits accordés cette année à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ne pèchent pas par leur excès.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Que de litotes !

M. André Bellon. Mais il faut se souvenir des efforts qui ont été faits au cours des années récentes et il ne serait ni juste ni correct d'analyser le budget de la direction générale au regard des seuls crédits de 1985 qui sont, je le reconnais, préoccupants.

Des efforts considérables ont été accomplis en coordination avec des pays voisins, notamment l'Allemagne : je pense à T.V. 5, et aussi à l'utilisation éventuelle de l'émetteur de Sri Lanka en direction de l'extrême-Orient. Bien sûr, des efforts ont été également déployés par le Gouvernement et par vos propres services pour diffuser des émissions vers l'Amérique latine et l'Afrique à partir de l'émetteur de Montsinéry.

La présence culturelle française à l'étranger ne dépend pas de la seule direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, elle dépend aussi de l'action d'autres ministères, ou même d'associations privées, comme l'Alliance française. Puisque nous avons demandé, dans les années récentes — ce que vous avez fait — de rassembler les crédits qui concourent à la politique française culturelle à l'étranger, je voudrais rappeler toute l'importance que revêt l'utilisation des crédits du ministère de la culture dont l'action rejoint dans certains cas celle de votre ministère.

Regrouper les différentes actions des ministères d'un Etat, et même de plusieurs Etats, est un exercice difficile, mais un certain nombre de pistes nous permettent d'affirmer que nous ne pouvons plus analyser les politiques, la réalité des objectifs et de leur réalisation uniquement au travers de la nomenclature traditionnelle.

La présence de la France, c'est aussi sa politique de coopération. Notre pays a affirmé, depuis plus de vingt ans maintenant, sa volonté de participer au développement d'un certain nombre de pays, de garder et d'approfondir ses liens avec les Etats qui participent de notre propre histoire et qui entendent continuer de participer de celle-ci.

Avant de m'inquiéter de certaines faiblesses, je veux rappeler les efforts réels qui ont été faits dans les années récentes en matière de coopération. Nous consacrons 0,50 p. 100 environ du produit national brut à l'aide publique au tiers monde, au lieu de 0,38 p. 100 en 1980. Nous nous approchons donc de l'objectif de 0,70 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je rappellerai aussi que l'objectif fixé par le Président de la République de consacrer 0,15 p. 100 du produit national brut à l'aide publique aux pays les moins avancés est quasiment atteint.

Bien entendu, tout en reconnaissant, là encore, les nécessités et les contraintes de la rigueur qui ont amené tellement d'orateurs, au cours des jours précédents, à observer sur de nombreux budgets qu'il faut parfois mieux faire mieux que faire plus, qu'il me soit permis de rappeler que ces nécessités et ces contraintes justifient de la part du Gouvernement et des différentes parties concernées un effort de présentation et de mise en lumière des objectifs, un effort de coordination entre les différents services qui concourent aux objectifs que j'évoquais.

La politique de coopération française n'est pas, nous le constatons tous, seulement le fait, monsieur le ministre, de votre département ministériel. Elle est aussi le fait de la caisse centrale de coopération, du ministère de l'économie et des finances et d'un certain nombre de ministères techniques. Elle est aussi un fait multilatéral, et je regrette au passage quelques insuffisances à cet égard.

La coordination entre ces différentes actions devient, particulièrement en période de rigueur, un élément essentiel et, en fin de compte, positif, car elle s'adapte aux contraintes auxquelles nous sommes tous soumis.

Plus généralement, j'en arrive à me demander si la coopération peut se résumer, et pourra dans les années qui viennent se résumer à l'analyse des seuls transferts et à la comptabilisation de l'aide. Car, s'il est vrai que la coopération avec les pays d'Afrique, dont je salue, en tant que parlementaire, qu'elle soit une priorité du Gouvernement français, est un élément essentiel de notre coopération avec le tiers monde et de l'aide à son développement, la coopération au sens large est aussi et sera de plus en plus un certain nombre d'autres choses. Citons des exemples :

Adapter le système monétaire international, c'est aussi coopérer : c'est coopérer avec les pays entraînés dans la logique de l'endettement.

Développer le commerce, les transferts technologiques, l'investissement, c'est coopérer aussi, car c'est coopérer avec les nouveaux pays industrialisés, en particulier avec ceux de l'Asie du Sud-Est, ainsi que dans de nombreuses autres zones. C'est coopérer avec les nouveaux pays industrialisés, disais-je, mais il convient d'accroître aussi l'aide vis-à-vis de ces pays, sans nuire à nos liens privilégiés.

Développer les infrastructures, c'est maintenir ces liens privilégiés que j'évoquais avec les pays d'Afrique. C'est coopérer aussi avec des pays qui, comme l'Éthiopie ou le Mozambique, sont soumis aujourd'hui à une sécheresse et à une famine, dont le peuple français, dans son intégralité, ne saurait se désintéresser.

De ce point de vue, monsieur le ministre, la globalisation de la coopération au sens le plus général du terme, est une des réalités politiques de la période. Nous la vivons, nous l'adaptions à nos propres structures administratives. Nous la faisons vivre avec nos agents, dont le dévouement n'est absolument pas en cause, et qui vivent les difficultés de la période, c'est-à-dire les changements autant que les contraintes. Et puis, nous la voyons vivre, vous l'avez rappelé, avec les organisations non gouvernementales vers lesquelles les transferts ont été accrus de façon considérable depuis un grand nombre d'années. La coopération est et doit rester l'un des axes fondamentaux de notre diplomatie.

Au fond, les crédits dont nous parlons et que nous analysons depuis ce matin — et depuis des mois au sein de la commission des affaires étrangères comme au sein d'autres enceintes — ne sont pas uniquement des éléments abstraits. Ils concourent, ils doivent concourir, ils ont toujours concouru à notre politique étrangère et, de ce point de vue, je crois que chacun sur ces bancs, quelles que soient ses tendances et quelle que soit sa pensée, doit quand même reconnaître à quel point la place de la France est et doit rester toujours ce qu'elle a été.

Qu'il y ait, de ce côté, des problèmes et que nous devions en débattre, aucun doute. Mais dans le monde marqué par l'incertitude, par le renforcement de ce qu'on appelle les grandes puissances, la France a quand même, grâce à ses moyens, affirmé et continue d'affirmer sa présence. Elle a su affirmer sa place : elle a su marquer sa volonté de dialogue, sa volonté de paix et de développement. Au Tchad comme en Namibie et en Afghanistan, au Moyen-Orient comme en Amérique latine, partout c'est à la fois la fermeté et l'affirmation de nos principes — et ce n'était pas aussi simple, car les contradictions sont apparentes — qui ont prévalu dans notre attitude. Regardez le Tchad : pas plus de renoncement que d'ambitions illégitimes. Regardez l'Amérique centrale : pas plus d'aveuglement que de mépris.

Et notre volonté de présence s'affirme aussi pas nos gestes. Je crois, monsieur le ministre, que s'il n'est pas de la nature d'un tel débat de parler de politique étrangère au sens large, il est quand même de fait que votre budget a pour objectif de se relier à vos gestes, à votre action et à l'attitude de la France dans ses relations avec les États étrangers.

J'en terminerai en disant que cette action est marquée par la difficulté, est marquée, c'est vrai, par la faiblesse de la France dans une période délicate où elle est confrontée à la crise économique. Mais cette faiblesse n'est pas son seul fait, n'est pas son apanage. Regardez les autres États développés, regardez l'Angleterre dont certains veulent faire l'image centrale d'un régime de développement économique. Chacun de ces États tend à se

relier aux voisins et à mettre en commun ses propres forces, ses propres moyens, ses propres objectifs.

De ce point de vue, je veux évoquer ce qui a été fait à Fontainebleau lors du sommet européen. Peut-être devons-nous regretter de ne pas en avoir plus débattu dans cette enceinte. Nous aurions dû remarquer à quel point, au-delà des quelques faiblesses qui peuvent se manifester par rapport aux critères traditionnels d'analyse des sommets européens, il y a eu volonté de sauvegarder l'essentiel, à savoir le désir commun d'œuvrer ensemble, de réaffirmer des projets communs, de réaffirmer le besoin que nous avons, nous Français, comme l'ensemble des autres pays européens, de construire tous ensemble dans l'avenir, non seulement notre pays, mais aussi, avec nos voisins européens, de construire l'Europe.

Et il est de fait que si nous en faisons un bilan réel, ce qui me paraîtrait, pour l'essentiel, devoir être mis en exergue, c'est que, en sauvegardant l'essentiel, en éliminant la majorité des contentieux au prix, c'est vrai, d'un certain nombre de négociations — mais il s'agit bien de négociations dans ce type d'enceinte — nous avons sauvé l'existence même et l'avenir de l'Europe.

Bien sûr, pour atteindre ces objectifs, c'est à dire aussi bien pour réaffirmer notre volonté nationale — comme vous l'avez fait ce matin, monsieur le ministre — que notre volonté commune avec les autres pays européens, encore faut-il que chaque pays ait sa propre cohésion, que chaque peuple soit uni pour atteindre cet objectif. C'est un combat difficile. Je crois que nous avons à le mener tous ensemble, avec nos diversités, avec nos propres problèmes et avec nos propres contradictions. Il est vrai que cela demande un grand effort de rassembler les Français pour atteindre cet objectif. Mais, puisque la journée est aux citations, je rappellerai cette phrase du général de Gaulle prononcée il y a déjà bien longtemps : « Un seul combat pour une seule patrie » (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen du projet de budget des relations extérieures offre à notre assemblée une occasion supplémentaire d'examiner la situation dans le monde et d'apprécier le rôle que joue notre pays dans le concert des nations.

Avant de préciser la position des communistes français sur ce vaste sujet, je voudrais brièvement faire quelques remarques sur les crédits tels qu'ils nous sont présentés aujourd'hui.

Ce matin, le rapporteur de la commission des finances a fait état de la rigueur toute particulière qui frappe votre département, monsieur le ministre des relations extérieures.

Elle est indéniable et nous porte à craindre de fâcheuses conséquences, et en premier lieu, pour le personnel. La compensation, résultat du mouvement de certaines devises, parviendrait-elle à enrayer une stagnation et dans certains cas une baisse du pouvoir d'achat ? Rien n'est moins sûr. Dans une période de désordre monétaire engendré par la hausse du dollar, le mécanisme de compensation est plutôt désavantageux. Les dernières années ont permis de le vérifier. Pour certaines catégories d'agents à l'étranger, la situation risque de devenir extrêmement délicate.

En deuxième lieu, l'insuffisance des crédits peut compromettre le maintien d'un certain nombre de consulats. Vous nous avez, tout à l'heure, monsieur le ministre, affirmé le contraire. Nous en prenons acte. Mais cela peut aussi affaiblir nos relations internationales, avec des conséquences négatives pour notre économie et notre culture notamment. Je pense en particulier — parce que je fais partie de la même délégation que M. Deniau — au terrain perdu par la langue française dans un pays comme le Cambodge.

Je relève cependant que, dans ce contexte d'austerité, vous avez privilégié l'action sociale. Vous poursuivez la politique de titularisation des personnels C et D, et vous renforcez les moyens de sécurité de nos agents. Je m'en réjouis pour les bénéficiaires.

Si j'ai insisté sur quelques aspects négatifs, c'est pour exprimer le souhait que la rigueur qui vous frappe particulièrement ne se renouvelle pas les prochaines années car, alors, votre action diplomatique serait en péril, l'influence ayant, chez vous aussi, une certaine importance.

Récemment, devant l'Assemblée générale de l'O.N.U., vous avez, monsieur le ministre, évoqué la situation dramatique de la plupart des pays dits du Sud en ces termes : « Au mieux, il y a eu stagnation, généralement il y a eu recul, et l'impression dominante n'est pas optimiste chez les faibles et les pauvres, c'est à dire dans l'immense majorité du monde ».

Ce constat, nous le faisons nôtre. Le désordre monétaire et le déséquilibre économique à l'échelle internationale, la flambée du dollar liée au déficit budgétaire américain et aux taux d'intérêt élevés, ont frappé avec plus de brutalité les pays démunis.

C'est particulièrement dramatique pour la plupart des pays d'Amérique latine qui payent actuellement plus aux pays prêteurs qu'ils ne reçoivent d'eux chaque année.

Quant au continent africain, élément essentiel de notre politique de coopération, il vit des drames quotidiens.

Cette année encore, une forte sécheresse a ravagé de vastes régions. Des centaines de milliers de réfugiés sont chassés de leur village, parfois de leur pays, par la famine, par la menace d'anéantissement.

Le rapport spécial de la banque mondiale donne des chiffres édifiants sur les problèmes gigantesques de ce continent et parle d'un « désastre politique, économique et social » qui le menace d'ici à la fin du siècle. Selon ce rapport, il faudrait, pour pouvoir commencer à redresser cette situation, une augmentation annuelle de 2 milliards de dollars au minimum de l'aide bilatérale et multinationale.

Or, face à cette situation dramatique, exigeant un effort d'aide accru de la part des pays développés, on a constaté une baisse de l'aide publique au développement.

En 1983, cette aide, fournie par les pays membres du comité d'aide au développement, a subi une diminution de 500 millions de dollars par rapport à 1982. Ce montant représente 0,36 p. 100 de leur P. N. B., contre 0,38 p. 100 en 1982.

A la lecture des crédits alloués à la coopération et au développement, permettez-moi, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, de regretter que la France ne donne pas le signal d'une solidarité accrue avec ces malheureux pays. Avec une baisse de 3,8 p. 100 en valeur absolue, soit de 8 à 9 p. 100, compte tenu de l'inflation prévisible, la régression nous paraît lourde de conséquences.

Même si l'on admet — et c'est mon cas — que les crédits de la coopération ne constituent que l'une des composantes de l'effort de l'aide publique française au développement, force est de constater que, là également, après un accroissement sensible entre 1981 et 1982 où elle est passée de 0,45 p. 100 à 0,49 p. 100 du P. N. B., il y a eu stagnation en 1983 et une baisse légère en 1984.

Les explications ministérielles, celles que vous avez données ce matin ne me convainquent pas. Des explications ministérielles faisant la preuve qu'une telle trajectoire est conforme aux engagements du Président de la République seront les bienvenues. Je rappelle, en effet, que M. François Mitterrand avait fixé la part de l'aide publique à 0,7 p. 100 du P. N. B. pour 1988. Il ne semble pas que l'on prenne le bon chemin pour concrétiser un bon choix.

Monsieur le ministre de la coopération, vous avez parlé de la nécessité de réorienter, de réviser les moyens et les fins en fonction du développement auto-centré. Vous avez raison. Il faut faire mieux, mais nous pensons aussi qu'il faut faire plus.

Il faut faire mieux, car l'objectif doit être l'auto-suffisance et le développement productif industriel de ces pays, ce qui suppose une révision des aides au projet véritable de développement local, aux transferts de technologies adaptées à ces besoins de développement et à la formation des cadres nouveaux.

En ce qui concerne l'aide alimentaire, critiquable et critiquée dans sa forme actuelle par bon nombre d'organisations non gouvernementales, il nous semble qu'il y a effectivement là matière à réflexion sur les aspects négatifs induits par celle-ci, ainsi que sur la structure socio-économique des pays bénéficiaires. Mais, hélas ! et vous l'avez dit vous-même ce matin, la famine sévit dans de nombreux pays d'Afrique, et l'aide alimentaire demeure indispensable pour eux.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. C'est vrai !

M. Théo Vial-Massat. Encore faut-il que cette aide ne soit pas sélective et utilisée comme arme politique.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Ce n'est pas notre cas !

M. Théo Vial-Massat. Ce n'est pas le cas de la France, en effet. Mais, de ce point de vue, la suspension de l'aide alimentaire de la C. E. E. au Vietnam nous paraît inadmissible, et nous demandons au Gouvernement de la France de le faire remarquer à nos partenaires.

Il faut faire plus, disais-je, car du succès de cette lutte pour la survie des pays démunis dépend l'avenir même du monde industrialisé. La situation catastrophique du tiers monde provoque en effet des contre-coups dans les pays hautement développés. Ces derniers voient leurs marchés extérieurs se rétrécir et, du même coup, le chômage se renforcer chez eux. Ainsi, plus que jamais, est soulignée l'interdépendance entre Nord et Sud, de même que la nécessité et l'urgence d'un nouvel ordre économique et politique mondial fondé sur l'égalité et l'intérêt mutuel.

C'est l'esprit qui dominait lors de la conférence de Cancun. Il continue — je le reconnais bien volontiers — à caractériser l'attitude française dans les instances internationales.

Vous l'avez rappelé récemment, monsieur le ministre des relations extérieures, devant l'O. N. U. et, ce matin encore, vous l'avez confirmé. Et, il y a quelque temps, le Président de la République approuvait devant la session extraordinaire sur le désarmement de cette assemblée l'idée de la mise en œuvre du fonds de désarmement pour le développement, préconisé par les pays non alignés.

Cependant, force est de constater que le blocage de certains de nos partenaires empêche des progrès dans ce domaine. Ainsi, l'intransigence des Etats-Unis a provoqué l'échec de la dernière C.N.U.C.E.D., la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, et, très récemment, le refus de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne par rapport à la demande des pays A. C. P. concernant le montant de l'enveloppe financière proposée par la C. E. E., a entraîné l'ajournement des négociations de Lomé III. C'est dire la nécessité pour la France de poursuivre, voire de renforcer son effort pour lever ces obstacles et permettre d'avancer sur la voie d'un nouveau type de rapports avec le tiers monde, basés sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté de chaque pays et sur la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Aux négociations de Lomé, nous souhaitons que la France appuie non seulement la revendication concernant la revalorisation sensible de l'enveloppe financière accordée par la C. E. E., mais encore propose que la formation devienne une dimension essentielle des accords de Lomé.

Enfin, dans le cadre des rapports Nord-Sud, l'idée des négociations globales et celle d'une refonte du système monétaire international sous l'égide des Nations unies, préconisées par les non-alignés, doivent être résolument soutenues.

Du règlement équitable des grandes questions, telles que l'endettement, le déséquilibre des balances des paiements, le flux des capitaux, les taux d'intérêt, le prix des matières premières, dépendra l'avenir de notre monde.

Je ne m'attendrai pas sur les problèmes de la Communauté économique européenne, mais je ne partage pas l'optimisme affiché par M. Dumas quant aux conséquences de l'élargissement. Je reste persuadé qu'elles seront négatives pour l'économie et, surtout, pour l'agriculture française.

Nous vivons dans un monde qui reste déchiré par les affrontements inter et intra-étatiques et par les tensions Est-Ouest. De quelque côté que l'on regarde, les conflits persistent, certains s'aggravent.

En Amérique latine, les espoirs de paix suscités par le plan des pays du Contadora, qui a recueilli l'accord de Managua, ainsi que par la rencontre de La Palma, au Salvador, n'ont pas écarté totalement la menace d'intervention américaine.

Les récentes déclarations de l'ancien — et nouveau — président des Etats-Unis concernant le Nicaragua sont lourdes de conséquences. Il est notoire que les Etats-Unis apportent une aide matérielle aux forces de la Contra qui mènent à partir du sol hondurien la guerre contre le gouvernement légitime du Nicaragua.

Les élections qui se sont déroulées dimanche au Nicaragua, des centaines d'observateurs de toutes opinions politiques et cinq cent cinquante journalistes ont pu le constater, présentaient un caractère libre et démocratique.

Monsieur le ministre des relations extérieures, devant les menaces d'interventions, la voix de la France doit s'élever avec force contre la prétention hégémonique des Etats-Unis et leur tentative de déstabiliser par tous les moyens économiques, et surtout militaires, le gouvernement du Nicaragua.

Au Chili, le dictateur Pinochet cherche dans la répression renforcée le moyen de sortir de son isolement sur le plan intérieur, face aux considérables mouvements populaires de révolte contre son régime.

Plus proche de nous, dans le continent africain, des problèmes politiques graves persistent, même si l'accord franco-libyen a permis de mettre fin à l'opération Manita, le retrait de nos troupes du Tchad étant aujourd'hui bien avancé.

Dans une autre partie de l'Afrique, un peuple se bat depuis de longues années pour son droit inaliénable à l'autodétermination, reconnu aussi bien par l'O. N. U. que par l'O. U. A. : je veux parler du peuple Sahraoui. Le règlement politique de cette question a été, jusqu'à maintenant, retardé par l'intransigence du Maroc qui espère sans doute créer, grâce à sa suprématie militaire, une situation qui fait accompli. C'est pourquoi il est urgent que la France prenne des initiatives pour la mise en application des résolutions et pour l'exercice réel par référendum du droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui.

A l'autre extrémité de ce continent, l'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale de la Namibie, dénonçant le plan de règlement des Nations unies. Nous ne voyons toujours pas d'issue se dessiner conformément à la résolution de l'O. N. U.

En Afrique du Sud même, le gouvernement de M. Botha, défiant la conscience universelle, continue à renforcer sa politique criminelle d'apartheid. En dépit de l'échec de sa tentative d'intégrer les populations métisses et indiennes, il continue à mettre en œuvre un système qui doit permettre bientôt à 15 p. 100 de la population de déchoir de leur nationalité et de hanhnr 74 p. 100 de leurs concitoyens.

Votre condamnation sans appel de ce projet abominable devant le comité spécial des Nations unies contre l'apartheid, monsieur le ministre, honore la France et nous vous en félicitons, comme nous nous félicitons de la décision d'accorder le prix Nobel de la paix à Mgr Tutu, évêque anglican sud-africain, qui a consacré sa vie au combat contre la ségrégation raciale.

Vous avez souligné que l'attitude du Gouvernement français à l'égard de Pretoria s'est traduite par une baisse de 27 p. 100 de nos échanges commerciaux et économiques avec ce régime. Cette tendance se confirme d'autant plus que la France tient à appliquer la décision prise par le Conseil de sécurité, concernant un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

Au Proche-Orient, les combats qui ont déchiré le Liban ont cessé — qui ne s'en réjouirait ? — mais des forces étrangères continuent d'occuper une partie du territoire et la perspective de leur retrait reste toujours aussi lointaine. Ce blocage souligne, une nouvelle fois, qu'il ne peut y avoir de paix durable dans cette région sans un règlement politique global, comportant une solution équitable du problème palestinien. Là encore, il semble y avoir une impasse après la mise en sommeil des plans successifs de paix, don, celui de Fez et la proposition franco-égyptienne.

Notre pays — et l'action de la France y est pour quelque chose — bénéficie dans cette partie du monde d'un grand prestige. Des événements récents l'ont confirmé, ce qui nous crée l'obligation de poursuivre sans relâche notre action en vue d'un règlement dans cette région. Le Président de la République doit prochainement se rendre en Syrie. Ce pourrait être, pensons-nous, l'occasion de relancer une nouvelle initiative française ouvrant le chemin d'une paix stable et durable.

Il me reste peu de temps pour évoquer les autres conflits, trop nombreux, hélas ! qui continuent à agiter, voire à ensanguiner, bien d'autres régions. C'est le cas de la guerre irano-irakienne, du conflit qui ravage la corne de l'Afrique, de l'occupation de Chypre par les forces turques. C'est la répression aveugle qui s'abat sur l'immense mouvement populaire aux Philippines. C'est la situation en Turquie, pays membre du Conseil de l'Europe, qui voit la potence, la torture et la violence policière érigées en forme de Gouvernement.

M. Jean-Marie Daillet. Et l'Afghanistan !

M. Théo Vial-Massat. C'est la réalité complexe, délicate de la Pologne, à laquelle tant de liens nous rattachent et que l'assassinat abominable du père Popieluszko vient encore de troubler.

M. Jean-Marie Daillet. Et l'Afghanistan !

M. Théo Vial-Massat. C'est aussi la persistance, en Afghanistan, de la présence des troupes soviétiques, faute d'un règlement politique indispensable pour assurer la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

Ainsi, même si dans de nombreux pays, depuis plus d'un an, la démocratie a marqué des points, le tableau n'est pas très gai. Dans cette situation, la France se doit de contribuer le plus possible, et à tous les échelons, à la recherche de solutions politiques. Elle ne peut le faire que si elle inscrit son action dans une logique autre que celle des deux blocs, dans une perspective résolument non alignée dans le plein sens du terme.

Cette démarche prendra toute sa valeur dans la volonté de paix et de désarmement que vous avez souvent affirmée vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures.

Vous avez évoqué ce matin le rôle joué par Mme Gandhi dont la disparition nous a tous consternés. Je m'associe à l'hommage que vous lui avez rendu pour le rôle éminent qu'elle a joué dans le noble combat pour la paix et le désarmement, et je souhaite que son grand pays continue à jouer un rôle bénéfique pour l'amitié entre les peuples.

Le 29 octobre dernier, des centaines de milliers de personnes ont défilé à Paris pour exprimer leurs inquiétudes face à la redoutable escalade de la course aux armements. Après la mise en place de nouveaux missiles américains et la suspension des négociations de Genève sur les forces nucléaires tactiques, après les contre-mesures prises par les Soviétiques, une seule certitude apparaît : les menaces sur la sécurité européenne se sont renforcées. Loin de stabiliser la situation, les Pershing II et missiles de croisière n'ont fait qu'augmenter, de l'autre côté, le nombre de systèmes nucléaires sophistiqués. Un autre palier a été ainsi franchi dans cette course folle.

La seule vraie sécurité pour notre continent, la seule, et vous le savez, monsieur le ministre, consiste à geler, de part et d'autre, le niveau des armements et à négocier pour leur réduction

équilibrée et mutuelle. Sinon, cette course folle et déstabilisante sera poursuivie, des systèmes perfectionnés offensifs aux systèmes perfectionnés défensifs, dans l'espoir chimérique d'une percée technologique permettant à l'une des parties de bénéficier d'un avantage décisif sur l'autre.

La réélection du président Reagan était attendue, sinon souhaitée par tous. Pendant quatre ans, il sera à la tête des Etats-Unis, un pays qui ne peut laisser personne indifférent. Réélu, œuvrera-t-il pour la paix ou persévéra-t-il dans l'attitude de « va-t-en-guerre » qui a caractérisé son premier mandat ? Certains observateurs pensent qu'il va changer son fusil d'épaule. Je le souhaite et ses déclarations d'hier pourraient nous autoriser à de telles espérances.

Mais l'espoir ne suffit pas à nourrir la paix. Seule une chose est sûre. Le président des Etats-Unis devra tenir compte de deux réalités : le monde, que cela plaise ou non, vit de profondes transformations, et les peuples, dans leur immense majorité, refusent l'apocalypse nucléaire. L'ignorer serait aller au suicide, celui des Etats-Unis, mais également du monde entier.

Aujourd'hui, messieurs les ministres, les enjeux principaux pour notre monde sont la paix et le développement. Dans ces deux domaines, la France, seule ou en concertation avec ses partenaires européens, peut fournir une contribution significative, comme elle peut jouer un rôle important dans la recherche d'une solution pacifique aux conflits qui sévissent aux quatre coins du monde. C'est en tout cas la conception qu'ont les communistes français de l'action de notre pays sur la scène internationale.

Pour conclure, et bien qu'il soit très réservé à l'égard des crédits pour la coopération qu'il juge insuffisants, notre groupe porte une appréciation positive sur l'ensemble de la politique étrangère que vous animez. Il votera donc le budget qui nous est présenté. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. L'examen du budget du ministère des relations extérieures est traditionnellement consacré pour l'essentiel à un débat de politique étrangère. Ce matin, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez fait quelques allusions à cette politique, mais sans rien développer, ce qui m'amènera à vous poser bien des questions au cours de mon intervention car je me conformerai, pour ma part, à l'habitude que j'avais d'ailleurs moi-même contribué à établir.

Cependant, cette année, il ne m'est pas possible de commencer mon intervention sans jeter un véritable cri d'alarme à propos de ce projet de budget, tant les propositions de crédits qu'il contient sont de nature à compromettre, pour le présent et plus encore pour l'avenir, l'action diplomatique de la France, en commençant par ce qui a trait à notre action culturelle sous toutes ses formes et, par conséquent, à cette francophonie qui nous tient tant à cœur.

Je sais bien, vous nous l'avez expliqué très franchement en commission, que votre budget est, comme ceux des autres ministères, victime de la « rigueur » instaurée et il y a quelque dix-huit mois, c'est-à-dire, en réalité, victime de ce que j'appellerai le « nouvel héritage » qui est né de l'incroyable gabegie financière des premiers temps du septennat. Le retournement total opéré l'an dernier, parce que le pouvoir était véritablement pris à la gorge par la débâcle des finances publiques, n'a pas empêché cependant de continuer à dépenser des milliards par dizaines et par dizaines pour couvrir le déficit des entreprises publiques ou nationalisées et pour toutes sortes d'autres subventions aussi discutables. Mais le couperet s'est abattu sur les dépenses normales des services publics, y compris les plus essentiels, et c'est ainsi que votre budget, monsieur le ministre, est devenu ce que vous nous présentez aujourd'hui.

Je suis autant, et sans doute plus, que bien d'autres partisan de l'équilibre des finances publiques. Mais quand je compare les milliards dont je parlais à l'instant et les millions, également par dizaines d'ailleurs, que l'on vous a refusés, je dis que tout serait à revoir pour préserver ce que sont les fonctions fondamentales d'un Etat digne de ce nom, tout en rétablissant beaucoup mieux que cela n'est tenté la situation budgétaire.

Le plus grave, je le disais tout à l'heure, est que vous nous promettez l'avenir. Quand on supprime des services nés de l'histoire elle-même, comme certains consulats...

M. Emmanuel Aubert. Hélas !

M. Maurice Couve de Murville. ... quand on supprime des écoles ou des centres culturels, on sait très bien qu'ils ne seront pas restaurés quand les beaux jours reviendront. Nos moyens à l'étranger sont de la sorte réduits pour toujours.

M. Emmanuel Aubert. C'est vrai !

M. Maurice Couve de Murville. Les arguments que vous présentez, par nécessaire solidarité gouvernementale, en vue de justifier ces mesures ne valent pas, parce qu'il ne s'agit pas d'un libre

choix : vous savez très bien que les décisions n'auraient jamais été prises si vous n'y aviez été contraint.

Ayant ainsi dit au sujet de votre budget ce que j'avais sur le cœur, j'aborde maintenant les affaires extérieures. Ici aussi, je commencerai par un constat mélancolique. C'est un fait que la politique internationale passe au second plan dans les préoccupations des Français lorsque ceux-ci sont, sur le plan intérieur, soumis à de dures épreuves, et que leur vie quotidienne est jalonnée de difficultés.

M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Maurice Couve de Murville. Ai-je besoin de dire que tel est le cas depuis trois années ?

M. Jean-Marie Daillet. Hélas !

M. Maurice Couve de Murville. Le fait que la politique extérieure soit devenue le domaine personnel, et pour ainsi dire exclusif, du chef de l'Etat n'y change rien, peut-être bien au contraire. N'y change rien non plus cet autre fait que ces derniers temps les incidents les plus divers et les plus insolites défraient la chronique au jour le jour. Il y a deux mois, juste au lendemain de l'accord spectaculaire entre la Libye et le Maroc, c'était un séjour dans ce dernier pays enveloppé d'un mystère qui n'a jamais été dissipé. L'a suivi, pour en réparer les dégâts, un autre voyage, cette fois en Algérie. A l'issue de ce voyage est née l'affaire de la célébration de la fête nationale algérienne qui vous a mis personnellement en cause, monsieur le ministre des relations extérieures, en recevant inévitablement et bien inutilement de vieilles émotions toujours latentes. Oserai-je ajouter encore le récent et dérisoire incident policier de Londres, qui a pesé sur le nécessaire réchauffement des relations franco-britanniques ? (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) Tout cela fait parler, bien sûr. Mais ce n'est pas ainsi que nous voudrions voir commenter nos affaires extérieures, et il n'empêche que, dans les conditions présentes, nos compatriotes pensent davantage au chômage, à l'inflation ou à l'insécurité qu'au rôle que la France joue dans le monde. La France ne pourrait d'ailleurs assumer ce rôle comme il conviendrait que si elle-même était solide et confiante en son avenir. Et cela aussi, les Français le savent pertinemment.

Le monde extérieur le sait tout autant. La lourde hypothèque que notre situation intérieure, politique et économique, fait peser sur notre action internationale ne pourra être levée, dans une hypothèse fort optimiste, qu'après la prochaine échéance électorale. Encore faudra-t-il alors bien du temps pour que le pays se rétablisse vraiment et soit en état de reprendre sa marche en avant dans la sérénité retrouvée.

En attendant, il faut essayer de vivre, et le présent débat donne l'occasion d'en juger.

Tout commence bien entendu par nos rapports avec les deux géants. La clôture, par le renouvellement de M. Reagan, de la période d'attente qui naît aux Etats-Unis tous les quatre ans de l'élection présidentielle va sans doute provoquer, immédiatement ou à terme, sous une forme ou sous une autre, une reprise des conversations russo-américaines sur les armements nucléaires et sans doute sur bien d'autres problèmes, étant entendu que, notamment, les problèmes du Moyen-Orient ne continueront plus bien longtemps à représenter un tabou. Dans cette situation, quelles sont les intentions du Gouvernement et comment entend-il orienter son action ? Il me paraît en tous les cas exclu qu'il puisse se contenter d'assister en spectateur à ce grand débat, comme malheureusement, monsieur le ministre, certaines de vos déclarations, par exemple aux Nations unies, tendaient à le faire craindre.

Les généralités non plus ne suffisent pas, par exemple celles qui sont actuellement exprimées sur la coopération en matière de défense à établir entre les pays européens. Je vise naturellement les tentatives en cours pour lancer l'idée que l'U. E. O. pourrait servir de base à une telle coopération. Chacun sait fort bien en effet que cela n'a vraiment aucun rapport avec les réalités.

Du côté soviétique, nous en avons parlé lors du précédent débat de politique extérieure en avril, et en dépit de vos serments de jadis sur la Pologne et sur l'Afghanistan, une situation nouvelle a été établie par le voyage du Président de la République à Moscou. Quelles sont maintenant vos intentions, étant entendu que la France est, au premier chef, intéressée par le problème des armes nucléaires, non seulement parce que la sécurité de toute l'Europe, et donc la sienne, est en jeu, mais parce qu'elle se trouve directement en cause depuis que l'Union soviétique a cru pouvoir, dans un débat auquel nous ne participons pas, formuler des prétentions visant à la réduction de notre armement atomique ?

La France, pour ce motif et en raison aussi de la position particulière établie il y a vingt ans, est en droit de faire entendre sa voix dans le dialogue russo-américain. Elle est

même peut-être la seule en Europe à pouvoir le faire sereinement en raison du trouble qui s'est emparé de nombre de pays du continent et d'abord l'Allemagne occidentale. Cette Allemagne connaît une crise grave à la suite de l'affaire des SS20 et des Pershing, qui lui a révélé combien elle était exposée du point de vue nucléaire, sans pour autant bénéficier, pour sa sécurité de la part des Etats-Unis, de la garantie absolue à laquelle elle croyait auparavant, et alors que la question de la réunification devient de plus en plus son grand problème national. S'y ajoutent de sordides affaires de politique intérieure qui contribuent aussi à la déstabilisation.

Un autre élément de trouble pour nos voisins allemands est évidemment le refroidissement de leur dialogue avec l'autre Allemagne et la tension apparue dans les rapports avec l'Union soviétique. C'est sans doute pourquoi cette dernière semble attacher plus d'importance que naguère, aux temps d'un dialogue russo-allemand curieusement nourri, à ses relations avec la France. Notre pays redevient son principal interlocuteur en Europe occidentale. Ne trouve-t-on pas là l'explication, pour partie tout au moins, du rapide et heureux dénouement de l'affaire Abouchar ? Loin de moi, monsieur le ministre, l'idée qu'en la circonstance les autorités françaises n'ont pas réagi comme il fallait : vous savez que je suis toujours prêt à leur rendre témoignage lorsqu'il se trouve qu'elles le méritent. Mais la réaction unanime du monde politique et de l'opinion publique a bien été en la circonstance le facteur déterminant. Elle démontrait en effet que non seulement dans l'immédiat, mais aussi dans le futur, nos rapports avec Moscou se détérioreraient gravement si n'intervenait la seule solution acceptable, celle de la libération inconditionnelle. C'est bien la raison pour laquelle la France tout entière se félicite que Jacques Abouchar ait pu sans délai regagner son pays.

Je parlais de l'Allemagne et de sa situation présente. Ceci me conduit tout naturellement à l'Europe, c'est-à-dire à la Communauté européenne, à l'intérieur de laquelle, côte à côte, la France et l'Allemagne doivent continuer à jouer un rôle déterminant.

Je constate avec regret que depuis la réunion du Conseil européen à Fontainebleau et jusqu'à la déclaration que nous a faite ce matin M. le ministre chargé des affaires européennes, l'Assemblée, ou sa commission des affaires étrangères, n'a pu suivre que par la presse le déroulement des événements. Nous sommes loin de l'information régulière que je vous demandais moi-même en avril et qui me paraît toujours aussi nécessaire que justifiée.

Nous sommes loin aussi des déclarations triomphantes qui ont suivi Fontainebleau et clôturé cette présidence française tant vantée, déclarations sur lesquelles, monsieur le ministre des affaires européennes, vous êtes, me semble-t-il, le seul à persister. Comme on pouvait s'y attendre, Fontainebleau n'a réglé que la sempiternelle question de la contribution britannique. Sitôt après, tous les problèmes sont réapparus, et les mêmes discussions, ou plutôt les mêmes querelles, ont repris entre les Dix. Vous avez pu parvenir à un début d'accord pour le budget supplémentaire de 1984, mais les problèmes essentiels demeurent ouverts : le budget de 1985 et par conséquent l'évolution de la politique agricole. D'autre part, les deux grandes négociations ouvertes depuis des années continuent à piétiner : renouvellement des accords de Lomé avec les pays A.C.P., adhésion de l'Espagne et du Portugal. Le Gouvernement a le devoir de poursuivre sans défaillance jusqu'à son terme cette deuxième négociation. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de tenir les dates qui ont été fixées arbitrairement pour la fin des discussions et pour l'entrée effective dans le Marché commun, les Dix se contentent, sur les points les plus litigieux, d'accords d'apparence, renonçant à trouver des solutions réelles et précises. L'exemple de l'entrée de la Grande-Bretagne constitue à cet égard une leçon que nos négociateurs ne doivent jamais perdre de vue. Reporter les solutions à plus tard serait purement et simplement inadmissible.

Le fonctionnement de la Communauté est — nous le voyons tous les jours — une épreuve indéfinie. Mais il faut savoir s'en accommoder, car nul malheur ne serait plus grand que sa dislocation. L'évolution générale du monde où nous vivons nous apporte chaque jour la claire démonstration que seuls les grands ensembles économiques peuvent faire face aux problèmes que justement pose cette évolution.

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Avant d'en terminer, je voudrais maintenant encore dire quelques mots de deux grandes affaires où la France, dans des conditions bien différentes, se trouve directement engagée : le Tchad et le Moyen-Orient.

Pour le Tchad, la question est simple : où en est, monsieur le ministre, l'évacuation de ce pays par la Libye et quelles sont les perspectives pour la suite ? Vous nous en avez dit, ce matin, un mot en passant. L'Assemblée mérite — permettez-moi de vous le dire — d'être complètement informée.

M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. L'accord que vous avez conclu avec le colonel Kadhafi devait mettre fin à une intervention militaire de notre part, certes justifiée, mais lourde et coûteuse. Il semblait aussi devoir permettre le commencement d'une solution des problèmes du Tchad amenant le retour à la paix intérieure de ce pays, aussi bien au Sud qu'au Nord. Deux mois après, nous ne savons vraiment pas où nous en sommes. Si les Libyens évacuent effectivement — ce que vous nous confirmez tout à l'heure, je le souhaite — comment envisagez-vous la suite, s'agissant de rétablir la situation politique et économique du Tchad ? Etes-vous, d'autre part, décidé à vous opposer à toute intervention nouvelle de la Libye sous quelque forme que ce soit ?

Au Moyen-Orient, tout a changé du tout au tout depuis le départ des forces françaises de Beyrouth au début de cette année : désir manifeste des Etats-Unis de ne plus s'occuper du Liban après l'échec total de leur tentative, prudence et sans doute désir de se retirer du Liban de la part d'Israël après le semi-échec d'une intervention ruineuse, retour de la Syrie comme un facteur déterminant dans la région, réapparition de la Russie comme partie intervenante dans un règlement final, si jamais il y en a un.

Face à ces changements révolutionnaires, la France, je le constatais en avril, s'était un peu reprise. Il est vrai que le retrait de Washington ne lui permettait plus de s'aligner sans autre sur une politique américaine qui n'existait plus. Je relève d'autre part les contacts multiples que le chef de la diplomatie — et ce n'est pas vous, monsieur le ministre des relations extérieures, qui êtes en cause — a entrepris avec nombre de dirigeants, Egypte, Jordanie, Israël, Syrie, etc., à l'exception peut-être, et curieusement, du Liban. Ceci annonce-t-il que la France va enfin définir une politique française pour le Proche-Orient, en particulier pour le Liban, et se décider à y développer, dans la mesure de ses moyens, une politique active ?

Ainsi, que vous pouvez le constater, monsieur le ministre des relations extérieures, je finis mon intervention comme je l'ai poursuivie tout au long, en vous posant des questions sur la politique française. J'espère que vous y répondrez. Tel est l'objet, et l'intérêt principal, d'un débat dans une pratique politique où c'est un euphémisme de dire que la représentation nationale, et à travers elle le pays tout entier, n'est guère au courant de ce qui se passe en fait de politique extérieure. Par avance, je vous remercie de contester cette affirmation si vous voulez bien démontrer en même temps par vos réponses qu'à partir de ce jour il n'en sera plus ainsi. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Monsieur le ministre, avant d'aborder l'examen de votre projet de budget, je voudrais revenir un instant sur certains propos qu'a tenus l'un des orateurs qui m'ont précédé.

Quand M. Peyrefitte parle de retour de bâton, il ne nous surprend pas, tout au moins pour ce qui est du bâton. *(Rires sur les bancs des socialistes.)* Mais passons sur cette formule un peu menaçante. Plus graves étaient ses déclarations concernant une prétendue politisation de l'administration.

A cet égard, je voudrais lui poser une question et présenter une remarque.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Il n'est pas là !

M. Goy-Michel Chauveau. Il est au Figaro !

M. Michel Bérégovoy. Mes propos lui seront rapportés.

Voici ma question. Tous les citoyens, y compris bien entendu les socialistes, ont le droit de faire une carrière dans l'administration et même au ministère des relations extérieures de notre pays : conteste-t-il ce droit, ainsi que j'ai cru le comprendre ?

Et voici ma remarque. Il me semble que l'on pourrait aussi s'interroger avec ironie sur certaines élections ou le vote des Français de l'étranger fut orienté.

Cela dit, le budget qui nous est soumis est-il un bon budget ? Avant de répondre à cette question, il convient, me semble-t-il, d'examiner plusieurs éléments dont l'importance ne peut pas nous échapper.

Le premier est le contexte politique dans lequel se situent les crédits que nous examinons. J'observe d'abord que ce budget fait partie d'un ensemble de choix économiques. Comment ne

pas tenir compte de l'effort entrepris par le Gouvernement afin de limiter la croissance des dépenses publiques et de diminuer les prélèvements obligatoires, tout en donnant la priorité aux moyens affectés à la modernisation de notre appareil industriel et à la formation des hommes, deux domaines où les retards pris lors du septennat précédent sont importants et pèsent très lourd sur l'avenir du pays ?

Serions-nous aussi écoutés sur la scène internationale, si nous n'étions pas en mesure de faire face aux exigences de la prochaine décennie ?

En second lieu, il faut prendre en considération les progressions du budget des relations extérieures pour les trois années précédentes : plus 20,2 p. 100 en 1982 ; plus 9,2 p. 100 en 1983 et plus 16,2 p. 100 en 1984.

Il convient donc de relativiser notre jugement sur la très faible augmentation de cette année. Néanmoins, il me paraît indispensable que le budget de l'an prochain retrouve une progression normale. S'il n'en était pas ainsi, mon inquiétude serait alors très grande quant à l'avenir de nos services diplomatiques.

Ensuite, il faut tenir compte des priorités qui sont contenues dans ce budget.

Dans le domaine de l'audiovisuel, qui connaissait un retard considérable, un effort appréciable est poursuivi, qu'il s'agisse de la dotation budgétaire à Radio-France internationale, qui permettra, depuis l'émetteur de Montsinéry, de couvrir un plus grand nombre de pays, notamment en Amérique latine, ou des actions significatives menées dans le secteur télévisuel.

La solidarité, notamment en faveur des réfugiés politiques, la modernisation de l'outil de travail, grâce à un effort considérable d'informatisation, et une amélioration des conditions de travail, par la poursuite de la titularisation des agents contractuels, tels sont les autres objectifs poursuivis par votre département.

Dans un contexte de rigueur, vous maintenez donc, monsieur le ministre, les priorités qui portent en elles l'efficacité future de vos services.

Votre choix est le bon et nous l'approuvons, comme nous approuvons la politique suivie par le Président de la République et vous-même sur le plan international. Nous adhérons en effet à votre démarche permanente en faveur de la paix, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et des droits de l'homme, trop souvent bafoués dans de trop nombreux pays, sur tous les continents, à l'Est comme à l'Ouest. De ce point de vue, nous apprécions votre fermeté dans la condamnation des excès qui vous sont connus.

La recherche de la paix, la détente entre les grands demeurent nos préoccupations majeures, ainsi que tout ce qui touche à notre sécurité et à notre indépendance.

A cet égard, si nous souhaitons une reprise de la négociation sur les forces nucléaires et sur la réduction des armements stratégiques, nous ne pouvons accepter l'inclusion de nos forces dans cette négociation. L'amalgame de notre arsenal stratégique, dont l'indépendance est totale, avec les moyens d'un pays comme les Etats-Unis d'Amérique n'aurait en effet aucune signification.

C'est avec fermeté que nous devons avancer nos propres propositions concernant le désarmement : réduction du surarmement nucléaire des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. de telle sorte que la disproportion entre nos moyens et les leurs change de nature ; réduction des déséquilibres en armements conventionnels et chimiques ; non déploiement de systèmes stratégiques défensifs.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une course aux armements, ruineuse pour tous les pays. Mais si nous devons avoir la volonté de réduire le surarmement dans le monde, celle-ci ne doit pas signifier, de notre part, la moindre faiblesse.

Ouvrir pour la paix, c'est bien entendu agir pour que des négociations sur le désarmement s'ouvrent rapidement et aboutissent. Mais œuvrer pour la paix, c'est aussi montrer de la fermeté dans la négociation. Nous savons que la paix passe avant tout, comme l'a souvent affirmé le Président de la République, par un équilibre des forces.

Nous constatons un début de convergence entre les positions respectives des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

Je retiens la déclaration de M. Tchernenko dans *La Pravda* du 1^{er} septembre et la réponse de M. Schultz, le premier insistant sur le fait qu'un accord sur la non-militarisation de l'espace faciliterait la solution des problèmes de limitation et de réduction des autres armements stratégiques, le second considérant que l'idée d'un moratoire peut être retenue comme un élément de négociation. Il y a là l'amorce d'une volonté d'aboutir à un accord auquel nous sommes attentifs.

Nous sommes attachés à toutes les mesures visant à améliorer la sécurité en Europe en réduisant, par exemple, le secret entourant les opérations militaires puis en établissant un équilibre des armements à un niveau qui soit le plus bas possible.

L'utilisation militaire de l'espace représente bien des dangers : une course accélérée aux armements aboutissant à une menace supplémentaire pour la paix ; l'isolement de l'Europe, avec les conséquences qui peuvent en découler.

Respect de nos alliances, mais réaffirmation de nos propositions pour la paix ; volonté d'œuvrer pour des accords de désarmement, tout en maintenant l'équilibre des forces ; volonté de négocier, mais langage de fermeté : tels sont les aspects de votre politique, que nous approuvons.

Au lendemain des élections américaines, peut-on espérer une reprise des négociations sur le désarmement ?

Je souhaitais que l'examen de ce projet de budget soit aussi l'occasion, monsieur le ministre, de faire le point sur ce problème qui, vous ne l'ignorez pas, est l'une des préoccupations des Français. Dans votre propos, ce matin, vous avez répondu à cette attente, et je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, si bref que fût votre propos ce matin, j'ai été surpris de ne pas vous entendre parler, pas plus que M. le ministre des affaires européennes d'ailleurs, de l'union de l'Europe occidentale. C'est sur ce sujet que portera ma courte intervention.

J'avoue ne pas totalement partager le scepticisme, qui semble de principe, de l'ancien Premier ministre M. Couve de Murville. Quoi qu'il en soit, je constate que vous n'avez pas même évoqué un sujet qui a pourtant fait l'objet d'une intéressante et importante réunion des sept ministres des affaires étrangères à Rome, les 25 et 26 octobre derniers. Est-ce à dire que l'idée de réveiller la Belle au bois dormant est abandonnée ?

Il est bien vrai que depuis maintenant trente ans, anniversaire que vous avez célébré avec votre collègue de la défense, le traité de Bruxelles, pierre de touche de la volonté de défense des pays membres, complète, avec vigueur d'ailleurs, le traité de l'Atlantique Nord. Il est également vrai que, si ce texte compte beaucoup pour la sécurité des uns et des autres, la somnolence de l'organisation elle-même a découragé plus d'un d'espérer que l'on pourrait, comme on dit, la réactiver.

Vous avez pris des décisions, il y a quelques jours, dont je m'étonne que vous n'avez pas fait état.

Vous avez décidé que le conseil des ministres se réunirait désormais au moins deux fois par an et que les ministres de la défense seraient associés à ces réunions. C'est déjà quelque chose.

Vous avez voté une déclaration qui met en relief l'intérêt que pourrait comporter une activation plus grande de l'agence pour le contrôle des armements et du comité permanent des armements. Personnellement, je ne suis pas très convaincu, contrairement à certains, qu'il y ait volonté d'engager une action précise.

En effet, un certain nombre de propositions, présentées notamment par le nouveau président français de l'U. E. O., ne semblent pas avoir été retenues, pas plus que ne l'avaient été celles d'un ancien président de cette organisation, qui n'était autre que M. von Hussen, ancien ministre ouest-allemand de la défense, lequel suggérait, pour revitaliser cette institution si discrète, de renforcer le secrétariat et de lui donner un caractère politique. Tout le monde sait le rôle important que tient aujourd'hui lord Carrington, après M. Luns, comme secrétaire général de l'Alliance atlantique. Comment se fait-il, si tant est qu'on veuille ressusciter, revitaliser, réveiller l'U. E. O., que l'on n'ait pris aucune mesure en ce sens ?

De même, s'il est bon que les Sept réunissent leurs ministres de la défense et leurs ministres des affaires étrangères, pourquoi ne pas avoir prévu de réunir aussi les chefs d'état-major, pourquoi ne pas avoir prévu un secrétariat permanent et, de temps à autre, des réunions préparatoires des chefs d'état-major ?

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous apportiez quelques précisions sur tous ces points.

Nous avons été sensibles — il y a là-dessus un consensus national — aux propos que le Président de la République a tenus sur l'Europe et la nécessité d'en renforcer les institutions, y compris dans le domaine de la sécurité. Il en a parlé avec beaucoup de courage à La Haye et il en a parlé à Bonn.

Les efforts du Gouvernement pour faire en sorte que la coopération franco-allemande se resserre, ont été, de notre avis, positifs. Encore faudrait-il que cette coopération, dont je reparlerai demain à votre collègue de la défense, s'insère dans un ensemble qui constituerait, comme le souhaitait le président Kennedy, le pilier européen de l'Alliance. Puisque, pour l'instant en tout cas, la Communauté européenne ne peut constituer ce pilier, pourquoi ne pas se tourner vers l'Union de l'Europe occidentale ?

Monsieur le ministre, éclairez-nous ! J'espère qu'il n'y a pas de contradiction entre votre silence de ce matin et les intentions à maintes reprises affichées par les Premiers ministres successifs, le Président de la République et vous-même.

Je vous serai reconnaissant des précisions que vous allez tout à l'heure nous donner. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. L'Europe constitue une chance que les Européens auraient bien tort de ne pas saisir. J'estime que la présidence française a permis à cette Europe de commencer à sortir de la situation extrêmement grave dans laquelle elle se trouvait après l'échec d'Athènes.

Dans la conclusion très nuancée de son rapport écrit, notre excellent collègue M. Zeller reconnaît l'engagement remarquable du Président de la République et du Gouvernement en 1984 et il appelle à poursuivre cette action européenne dans la lucidité et la fermeté.

C'est dans ce cadre que je voudrais situer mon intervention, en rappelant quelques-uns des défis auxquels l'Europe est confrontée avant de vous demander, monsieur le ministre des affaires européennes, des précisions sur la politique qu'entend conduire le Gouvernement pour les surmonter.

Dans un rapport présenté dans le cadre de la préparation du 9^e Plan, le groupe Europe a clairement identifié les grands défis européens : la faible cohésion de la Communauté menacée par les tentations allemandes ; l'égoïsme britannique ; les incertitudes de l'élargissement et la non-adhésion des opinions publiques à l'Europe ; la fragilité économique et financière de cet ensemble ; le retard pris dans la troisième révolution industrielle et technologique ; la crise de l'emploi et de la protection sociale dans tous les pays d'Europe, crise qui est malheureusement encore devant nous.

Face à ces défis je suis pour ma part convaincu que la solution ne saurait être celle du repli frileux. A cet égard, je me félicite que le Président de la République et le Gouvernement aient su faire preuve d'ambition pour affronter les problèmes qui se posent aujourd'hui, en proposant des actions de coopération industrielle exemplaire dans des secteurs d'avenir, en faisant avancer les dossiers de l'Europe sociale, qu'il s'agisse de la lutte contre le chômage ou de la formation des jeunes, en réaffirmant la double nécessité de la consolidation de l'Europe et de son élargissement, qui ne sont en rien contradictoires, comme certains voudraient le faire croire, mais, en réalité, complémentaires.

La consolidation de l'Europe suppose que soit renforcée, face au premier exportateur mondial, les Etats-Unis, la présence de l'Europe agricole sur les grands marchés internationaux et que soient clairement redéfinies les bases de la politique agricole commune.

On connaît la politique commerciale des Américains. Leurs réclamations en faveur d'une libéralisation des échanges internationaux redoublent depuis quelques mois, dans la perspective de la préparation des nouvelles négociations du G. A. T. T. en 1986 ; elles vont de pair avec les mesures très variées de protection commerciale et d'aide aux exportateurs que les Etats-Unis entendent maintenir.

Confrontés au déficit considérable de leur balance commerciale, les Etats-Unis entendent accroître leurs exportations agricoles. Déjà en 1982, la balance agricole a apporté 26,5 milliards de dollars pour compenser une partie du déficit commercial non agricole qui atteint 66 milliards de dollars.

Bien que la C. E. E. accuse un déficit commercial agricole de près de 7 milliards de dollars vis-à-vis des Etats-Unis, M. Block, secrétaire d'Etat à l'agriculture de M. Reagan, a déclaré, en automne 1983, que les Etats-Unis s'étaient donné pour objectif de démanteler le mécanisme des restitutions aux exportations d'ici à cinq ans.

S'adressant le 10 janvier 1984 à la plus grande organisation agricole américaine, l'*American Farm Bureau*, M. Kenneth Dam, secrétaire d'Etat adjoint, a souligné qu'il était impératif que la politique agricole de la C. E. E. soit révisée de telle sorte que les prix communautaires soient placés à un niveau comparable aux cours mondiaux.

Aujourd'hui, cette position ne manque pas de saveur puisque le rapprochement du cours des céréales européennes des cours mondiaux entraîne, de la part des Etats-Unis, une considérable offensive commerciale avec un accroissement des aides à l'exportation sur tous les marchés.

La restitution communautaire s'élève maintenant à 2 E. C. U. par tonne de blé, alors qu'elle était de 50 E. C. U. il y a six mois.

Devant la menace de la concurrence européenne, les Etats-Unis sont en train de renforcer considérablement les soutiens qu'ils apportent à leurs exportations agricoles, que ce soit

dans le cadre de l'aide alimentaire, par la loi PL 480, ou dans le cadre des ventes à taux d'intérêt réduit par le mécanisme du GSM 102.

Avec ces formules d'aide et de crédit, les Etats-Unis prennent position sur les marchés traditionnels de la France et de l'Europe, en Afrique du Nord et au Proche-Orient notamment, et entendent limiter les ventes de la France en Europe de l'Est. Globalement, les Etats-Unis font pression sur la Communauté pour qu'elle reste à sa part de 14 p. 100 du marché mondial, alors qu'ils veulent continuer à contrôler 50 p. 100 de ce marché.

Face au concurrent américain, la Communauté européenne manque à la fois d'ambition et de moyens d'action. La première question est de savoir si les gouvernements européens comptent faire de l'Europe une grande puissance agricole dans les secteurs où les marchés existent.

Il est logique et nécessaire que la Communauté prenne les mesures qui s'imposent pour adapter les productions au marché, démarche que n'avaient pas eu le courage d'entreprendre les gouvernements européens, entre 1977 et 1981, devant la montée du fleuve laitier. Il est indispensable que les gouvernements définissent leurs objectifs agricoles en termes internationaux.

Les objectifs une fois définis, il sera urgent que le sixième pôle exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires se dote d'une véritable politique commerciale. A cet égard, il est déplorable que la négociation d'accords cadre portant sur la fourniture pluriannuelle de produits agricoles proposée par la Commission au conseil des ministres au mois de juillet 1981 n'ait toujours pas abouti.

Je sais que M. le Président de la République et le Gouvernement ont su faire preuve de fermeté à l'égard des Etats-Unis. Dans les mois qui viennent, ce grand pays qui doit faire face non seulement au déséquilibre commercial mais aussi à la crise de sa politique agricole et à l'endettement considérable de ses agriculteurs aura une position particulièrement agressive sur les marchés mondiaux.

Devant cette réalité, l'Europe doit faire face et tenir bon. Il y va de l'avenir de l'agriculture dans nos pays européens et, au-delà d'elle-même, des fondements d'une société qui n'a pas à calquer ses structures de production et ses modes de vie sur un quelconque modèle.

A l'heure où la priorité accordée aux mutations technologiques et industrielles fait que le monde agricole doute de lui-même, il est nécessaire de réaffirmer la place de l'agriculture européenne sur le marché mondial et de doter l'Europe des instruments réglementaires et financiers d'une politique commerciale à la hauteur de son potentiel.

Dernier point que je voudrais aborder : l'avenir du marché commun agricole et de la politique agricole commune.

Après l'échec d'Athènes, vous avez su, dans le cadre des compromis de Bruxelles et de Fontainebleau, passer les compromis qui s'imposaient pour la survie du marché commun agricole et de la Communauté européenne.

Qui pourrait nier que le démantèlement des montants compensatoires monétaires rétablit des conditions de concurrence acceptables, sans lesquelles la France aurait connu la poursuite de son déclin agricole en termes de marché européen? Qui pourrait prétendre que les dispositions prises en matière de production laitière n'étaient pas devenues indispensables, alors que les difficultés risquaient de faire éclater la tirelire européenne et de faire perdre sa crédibilité à la politique européenne elle-même? Dans ce contexte, des mesures douloureuses du fait de l'imprévoyance passée ont sauvé les intérêts des agriculteurs français.

Une question préoccupante demeure : au-delà des difficultés budgétaires de 1984 et de 1985, quelles mesures sont prévues dans le cadre de la discipline budgétaire? S'agit-il d'un crédit limitatif ou d'un crédit évaluatif? S'il s'agit d'un crédit limitatif, les bases de la rémunération des producteurs agricoles comme celles de la politique agricole commune seraient complètement transformées. En cas de crise du marché, les mesures de soutien au marché ne pourraient être mises en œuvre et les prix d'intervention ne fonctionneraient plus.

Il est souhaitable que la politique agricole commune prenne en compte les évolutions du marché et que les agriculteurs soient incités à produire en conformité avec la demande alimentaire. Des modifications dans l'échelle des prix relatifs peuvent y contribuer dans le contexte d'une politique globale d'orientation. De même, la participation, y compris financière, des gros producteurs pour les excédents conjoncturels, voire structurels, peut se justifier. Aller au-delà serait remettre en cause le fonctionnement des règles de gestion dans le cadre d'une campagne.

A ce sujet, je tiens à appeler l'attention sur la nécessité d'un arbitrage permettant à l'agriculture française et à l'agriculture européenne d'assumer la mutation dans laquelle elles sont engagées afin de contribuer, aujourd'hui et demain, à la solidité de la France et à celle de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sapin.

M. Michel Sapin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est un fait : l'Europe, l'idée d'Europe, le sentiment d'appartenir à une communauté d'intérêt, de pensée ou d'action, tout cela n'a certes pas encore pénétré les corps et les cœurs de nos concitoyens.

Les résultats d'un sondage effectué auprès d'étudiants français, lors de la campagne des élections européennes de juin dernier, sont de ce point de vue très révélateurs. Sur cent étudiants interrogés, cinquante-six se considéraient vis-à-vis du reste du monde d'abord comme citoyens français — ce qui, en soit, n'a rien de choquant, au contraire — mais vingt-six comme citoyens du monde et seize seulement comme citoyens de l'Europe.

La citoyenneté européenne est donc loin d'être une réalité consciente. Voilà sans doute l'un des motifs, parmi d'autres, du fort taux d'abstention aux élections européennes. Comment faire l'Europe sans une adhésion franche et massive de ses citoyens? En changeant les institutions communautaires ou en recherchant quelles sont les attentes des Européennes et des Européens?

J'esquisserai brièvement une réponse sur ces deux thèmes, en affirmant d'abord que c'est en agissant dans ces deux domaines qu'une réponse efficace pourra être trouvée.

Je me félicite de l'initiative du Président de la République en ce qui concerne les institutions. Comment les citoyens européens pourraient-ils s'enthousiasmer à l'idée d'élire des députés qui n'ont ni pouvoir législatif ni pouvoir de lever l'impôt? Il n'existe aucun parlement au monde — j'entends dans les pays démocratiques — qui soit à ce point démuné.

En effet, le Parlement européen est totalement exclu de la formation de l'exécutif européen : les membres de la Commission sont nommés par le conseil des ministres et, dans la pratique, c'est chaque Etat membre qui nomme son ou ses commissaires.

Les règlements et les directives communautaires, qui représentent les « lois » de l'Europe, sont adoptés sur proposition de la Commission par le conseil des ministres, après avis du Parlement européen, avis que le Conseil n'a nul besoin de suivre.

Les recettes relèvent de la seule autorité du Conseil, le budget des communautés étant uniquement un budget de dépenses. Dans l'élaboration de ce budget, le Parlement européen ne dispose de réels pouvoirs que pour les dépenses non obligatoires, c'est-à-dire celles qui ne découlent pas directement de l'application du traité, et qui ne représentent qu'un tiers de l'ensemble des dépenses. Il s'agit là du seul pouvoir réel du Parlement européen.

Voilà pourquoi, en tant que parlementaire, je ne peux que me réjouir de l'initiative du Président de la République, amorcée dans son discours de Strasbourg et poursuivie par la création, au conseil européen de Fontainebleau, du comité *ad hoc* sur les institutions.

A l'éurocratie dominante, il convient effectivement de substituer une véritable démocratie européenne.

Que le Gouvernement poursuive donc dans la voie tracée par le Parlement européen lui-même, qui a adopté le projet Spinelli.

Ce projet va dans le bon sens. Il faut que le Parlement européen devienne co-décideur avec le conseil des ministres, tant en ce qui concerne la prise de décision communautaire que les affaires budgétaires.

Mais une refonte des institutions communautaires, pour nécessaire qu'elle soit, ne saurait suffire à faire l'Europe. Il faut surtout une adhésion plus forte et mieux partagée de l'ensemble des citoyens des dix — bientôt douze — pays de la Communauté.

Il faut marcher sur la voie d'une Europe des citoyens.

D'après le sondage que je viens de citer, deux thèmes sont susceptibles de mobiliser la jeunesse européenne dans les années à venir.

Premièrement, la Communauté européenne doit être, partout dans le monde, et d'abord en son sein, le champion des droits de l'homme.

Deuxièmement, la Communauté européenne doit trouver dans l'aide au tiers monde et dans l'établissement de nouveaux rapports avec les pays pauvres un souffle et une identité que les pays concernés lui reconnaissent déjà.

Lors du sommet de Fontainebleau, les chefs d'Etat et de gouvernement des dix pays de la Communauté réunis sous la présidence de François Mitterrand ont décidé la création de deux comités ad hoc, l'un chargé de faire des propositions sur les questions institutionnelles, l'autre sur celles relatives à l'Europe des citoyens.

Ma conviction profonde, c'est que, dans la procédure choisie à Fontainebleau, le travail du comité sur l'Europe des citoyens n'est pas moins important que celui sur la réforme des institutions. Je pense même qu'il est plus essentiel encore.

Rien ne se fera en Europe sans les citoyens et tout doit d'abord être fait pour eux. Il faut régier, c'est vrai, la question des relations entre les Etats mais il faut avant tout donner un contenu concret, au niveau européen, à la vie démocratique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la discussion du budget de la coopération est une occasion — trop rare en vérité — de faire le point sur la situation des pays en voie de développement et sur les relations de la France avec ces pays, soit directes, soit dans le cadre européen, qui sont trop souvent occultées par les aspects purement politiques de nos relations. C'est ainsi qu'on parle beaucoup de la politique française au Tchad, et c'est normal, mais pas assez de la politique de coopération, et c'est tout à fait regrettable.

Il faut d'abord faire le constat que la gravité des problèmes des pays en voie de développement exige une coopération renforcée et adaptée.

Même en tenant compte de la profonde diversité des pays en voie de développement, qui fait apparaître, par exemple, les progrès accomplis par les pays de l'Asie du Sud-Est — ce qui exclut par conséquent, contrairement aux propositions du Président de la République, toute stratégie unique et globale de développement — la situation de ces pays est très grave.

Le taux de croissance des pays en voie de développement, de 1,5 p. 100 en 1983, a été inférieur au taux de croissance démographique, ce qui signifie que la situation de l'Amérique latine et surtout de l'Afrique a continué de se dégrader.

Leur endettement global n'a pas cessé de croître, en même temps que les taux d'intérêt réels ne baissent pas ; ils auraient plutôt tendance à remonter.

Surpopulation des campagnes, sécheresse croissante, mise en place d'un système éducatif calqué sur le nôtre, création d'une culture inappropriée : tout concourt à l'appauvrissement de ces pays et de leur population ainsi qu'à la destruction des valeurs et des économies traditionnelles. Ajoutons à ce tableau inquiétant la très grave insuffisance des ressources humaines permettant de reprendre en main ces pays.

Mais le constat de cette situation comporte aussi un point positif certain : c'est la prise de conscience actuelle d'un nécessaire réalisme dans la gestion budgétaire, pour limiter les importations et trouver des solutions de longue durée aux problèmes d'endettement, comme ceux que connaissent le Mexique et le Venezuela.

C'est pourquoi, devant une telle situation, il est permis d'envisager aujourd'hui les conditions d'une amélioration puisque, après les illusions, fondées notamment sur l'idéologie, on en vient désormais à une analyse réaliste des problèmes, notamment grâce à l'influence du F.M.I.

Aux pays en voie de développement s'impose d'abord l'obligation d'une gestion rigoureuse sur le plan budgétaire, ensuite la nécessité d'un développement de l'agriculture vivrière, capable d'assurer la subsistance de la population, enfin la nécessité de donner la priorité aux investissements productifs à long terme dans le domaine économique et social.

Comme l'indiquait Raymond Barre lors d'un récent colloque à Abidjan, il est souhaitable que les pays en voie de développement allient à une politique de la demande, recommandée par le F.M.I., mais insuffisante, une politique de l'offre, c'est-à-dire une politique des structures destinée à favoriser la production, les investissements et les exportations, permettant à la fois la subsistance de la population et la couverture de l'endettement extérieur.

De la part des pays développés, les efforts ne doivent pas être de moindre ampleur.

D'abord, ils doivent maintenir un niveau suffisant de coopération, bilatérale et multilatérale, ce qui fait obligation aux pays de la Communauté européenne de renforcer leur effort dans le cadre de la négociation de Lomé, et notamment de renforcer les moyens du Stabex, dont le fonctionnement au cours de la période récente a été défaillant, précisément faute de financement suffisant.

L'autre effort des pays développés doit être orienté en direction de l'endettement massif des pays en voie de développement. Plusieurs remèdes sont indispensables, et d'abord la consolidation à long terme de leurs dettes, selon des conditions à déterminer en accord avec les pays emprunteurs — et pas seulement en échelonnant à court terme — en se souvenant du principe que le développement ne peut être financé que par des prêts à long terme, à taux d'intérêt relativement modéré et stable.

Ce'a suppose aussi de la part des pays développés une conduite budgétaire saine, c'est-à-dire excluant les énormes déficits que l'on doit malheureusement constater et qui poussent à la hausse des taux d'intérêt.

Cela doit conduire enfin à une libération du commerce mondial jouant dans les deux sens, permettant les exportations des pays en voie de développement et favorisant la sécurité des investissements à long terme de capitaux des pays développés dans les pays en voie de développement.

Comme je l'ai rappelé, face aux nécessités de la crise, le réalisme commence à prévaloir sur les illusions idéologiques et sur les intérêts trop étroitement égoïstes. Mais la politique de coopération de la France suit-elle le même chemin ?

Le discours présidentiel tenu en 1981 marquait de grandes ambitions. Celles-ci ont entraîné une évolution de l'aide française dans le sens d'un éparpillement, pour des raisons surtout idéologiques, et dans le sens d'une certaine méconnaissance de nos responsabilités politiques en Afrique et de nos intérêts en Asie. Si cette méconnaissance tend à s'atténuer sous l'effet des nécessités politiques, le Gouvernement n'a plus guère aujourd'hui les moyens de revenir en arrière et la politique gouvernementale en matière de coopération m'inspire trois séries de réflexions.

Je note d'abord qu'en dépit du discours officiel les moyens de notre coopération publique sont en voie de diminution. Le projet de budget pour 1985 traduit brutalement une baisse sensible de 3,8 p. 100 en francs courants, donc de plus de 10 p. 100 en francs constants, soit une diminution de 9 p. 100 des effectifs de l'assistance technique civile, un abatement de 12 p. 100 sur les autorisations de programme accordées au fonds d'aide et de coopération, une baisse de 18 p. 100 des fonds attribués aux organisations non gouvernementales.

On se berçait de l'illusion d'une croissance forte de l'aide publique par rapport au P.N.B. Or les faits sont là : elle n'a augmenté que de 20 p. 100 de 1981 à aujourd'hui, tandis qu'elle avait augmenté de 40 p. 100 de 1970 à 1981. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, de 1981 à aujourd'hui, les coûts administratifs de la coopération ont augmenté de 40 p. 100. C'est dire que notre aide stagne en valeur absolue quand elle ne diminue pas et cette situation oblige à définir des priorités : contributions volontaires aux organisations internationales d'aide au développement, coopération technique militaire et concours financiers de la France à de nouveaux Etats, par exemple la Guinée-Conakry. Ce budget est un budget de misère alors que nos partenaires connaissent, eux, la misère.

Si l'on dépasse le seul cadre de l'aide publique pour considérer l'ensemble des actions de la France en faveur des pays en voie de développement, force est de reconnaître que la politique économique gouvernementale tend à affaiblir les entreprises françaises dans la compétition mondiale au moment où ces pays en auraient le plus besoin.

Deux signes de cet affaiblissement : il y a six ans, le marché automobile de l'Afrique était entre les mains des industries françaises ; aujourd'hui, la part prise par les Japonais atteint près de 50 p. 100.

Sur le plan des financements, et malgré le poids de nos banques, il semble que nous soyons en train de nous effacer devant la Banque mondiale, sous prétexte que nous n'avons pas les mêmes moyens financiers et que, selon certains, nous par l'idéologie, l'aide multilatérale serait de meilleure qualité que l'aide bilatérale. Outre que cette argumentation est contestable, parce que l'on peut être leader sans avoir beaucoup de moyens et que l'aide multilatérale n'a pas que des vertus, l'effacement constaté marque une étape importante du déclin de la France sur la scène internationale car il semble que nous abandonnions notre place en Afrique.

Cela m'amène à faire une troisième réflexion, sur les moyens humains dont dispose notre pays pour conduire sa politique dans les pays en voie de développement.

Depuis un siècle, des hommes avaient été préparés et formés à cette tâche dans l'ancienne école coloniale, devenue école nationale de la France d'outre-mer. La décolonisation des années soixante a conduit à l'arrêt de cette formation, qui avait eu le grand mérite de susciter de vraies vocations et de préparer des hommes particulièrement ouverts aux évolutions nécessaires.

Depuis lors, l'action de la France s'appuie sur un vivier qui ne se renouvelle pas. Très bientôt, nous ne pourrions plus compter sur ces spécialistes compétents de l'Afrique et des pays en voie de développement.

Il faut donc prendre une décision. Je propose d'ouvrir à l'École nationale d'administration une formation spécifique sur le développement, préparant concrètement les hommes à l'action sur le terrain et à la coopération. Au moment où l'E.N.A. fait, comme l'Etat, l'objet de rudes contestations, ce serait en même temps un moyen de renouveler son image, tout en renouant avec une grande tradition nationale.

Nous voyons donc, après ces trois réflexions, qu'un redressement doit être apporté à notre politique, si l'on ne veut pas voir l'influence de la France dans le monde diminuer gravement, tant au plan politique qu'économique.

Si elle adopte une attitude généreuse et raisonnable en ce qui concerne l'endettement et le renouvellement de la convention de Lomé, la France conservera tout son poids pour exercer ses responsabilités politiques et militaires, notamment sur le continent africain. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Escutia.

M. Manuel Escutia. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est grâce à une politique étrangère ferme et cohérente que la France, puissance moyenne, joue un rôle non négligeable sur la scène internationale, et cela malgré la politique de blocs menée par l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

Depuis l'arrivée de François Mitterrand à la présidence de la République, la France parle avec tout le monde, sans masquer les zones d'ombre, en Amérique centrale comme en Afrique du Sud ou en Afghanistan et en Pologne, c'est ce qui fait sa force.

Pour nous, parlementaires français, il est un lieu où nous pouvons constater à quel point la voix de la France est écoutée : c'est l'Union interparlementaire, organisation peu connue mais dont le rôle n'est pas niable.

Sans dresser un bilan de son action, je rappellerai simplement que, depuis sa création en 1889, l'Union interparlementaire a pour but de favoriser le développement des institutions représentatives et le contact entre les membres de tous les Parlements.

L'Union interparlementaire est ce lieu unique où, à l'image des Nations Unies, des parlementaires d'opinions diverses, appartenant à des systèmes politiques différents, parfois antagonistes, recherchent inlassablement les moyens d'assurer la paix entre les peuples du monde et de sauvegarder la dignité de l'homme.

L'Union interparlementaire aborde des sujets importants, comme la laïcité dans le monde, le désarmement ou les droits de l'homme. Sur chaque problème, le groupe français se distingue par une position claire et intransigeante.

Ainsi, il ne cesse de dénoncer l'attitude des nombreux Etats qui bafouent régulièrement et cyniquement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ainsi, il donne de la France l'image d'un pays conscient de ses responsabilités envers la communauté internationale.

C'est parce que la France, que nul ne peut suspecter de tentatives expansionnistes, a une démarche indépendante, qu'elle est un recours pour les faibles et l'interlocuteur respecté des grandes puissances.

Le serait-elle si, oubliant les liens qui l'unissent à des pays amis comme le Tchad et le Liban, elle n'avait pas répondu à leur appel et ne s'était pas appliquée à préserver l'unité, l'intégrité et la souveraineté de ces Etats ?

Serait-elle à la fois écoutée des peuples arabes et du peuple israélien si elle ne dénonçait pas systématiquement les excès de chacun, et si elle ne rappelait pas chaque fois qu'elle prend la parole que la sécurité pour tous les Etats du Moyen-Orient et la justice pour ses peuples constituent la condition indispensable d'une paix juste et durable dans des frontières sûres et reconnues par tous ?

Partout, la France s'efforce de faire appliquer les grands principes fondamentaux. Partout, elle se veut le défenseur des opprimés, ne cessant d'affirmer que le respect des droits de l'homme est la condition essentielle d'une amélioration véritable des relations entre les Etats.

Comment, en effet, pourrait-on parler de détente et de paix alors que l'oppression progresse presque partout dans le monde et que chaque jour, sur tous les continents, des hommes et des femmes sont persécutés pour ce qu'ils croient, pour ce qu'ils aiment ou pour ce qu'ils sont ?

Comment pourrait-on parler de justice et de liberté alors que le simple droit à se nourrir est refusé à des milliers d'êtres humains ?

Certes, la France, pays de la Déclaration de 1789, a une longue tradition dans la défense des droits de l'homme. Mais, aujourd'hui, cette tradition a repris sa pleine dimension : depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, la France défend sans exclusive les droits de l'homme.

Le gouvernement français dénonce l'existence des goulags en Union soviétique, la situation en Pologne et en Afghanistan, ce qui n'était pas le cas avant 1981, on l'a trop vite oublié.

Le Gouvernement affirme clairement sa réprobation devant les pendaisons d'opposants politiques qui ont lieu en Turquie, pays qui, il faut le rappeler, est membre du Conseil de l'Europe.

Il s'élève contre l'apartheid en Afrique du Sud. A ce propos, il faut également rappeler que M. Claude Cheysson a été le premier chef de la diplomatie d'un pays non membre du comité spécial contre l'apartheid à le dénoncer devant ce comité.

Dans toutes les enceintes internationales, la France n'oublie jamais de répéter que la politique conduite par les Etats-Unis à l'égard du tiers monde risque de ruiner les efforts engagés avec courage par de nombreux pays en développement, notamment en Amérique centrale.

Mais dénoncer ne suffit pas ! Dénoncer ne suffit plus !

De Cancun à Versailles, en passant par la tribune des Nations unies, la France fait aussi des propositions en vue de la construction d'un nouveau système international — système dans lequel l'homme, quelles que soient sa race, sa nationalité ou sa croyance, serait la finalité de tous les efforts que font les sociétés.

Ainsi, monsieur le ministre, cette nouvelle conception des relations extérieures, cette solidarité active et concrète avec les peuples du tiers monde n'est pas la conséquence d'un acte de foi qui aurait pour dogme que le salut vient du sud. Cette solidarité n'est pas non plus la réponse à une exigence morale de justice vis-à-vis des pays qualifiés de pauvres. Cette solidarité est donc à la fois la conséquence et le moyen d'un choix politique. Elle en est partie intégrante et ne saurait être considérée comme l'appendice facultatif ou charitable d'une politique étrangère de la France.

C'est cette nouvelle conception des relations extérieures qui permet à la France d'être aujourd'hui, au sein de l'Union interparlementaire, comme ailleurs, un pays fort et respecté.

Ce sont ces choix que nous devons affirmer et soutenir en votant le budget qui nous est présenté aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, je voudrais aborder le problème des relations de la France avec la Pologne.

Je souhaite appeler à nouveau votre attention et celle de l'opinion publique de notre pays, sur la situation en Pologne. Les informations qui sont diffusées sur les chaînes de la télévision d'Etat sont loin de rendre compte de ce qui s'y passe réellement.

Après l'assassinat du père Popieluszko par la police politique du général Jaruzelski, on nous dit que ce dernier prend des mesures pour éviter que de telles actions ne se reproduisent. On nous fera bientôt apparaître le général Jaruzelski comme un modéré « dépassé » par ses troupes. La ficelle me paraît un peu grosse.

A l'heure où je vous parle et en dépit de la pseudo-amnistie signée le 22 juillet, Bogdan Lis, numéro deux de *Solidarność*, est encore maintenu en détention et attend son jugement pour haute trahison. Il risque une lourde peine d'emprisonnement, voire la peine de mort.

Au surplus, quatre projets de loi tout à fait scandaleux sont en préparation à Varsovie.

Le premier projet concerne le bannissement des prisonniers politiques. D'après ce texte, les prisonniers polonais pourraient être expulsés vers un autre pays communiste et, dans le cas où ils refuseraient, ils seraient expédiés dans des camps de concentration.

Le deuxième projet de loi propose le remplacement des actuels « tribunaux professionnels » par de prétendus « tribunaux sociaux ». En clair, cela veut dire que toute faute professionnelle pourrait devenir, au gré des humeurs de la police, un délit politique.

Les troisième et quatrième projets de loi complètent le précédent quant aux procédures employées dans ces nouveaux « tribunaux sociaux ». Le troisième vise à raccourcir à vingt-quatre heures les délais de jugement pour les causes politiques et les délits d'opinion, tandis que le quatrième aggrave ces jugements expéditifs en prévoyant la confiscation systématique des biens. En n'épargnant même plus la famille des récalcitrants au régime, on instaure un climat de peur général.

Ces quatre projets, s'ils voient le jour, viseront à éliminer méthodiquement les tentatives d'opposition. L'éventail de la répression sera très complet.

Jaruzelski, loin de respecter la loi d'amnistie entend, par ces projets, donner un nouveau tour de vis à la répression et se débarrasser ainsi des leaders de *Solidarnosc*.

Monsieur le ministre, la France restera-t-elle muette devant cette situation ? Acceptez-vous que cette politique de répression se développe sans que notre pays réagisse très vigoureusement ?

Ce serait devenir complice car qui ne dit mot consent.

Nous attendons que le Gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour empêcher cela et que la France s'élève solennellement contre ce renforcement de la dictature polonaise. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Duraffour.

M. Paul Duraffour. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous ne serez pas surpris que mon intervention, qui peut paraître insolite dans un débat budgétaire, soit consacrée au désarmement.

Certes, le désarmement est le problème capital de notre temps avec, bien sûr, la faim dans le monde et le chômage, mais il est entendu que ce n'est pas en cinq minutes qu'on peut l'aborder. Aussi me bornerai-je à vous interroger sur deux points très précis.

Il est indispensable que le Gouvernement organise, avant la fin de l'année, un grand débat sur la politique étrangère de la France dans lequel le problème du désarmement devra trouver sa place et où il me sera donné d'intervenir, plus longuement, je l'espère, et sur le fond même du problème.

Le Président de la République, dans son récent discours à Londres, après avoir constaté que « les désordres de toute nature menaçaient la paix », a affirmé qu'il était urgent de rouvrir les négociations dans tous les domaines d'armements avec pour objectif non pas de corriger sans cesse les déséquilibres par l'introduction d'armes sans cesse plus nombreuses, mais de ramener ces équilibres à des niveaux progressivement plus raisonnables, c'est-à-dire au plus bas niveau possible ».

J'ai écouté ce matin avec le plus grand intérêt les paroles que vous avez prononcées dans la deuxième partie de votre intervention, sur la position de la France dans le contexte international actuel si lourd de périls pour la paix du monde. Mais, bien que la paix et la guerre se jouent, à l'évidence, entre les deux superpuissances et que nous paraissions bien impuissants à contraindre celles-ci, sinon à les convaincre, je souhaiterais que le Gouvernement puisse faire connaître quelles initiatives notre pays compte prendre pour que cesse de s'élever la spirale infernale et mortelle de la course aux armements et que, pour employer les termes mêmes du discours prononcé par le Président de la République en juin dernier à Moscou, on puisse enfin parvenir à un désarmement réel, progressif, garanti.

Ce grand débat, monsieur le ministre, aurait-il lieu au cours de cette session ? En tout cas, je ne pense pas que la présente discussion, si intéressante soit-elle, puisse en tenir lieu.

Vous savez, monsieur le ministre, qu'un groupe parlementaire, qui est composé de députés appartenant aux quatre groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale et que je préside, suit avec une attention particulière les problèmes du désarmement et de l'équilibre des forces dans le monde.

Vous connaissez également notre vœu de voir notre groupe — ainsi que d'autres parlementaires — associé aux négociations sur le désarmement, notamment aujourd'hui à la conférence de Stockholm sur les mesures de confiance. J'espère que cette conférence sera suivie d'une autre conférence à Paris sur le désarmement en Europe, conférence d'ailleurs voulue par le Président de la République.

Les peuples, à l'exception de quelques fanatiques, veulent la paix. L'opinion publique sait ou devrait savoir — et nous sommes quelques-uns à nous employer à la sensibiliser au problème du désarmement — que les pays du monde dépensent journellement, il faut le répéter inlassablement,

deux milliards de dollars pour leur armement, soit 18 milliards de francs, que 40 000 enfants meurent de faim chaque jour dans le monde, que la puissance nucléaire mondiale est égale à un million et demi de fois la puissance nucléaire de la bombe d'Hiroshima et, enfin, qu'un récent rapport de l'Organisation mondiale de la santé estime que, si la moitié seulement de l'armement nucléaire mondial était utilisée, un milliard de personnes mourraient immédiatement, tandis qu'un autre milliard serait atrocement atteint.

Aussi vous demandé-je, monsieur le ministre, à vous qui avez affirmé à plusieurs reprises la nécessité d'associer les parlementaires aux efforts entrepris pour la sauvegarde de la paix, quelle est actuellement votre position à ce sujet.

En juin 1982, devant notre assemblée, vous déclariez : « Il appartient aux exécutifs de prendre les mesures qui conviennent, mais c'est aux élus des peuples de marquer leur volonté de paix et de la marquer dans des conditions concrètes ».

À la session spéciale sur le désarmement de l'O.N.U., en 1982, j'avais été particulièrement heureux de vous entendre affirmer, dans votre intervention, « que les problèmes du désarmement devaient être débattus entre des représentants élus dans les parlements ».

Les députés, élus du peuple, doivent pouvoir se faire les interprètes de la volonté de paix de leurs mandants auprès des gouvernements afin que les discussions internationales ne soient pas réservées aux seuls « technocrates » du désarmement, m'ier, ne met en cause, vous le pensez bien, car ces discussions s'enlisent dans un ronronnement d'une douteuse efficacité. Je pense donc que les élus pourraient apporter un souffle nouveau à ces débats.

Comment envisagez-vous d'associer les parlementaires aux négociations en cours et à venir sur le désarmement, non pas certes d'une façon permanente, mais suivant des modalités à définir ?

Enfin, comme chaque fois qu'il m'est donné de parler du désarmement et de la paix, je conclurai mon propos par cette exhortation prémonitoire de Pasteur — rappelant les paroles fameuses *Delenda Carthago* — : « Si l'humanité ne tue pas la guerre, la guerre tuera l'humanité. » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Monsieur le président, je vais essayer de répondre à l'ensemble des interventions de cet après-midi, ainsi qu'aux préoccupations exprimées par les rapporteurs lors du débat de la matinée. Je m'en tiendrai au domaine qui me concerne. Aussi vous prierais-je de m'excuser si je dépasse mon temps de parole et si mes réponses présentent un apparent désordre, car je souhaite apporter tous les éléments d'information, compte tenu de l'importance accordée à ce budget.

S'agissant de la diminution des crédits d'intervention, évoquée par vos rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, particulièrement par M. Alain Vivien et M. Vial Massat, je reprendrai quelques chiffres.

Pour 1985, les crédits de paiement du fonds d'aide et de coopération de l'article 10 augmentent en francs constants de 2 p. 100 par rapport à 1983. Sans doute la diminution des autorisations de programme est-elle sensible, puisqu'elle atteint 11 p. 100. Ce point a d'ailleurs été souligné par tous les intervenants. Mais cette réduction doit être appréciée en fonction de l'évolution des concours de la Caisse centrale de coopération économique : on note en effet pour 1985 une augmentation de 17 p. 100 en crédits de paiement et de 7 p. 100 en engagements sur le premier guichet.

Dans le même temps, les crédits du chapitre 41 43 sont reconduits.

En outre, si les crédits d'assistance technique diminuent, ceux qui sont affectés aux conventions et aux marchés d'assistance technique augmentent fortement : 44 p. 100.

Enfin, je précise que notre effort en ce qui concerne les contributions volontaires est maintenu.

Monsieur Deniau, vous avez évoqué ce matin le problème de l'assistance technique. Vous m'avez demandé comment je procédais pour les suppressions et pour les redéploiements de postes. Cette question ne relève pas de ma seule autorité. Il s'agit, d'abord, de l'affirmation politique de certains États, dont le Maroc. Il s'agit aussi de la volonté politique qui est la nôtre. C'est dans un souci de concertation, de dialogue et d'approfondissement que nous conduisons, avec les autorités des pays concernés, une politique de déflation ou de redéploiement.

Nous sommes conscients du fait que l'effort entrepris depuis de nombreuses années ne doit pas être réduit à néant par une politique de déflation qui ne prendrait pas en compte les aspirations et les besoins exprimés non seulement dans un contexte économique qui évolue, mais aussi dans un contexte de formation des hommes qui change.

En ce qui concerne le Maroc, je crois avoir déjà transmis les éléments de réponses, que je m'apprete à reprendre, à la commission des affaires étrangères juste après avoir été entendu par elle. Au mois de mai 1984, les effectifs s'élevaient à 3 500 personnes sur 18 000 environ, soit à peu près 20 p. 100 — 2 600 pour la coopération et le développement et 900 pour la direction générale. Il s'agit principalement d'enseignants — 90 p. 100 du total.

Quelle est la déflation ?

Pour 1984, on compte 1 170 postes, tous pour la coopération et le développement, aucun pour la direction générale.

En novembre 1984, les effectifs s'élèveront donc à 2 330, sur 16 000, soit 14,5 p. 100 — la politique de déflation se poursuit.

Pour 1985, la déflation envisagée par les autorités marocaines est de 1 200.

Tels sont les éléments d'information, monsieur Deniau, que je puis vous apporter en ce qui concerne cet aspect particulier de la politique de déflation au Maroc.

S'agissant des établissements français, je dois dire que la diminution du nombre des enseignants est faible. En tout état de cause, elle est compensée par des recrutements locaux. Nous touchons ici au problème de la carte scolaire pour l'ensemble des Etats concernés par cette politique.

J'en viens maintenant à la déflation sur l'ensemble des pays, qui a été évoquée par un certain nombre d'orateurs, notamment par M. Ligot il y a quelques instants.

En 1984, la politique de déflation a concerné 2 145 personnes, dont 1 780 enseignants et 365 techniciens.

Les économies budgétaires réalisées sont très variables : très faibles, voire nulles, en Côte-d'Ivoire, un tiers à un quart du coût au Maroc et en Algérie. Cette déflation, dans l'état actuel des choses, ne concerne que la coopération et le développement et absolument pas la direction générale.

Certains d'entre vous, mesdames, messieurs, ont évoqué le problème du redéploiement. Je vous indique qu'en 1984 nous avons ouvert une centaine de postes, dont 40 au Tchad — j'en parlerai tout à l'heure, revenant sur l'intervention de M. Couve de Murville — et 15 en Guinée-Conakry. Je me suis rendu récemment dans ce dernier pays. Nous sommes en train de mettre sur pied une mission de coopération qui marque la volonté des autorités politiques de nos deux pays de conduire un programme de coopération qui s'inscrive dans un contexte politique nouveau.

L'effort consenti en Guinée-Conakry est considérable. J'ai fait en sorte qu'un certain nombre d'industriels et de représentants d'organisations non gouvernementales m'accompagnent dans mon voyage afin de montrer que la politique de coopération et d'aide au développement n'est pas le seul fait de l'Etat, des pouvoirs publics. Autant que faire se peut, je veille à y associer — cela va de soi — les organisations non gouvernementales mais aussi les représentants du monde de l'industrie privée et d'autres secteurs économiques.

Dans divers pays, quarante autres postes seront également ouverts, dix aux Comores, vingt dans des pays du « champ » et dix dans ce que nous appelons le « hors champ » pour mémoire, le Kenya, l'Angola, Sainte-Lucie, le Nicaragua, le Zambabwe et le Sri Lanka.

J'en arrive à la question de M. Couve de Murville sur le Tchad, que se passera-t-il, après l'évacuation des troupes étrangères, pour relancer l'économie de ce pays ? Eh bien, dès lundi je me rendrai à N'Djaména pour y présider, comme convenu, la commission mixte qui nous permettra de faire le point sur l'ensemble de notre politique de coopération et d'avancer plusieurs dossiers, mais aussi de voir, sur le terrain, quels efforts sont à faire et où je compte me rendre non seulement à N'Djaména, mais dans diverses villes au Sud du pays.

Examinons quels sont les grands axes d'une coopération renforcée. Il y a d'abord l'aide d'urgence, et elle est importante parce qu'elle concerne les populations réfugiées meurtries par plus de dix-huit années de guerre et surtout par la sécheresse imputoyable qui a sévi dans ce pays et dans d'autres cette année. Pour ce qui est de l'aide financière, nous assistons les autorités tchadiennes dans leurs négociations avec les autorités du fonds monétaire international. Je crois savoir que la conclusion est

imminente puisque un certain nombre d'Etats de la zone impliquée dans le même système que la République du Tchad ont accepté que les droits de tirage soient pris dans les plus brefs délais. Si j'ajoute l'aide financière pour faire face aux échéances immédiates, je crois que j'aurais cité plusieurs actions qui montrent dans quel sens va notre politique d'assistance au Tchad après le départ du dispositif Manita.

Parmi les priorités pour ce pays, il y a évidemment l'assistance technique civile, notablement renforcée dans différents secteurs, et l'administration publique, car ce pays a besoin de retrouver son administration, mais sans oublier l'agriculture et l'agronomie. Pour les cultures vivrières, je souhaite accomplir un effort tout particulier.

Vous avez évoqué, monsieur Couve de Murville, le problème de l'assistance militaire. Dans le cadre de l'accord de coopération franco-tchadien, notre politique d'assistance technique militaire sera poursuivie. Nous comptons actuellement quatre-vingts assistants qui, en particulier, assurent sur place des tâches d'instruction et d'assistance sanitaire.

Je remercie M. Vial-Massat de la clarté et de la franchise avec lesquelles il a exposé ses opinions ou ses objections sur divers points qui concernent le département dont j'ai la responsabilité.

Je lui répondrai que la France multiplie les signes d'une solidarité accrue vis-à-vis du tiers monde. En voici quelques preuves.

A Washington, d'abord, pour la création d'un fonds spécial pour l'Afrique — vous en avez parlé, monsieur le député — la France propose tout de suite une contribution d'un montant de 527 millions de francs, afin d'exprimer la volonté que la Banque mondiale et, bien évidemment, l'ensemble des pays donateurs aillent dans le sens souhaité tant par la Banque mondiale que par les différents intervenants. La proposition française n'a pas été suivie, mais nous espérons que, dès le printemps, d'autres contacts nous permettront d'aller dans la direction voulue.

Devant le F. I. D. A., ensuite, la France a rappelé, par l'intermédiaire du Président de la République, la nécessité de la reconstitution des ressources du fonds. Elle a plaidé aussi pour le développement des actions en faveur de l'agriculture vivrière et de la reforestation. Nous pourrions, je le crois, lutter contre l'avancée du désert, limiter la progression du Sahara, si nous nous en donnons les moyens. Cela a été entrepris avec succès dans divers pays. Ces opérations se sont appelées « la barrière verte ». Nous souhaitons qu'un effort soit entrepris, tant au niveau du F. I. D. A. qu'à celui de la Communauté économique européenne et du budget français pour la conduite de cette action.

En outre, à Bruxelles, la France a agi pour la reconduction, en valeur réelle, de l'enveloppe du fonds européen de développement, en même temps que pour l'adoption d'un plan d'urgence contre la sécheresse.

Enfin, dans le cadre des relations bilatérales, notre pays s'est attaché à la multiplication des aides d'urgence en faveur du Sahel et d'aides financières et budgétaires importantes pour les pays qui en ont besoin, au soutien des pays en difficulté de balance des paiements auprès du fonds monétaire international ou dans le cadre du Club de Paris, et à des actions nouvelles pour des pays comme la Guinée.

Au total, l'effort d'aide publique au développement — je réponds ainsi non seulement à M. Vial-Massat mais aussi à plusieurs députés de l'opposition — s'accroît à un rythme rapide depuis 1981. A cet égard, les chiffres ne peuvent être contestés : mais je ne conteste pas non plus qu'il y aura un certain ralentissement en 1985. Je vous rappelle les taux de progression de 1981 à 1983 : 40,9 p. 100 en 1981, 22,3 p. 100 en 1982 et 10,9 p. 100 en 1983. Pour l'année 1985, contrairement à ce qui a été affirmé par M. Ligot en particulier, la progression prévue est de 8 ou 9 p. 100. Ces pourcentages, mesdames, messieurs, ne peuvent pas, à mon sens, être discutés.

D'ailleurs, ce taux de l'aide publique au développement, par rapport au produit intérieur brut — les départements et territoires d'outre-mer exclus, vous le savez — témoigne de cet effort continu : nous sommes passés de 0,33 p. 100 en 1977-1978 à 0,48 p. 100 en 1982 et à 0,49 p. 100 en 1983, en 1985, nous devrions dépasser un peu la barre des 0,50 p. 100.

Nos partenaires du Nord ne peuvent pas afficher de tels résultats. Monsieur Vial-Massat, l'esprit de Cancun est respecté. La France est constamment présente dans le dialogue Nord-Sud, non seulement auprès des pays d'Afrique, vis-à-vis desquels nous avons des obligations particulières, mais aussi auprès d'autres pays directement concernés par la crise des économies.

M. Alain Vivien a traité du problème des personnels de la rue Monsieur.

En fait, ni l'identité ni la spécificité de la coopération ne sont menacées. L'unification, en 1981-1982, des affaires étrangères et de la coopération au sein d'un seul ministère des relations extérieures n'a pas entraîné la disparition de l'entité coopération. Celle-ci demeure un secteur particulier de l'action gouvernementale, comme en témoigne la présence au sein du Gouvernement d'un ministre délégué à la coopération et au développement, dont le dernier décret d'attribution confirme et renforce les responsabilités.

L'action de coopération au développement continue de s'appuyer sur un dispositif administratif et budgétaire distinct au sein des relations extérieures et doté de tous les attributs d'une administration de plein exercice.

D'abord, un budget propre qui fait l'objet d'un vote séparé du Parlement et dont le ministre délégué est l'ordonnateur.

Ensuite, des personnels propres, dont les emplois sont identifiés dans le budget, tant à l'administration centrale, par le biais de la section I, que dans les services extérieurs, par le biais de la section II, et qui sont gérés de façon autonome par la direction des moyens de développement.

Enfin, des services administratifs, financiers et comptables particuliers.

Ce dispositif, qui me semble refléter la spécificité de la fonction coopération au développement — il vise à la préserver — n'est pas menacé. Il n'est pas remis en cause par le projet de fusion des corps.

Ce projet, qui est à l'étude, est une conséquence logique, mais limitée, de la création d'un seul ministère chargé de l'action extérieure.

C'est une conséquence logique : l'existence de corps administratifs de titulaires à la coopération est récente. Ils n'ont été créés, en effet, qu'en 1977-1978.

La fusion du ministère de la coopération et du ministère des affaires étrangères au sein d'un département unique a pour conséquence normale l'unification des corps de titulaires des deux anciens ministères. Cette unification doit permettre et permettra le décloisonnement de ces corps et l'ouverture des carrières.

Mais c'est aussi une conséquence limitée. Elle ne touche que les corps administratifs.

La gestion statutaire, qui sera nécessairement unifiée, mise à part, les personnels titulaires affectés à la coopération pourront continuer à y être gérés. Il en sera de même des contractuels et des fonctionnaires détachés d'autres ministères.

La fusion ne doit pas porter et elle ne portera pas atteinte aux possibilités de carrière des agents — conditions d'avancement ou vocation de certains corps à servir indifféremment en France et à l'étranger.

Elle devra assurer aux personnels de la coopération les mêmes perspectives et les mêmes débouchés qu'à leurs collègues du Quai d'Orsay.

C'est donc cet esprit que les ministres concernés abordent ce projet qui, en aucune manière, ne peut être considéré comme un moyen détourné de porter atteinte à la coopération.

Tels sont les éléments d'information, monsieur Alain Vivien, que je tenais à vous fournir, à vous-même, bien sûr, mais aussi à tous vos collègues qui ont été saisis, je crois le savor, des préoccupations liées à ces personnels auxquels je rends hommage, en les remerciant, en les félicitant pour l'efficacité de leur travail, qu'ils accomplissent, ici ou sur le terrain, dans des conditions parfois délicates, compte tenu de la situation particulière des Etats où de la misère qu'ils sont amenés à côtoyer quotidiennement. Je leur rends donc, de la manière la plus solennelle, un vibrant hommage. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Billardon, président du groupe socialiste, m'avait saisi, il y a quelques jours, de la question de l'aide que la France entendait apporter à l'Éthiopie et plusieurs orateurs, appartenant à tous les groupes de l'Assemblée, m'ont également interrogé à ce sujet.

La situation alimentaire en Éthiopie est extrêmement grave — l'opinion en est maintenant bien informée — certainement plus grave que celle de 1973, qui fut à l'origine des événements politiques que l'on sait.

Actuellement, 5 à 7 millions de personnes sont touchées, et l'on avance le chiffre de 5 000 morts par jour. Les réserves de vivres ou de semences sont épuisées et les maladies, conséquences de la dénutrition, exercent des ravages.

Pour sa part, le Gouvernement français a décidé d'envoyer une aide exceptionnelle d'urgence de 8 500 tonnes, dont 3 500 tonnes immédiatement et 5 000 tonnes au tout début de l'année 1985. Les 1 500 tonnes annoncées il y a quelque temps par la presse ne représentaient qu'une première aide partielle, le démarrage de l'action.

En outre, nous étudions en ce moment les demandes qui viennent de nous faire les autorités éthiopiennes il y a deux jours, à l'occasion de mon déplacement à Bruxelles; il s'agit de l'achat à crédit de 50 000 à 100 000 tonnes de céréales et de la possibilité de mobiliser des moyens de transport sur divers points d'accès plus commodes.

La Communauté économique européenne a décidé récemment un certain nombre de mesures immédiates. Depuis le mois de décembre 1983, elle aura fourni une aide alimentaire de 38 millions d'ECU.

La contribution française, qui peut paraître modeste, doit être replacée dans le contexte de l'effort général en faveur du Sahel, lui aussi très durement touché par la sécheresse.

En 1984, 53 000 tonnes d'aide alimentaire ont été acheminées vers les États du Sahel. Nous espérons porter notre aide à 70 000 tonnes en 1985.

Mesdames, messieurs, j'espère avoir ainsi répondu à l'ensemble de vos préoccupations.

Oui, notre politique doit s'articuler autour des projets permettant de développer la filière de l'agriculture vivrière, comme l'ont dit plusieurs députés. Mais notre engagement en faveur du tiers monde demeure, et notre contribution à l'aide publique au développement poursuit sa progression.

Cela exprime la solidarité Nord-Sud à laquelle la France est attachée. Je tiens à réaffirmer ici tout le poids des appels à la solidarité de l'ensemble des pays du Nord.

Notre attachement au dialogue continu et renforcé avec les pays du Sud est aussi un attachement au respect de la dignité humaine et des droits de l'homme.

Mesdames, messieurs, l'esprit de Cancun continue à souffler. Il anime aujourd'hui, comme en 1981, l'ensemble de notre politique de coopération au service du développement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, cinq orateurs ont consacré l'essentiel de leurs interventions aux problèmes de l'Europe et je vais m'efforcer de répondre à leurs interrogations. Je vous prie d'ailleurs de ne pas donner à l'ordre que je me suis fixé dans mes réponses de signification particulière — n'y voyez qu'un souci de commodité pour classer les thèmes proposés.

M. Vial-Massat a interrogé le Gouvernement sur notre attitude en ce qui concerne l'aide alimentaire de la Communauté européenne au Vietnam. Je tiens à lui dire que la France plaide en faveur de la reprise de cette aide, dont elle fait valoir, pour soutenir cette décision, le caractère humanitaire; l'aide, pense la France, pourrait être acheminée par des organisations non gouvernementales. Malheureusement, l'opposition de certains de nos partenaires n'a pas permis jusqu'à présent d'aboutir.

Tout récemment, la commission a proposé qu'une aide d'urgence soit consentie en faveur de l'hôpital d'Hô-Chi-Minh-Ville. Il s'agit d'un programme de lutte contre la tuberculose. Le Gouvernement français appuie et appuiera cette proposition, et une décision que nous souhaitons favorable devrait intervenir prochainement.

M. Benetière a traité avec compétence de l'avenir de la politique agricole commune, un sujet qui mériterait, vous en conviendrez, de très longs développements. Je souhaiterais le rassurer en lui rappelant que, si nous n'avions pas cru en l'avenir de cette politique, nous n'aurions pas consacré autant d'énergie à réaliser les ajustements que nous avons apportés durant le semestre de notre présidence. Nous ne nous sommes pas contentés d'un simple replâtrage; nous avons tenté une réforme qui, non seulement apporte une réponse aux problèmes immédiats, mais constitue une base pour un redémarrage de la politique agricole commune.

Cependant, une tâche demeure: je veux parler de la réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole. Avant hier, ici, dans le cadre de ce débat budgétaire, M. le ministre de l'Agriculture vous a sur ce point exposé les positions défendues par la France.

Nous disposons donc désormais de fondations solides sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour développer et renforcer la politique agricole commune.

Je rejoins l'opinion de M. Benetière au sujet des grandes lignes d'action: renforcer certaines politiques existantes et mener une politique commerciale cohérente face aux États-Unis. Ma conclusion découle de ses explications: la politique agricole commune a encore un bel avenir devant elle!

Il n'est certainement plus question que la politique agricole commune constitue à elle seule la réalité européenne. Cela n'est d'ailleurs pas souhaitable. J'en ai parlé ce matin dans mon intervention générale. Néanmoins, cette politique gardera une place éminente, j'en suis convaincu, et je ferai tout le possible pour que cela dure.

Dans son intervention, M. Benetière a également évoqué la maîtrise budgétaire et ses éventuelles conséquences sur la politique agricole commune.

Je serai très clair à ce sujet : le Gouvernement français, tout en se conformant aux conclusions du sommet de Fontainebleau, refuse et refusera une discipline budgétaire qui sacrifierait la politique agricole commune. Vous le savez, je déplore, et déploierai encore dans les jours qui viennent, tous mes efforts pour éviter une telle issue : nos intérêts en dépendent.

M. Sapin a vu dans l'Europe des citoyens et dans l'Europe politique l'avenir de l'Europe. Je partage cette opinion. L'Europe, en effet, n'existera que le jour où elle aura une véritable signification pour chaque citoyen des pays membres.

C'est dans cet esprit que, à la demande du Président de la République française, a été créé à Fontainebleau le comité ad hoc. Il a d'ores et déjà été mis en place et travaille. Il mettra en œuvre en priorité des mesures concrètes ayant un impact sensible dans la vie quotidienne des Européens. Un exemple ? Le récent accord franco-allemand sur l'allègement des formalités aux frontières ne paraît mériter d'être suivi par d'autres.

En ce qui concerne plus précisément le projet d'union européenne, vous savez, monsieur Sapin, que le comité spécial mis en place à Fontainebleau s'est déjà réuni plusieurs fois. J'ai rappelé ce matin que la participation de la France était assurée par M. Maurice Faure. Laissons donc ces sages poursuivre leur réflexion sans chercher à bruler les étapes. Et en attendant de pouvoir se prononcer sur les propositions qui seront faites par le comité, il appartient, c'est vrai, aux Etats membres d'améliorer le fonctionnement de la Communauté telle qu'elle existe actuellement, à chaque échelon des institutions. Nous l'avons fait sous la présidence française — chaque fois que cela fut possible, nous avons eu recours au vote à la majorité pour revenir à une saine pratique du traité de Rome.

Je répondrai enfin à M. Blanc et à M. Couve de Murville qui, dans un langage différent, ont l'un et l'autre évoqué l'élargissement, voulant mettre en garde le Gouvernement français contre ce que le premier a appelé « un élargissement raté », et contre ce que le second a craint « le report à plus tard des solutions réelles ».

M. Couve de Murville a déclaré : « L'exemple de l'entrée de la Grande-Bretagne constitue à cet égard une leçon ». Aurai-je la cruauté de lui rappeler que ce discours, plus qu'au ministre des affaires européennes d'Europe l'hui, s'adresse, en réalité, à l'un de ses successeurs qui, au demeurant, était assisté de deux secrétaires d'Etat plus proches de lui que de moi-même ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)*

La négociation, quoi qu'il en soit, je poursuis. Les secteurs encore en discussion ont été évoqués ce matin, je les ai énumérés.

J'en ai dit et je répète que les intérêts de la France seront défendus, comme ils l'ont été au cours des derniers mois. J'en rendrai compte, comme vous le souhaitez, monsieur Couve de Murville, au Parlement. Il n'a pas dépendu que de moi, vous le savez bien, de ne pas venir devant la commission des affaires étrangères ; je m'y rendrai sitôt après le sommet de Dublin. En outre, j'ai accepté, répondant à une question de M. Stern, que s'engage devant le Parlement un grand débat sur les affaires européennes. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)* D'ici là, je poursuivrai les négociations dans l'esprit que je viens de définir.

Permettez-moi d'ajouter simplement que je préférerais nourrir nos convictions de la résolution qui est la seule option que de votre exemple. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, un grand nombre de questions ont, bien évidemment, porté sur la partie culturelle de notre projet de budget. J'avais d'ailleurs promis, ce matin, de répondre aux observations très pertinentes, et parfois critiques, formulées par plusieurs des rapporteurs, notamment par Mme Neiertz, M. Deniau et M. Bardin.

La coordination dans le domaine culturel doit être vue à sa dimension. Le ministère des relations extérieures, comme l'indique l'annexe à la loi de finances, consomme 91,2 p. 100 des crédits utilisés dans le domaine culturel ; 8,8 p. 100 sont répartis entre cinq autres départements.

À l'intérieur du ministère des relations extérieures, la coordination avec les services de coopération et de développement se fait dans les conditions qui ont été indiquées par le ministre délégué. La spécificité de la qualification professionnelle de ceux qui traitent de la coopération est assurée par l'autonomie de ces services de coopération et de développement. La liaison est constante, quotidienne entre eux et la direction générale des relations culturelles. Elle est affirmée — sur le terrain — à chaque réunion de commission mixte avec des pays étrangers ; elle est assurée également dans la coordination nécessaire à la gestion du personnel et de certains aspects du budget de fonctionnement. Elle est surtout assurée par le fait que le ministre de la coopération et du développement est un ministre aux relations extérieures ; son autorité, qui lui est conférée par décret, s'exerce sur tous les services du ministère des relations extérieures, au-delà des services de coopération et de développement, quand cela est nécessaire.

La coordination avec les autres départements se fait sur un plan bilatéral, de département à département. Mais vous avez eu raison, madame Neiertz, d'insister sur l'utilité du comité interministériel pour les relations culturelles extérieures, le C.I.R.C.E., dont depuis des mois déjà mon ministère souhaite la renaissance. Je regrette que le décret, proposé depuis plusieurs mois déjà par mon département, ne soit pas encore sorti. Je m'engage à demander au Gouvernement, surtout compte tenu de l'insistance du Parlement, que ce comité, présidé par le Premier ministre et regroupant les douze ministères intéressés, puisse le plus tôt possible se réunir et ainsi prouver, conformément à sa fonction que la politique culturelle s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la France.

D'autres questions relatives à la partie culturelle du budget portaient sur le redéploiement du personnel, et M. le ministre délégué à la coopération et au développement a déjà apporté les réponses principales.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour arts. Il y a toujours cinq cents professeurs de français au Maroc, c'est-à-dire le quart de l'effectif en cause.

M. le ministre des relations extérieures. M. Nucci a tout à l'heure cité le taux précis pour 1984 et pour 1985, qui n'est pas de 25 p. 100.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour arts. Je regrette, mais ce pourcentage figure dans le tableau que vous m'avez remis et que je tiens à votre disposition !

M. le ministre des relations extérieures. J'ajoute que, dans un certain nombre de cas, nous procédons maintenant à une transformation d'emplois au barème, en subventions à des établissements leur permettant de procéder à des recrutements locaux. Cette procédure, non seulement maintient le nombre d'enseignants mais dans de nombreux cas, l'augmente, puisque le recrutement local, comme l'ont noté plusieurs orateurs, représente une économie sensible.

En tout cas, monsieur Deniau, je peux vous assurer de l'intérêt que je porte personnellement au maintien de la présence du français en Asie. Je suis convaincu, comme vous, que si nous laissons passer les dernières années qui s'offrent encore à nous pour que la présence du français soit confirmée dans l'ancienne Indochine, nous ne retrouverons pas cette occasion.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour arts. Merci de cette déclaration. Faites la suite de décisions !

M. le président. Monsieur Deniau, je vous en prie !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour arts. M. le ministre s'adresse à moi, je l'approuve vivement.

M. le ministre des relations extérieures. Un troisième point, évoqué par les orateurs qui ont traité de la politique culturelle, porte sur nos instituts et centres culturels, par rapport aux alliances françaises.

En effet, madame Neiertz, huit instituts doivent être fermés, au titre des décisions prises en 1984. Plusieurs autres doivent être ouverts. Le plus important, qui a été ouvert en 1984, est celui de Berlin-Est, celui de Lisbonne sera, comme vous le savez, inauguré ces jours-ci, demain, nous ouvrirons plusieurs instituts, dont un à Damas, certains autres seront renouvelés. Quels sont les critères ?

Premièrement, nous voulons accroître notre présence dans certains pays du tiers-monde. C'est ainsi que nous songeons, au-delà de Damas, à aller à La Havane.

Deuxièmement, nous sommes désireux d'éviter la duplication avec un institut très voisin, ce qui diminuerait la portée de nos moyens. Ainsi il ne nous a pas paru indispensable de conserver celui de Rotterdam alors que La Haye est à quelques kilomètres par l'autoroute. De même, dans les Emirats Arabes Unis, nous n'avons pas pensé utile d'avoir deux instituts.

Mais nous voulons surtout — troisième critère beaucoup plus important sur lequel M. Deniau a d'ailleurs insisté — éviter la duplication avec l'Alliance française. En effet, les fonctions, les vocations de l'Alliance française et des instituts et centres culturels ne sont pas identiques, il s'en faut. Des règles de complémentarité doivent être définies entre ces deux approches.

Les instituts permettent une action plus intense d'animation culturelle, d'échanges, d'enseignement avancé du français dans des milieux spécialisés.

Les alliances, qui, je le rappelle, sont des organes de droit national dirigées par des personnalités nationales ou locales, permettent une diffusion plus large du français; elles ont surtout leur place dans des pays qui ne sont pas ou fort peu francophones et où une minorité veut bien s'intéresser au développement du français. Rio, Calcutta, voilà deux exemples de milieux dans lesquels nous souhaitons développer considérablement les alliances.

A ce propos, je rappelle que notre contribution au budget de l'Alliance française est passée de 2,5 millions de francs en 1983 à 5 millions en 1984. Je tiens à préciser à M. Deniau que le contrat que nous avons conclu avec l'Alliance française n'est évidemment pas exclusif d'autres; nous en avons déjà établis avec la Mission laïque, avec l'Alliance israélite universelle, et nous sommes tout prêts à aller plus loin dans ce sens.

J'en viens maintenant au redéploiement diplomatique et consulaire.

Je m'étonne que les décisions que nous avons prises de fermer certains postes consulaires ou diplomatiques aient soulevé un tel émoi. Au titre des trois budgets de 1982, 1983 et 1984 nous aurons, il est vrai, décidé de la fermeture de dix-huit postes. Mais que l'on me permette de rappeler que, de 1965 à 1969, dix-neuf postes ont été fermés — six alors que vous étiez Premier ministre, monsieur Couve de Murville — et trente-cinq postes de 1970 à 1981; on peut même relever certaines pointes: douze postes en 1970, onze postes en 1978. Il n'y a donc pas de nouveauté dans cette nécessité d'ajuster notre présence physique sur le terrain à la présence des colonies françaises, à la présence de nos intérêts dans les différents pays, à l'indépendance gagnée par certains. Ainsi, vingt-trois postes ont été créés de 1981 à 1983 et cinq le seront en 1985.

Avec ce redéploiement consulaire et diplomatique, la France dispose du plus large réseau consulaire du monde; aucun autre n'est comparable au nôtre. Et si des efforts sont actuellement entrepris pour tenter de réaliser des économies dans le budget des relations extérieures, ces efforts ne sont pas isolés. Il y a trois jours, le *Times* annonçait que le budget du *Foreign Office* serait, l'an prochain, réduit de 3,5 p. 100, ce qui entraînerait une diminution des subventions au *British Council* et une réduction de l'aide au développement. On parle même actuellement à Londres de la fermeture de huit ambassades britanniques dans le monde. Je ne prends pas cela comme un exemple mais je dis que, en période d'austérité budgétaire, lorsque des priorités sont fixées par un gouvernement et qu'elles portent, dans des conditions entièrement approuvées par le Parlement, sur des secteurs essentiels pour la société du pays en question, il est malheureusement normal et logique que les autres départements ministériels acceptent des sacrifices. Puis je rappelle que le budget du ministère des relations extérieures françaises a connu en trois exercices, de 1982 à 1984, une hausse nominale de 50 p. 100. C'est une des raisons pour lesquelles il m'a semblé normal, en pleine solidarité avec mes collègues du Gouvernement, d'accepter cette année un léger recul.

M. Couve de Murville a tout à l'heure regretté que l'Assemblée ne soit pas suffisamment informée de la politique extérieure du Gouvernement. Ce n'est évidemment pas aujourd'hui que cette information pourra être très complète. En effet, le débat budgétaire porte d'abord, par définition, sur le budget et il reste malheureusement peu de temps pour traiter de la politique extérieure. Mais, comme l'a rappelé mon collègue le ministre des affaires européennes, vous savez que nous sommes toujours très heureux de participer à ces débats généraux devant le Parlement, ou à ces rencontres en commission des affaires étrangères.

Aujourd'hui, je ne contenterai donc de traiter des sujets de politique générale que vous avez vous-mêmes évoqués, mesdames, messieurs les députés.

M. Couve de Murville nous a interrogés sur le Tchad et sur l'avenir de ce pays.

M. le ministre délégué chargé de la coopération et du développement a, tout à l'heure, rendu compte de ce que nous ferions pour apporter notre soutien à l'autorité légitime, la seule que nous reconnaissons au Tchad et qui est reconnue par toute l'Afrique, en matière de coopération, de soutiens économique et technique.

Examinons maintenant l'autre volet de cette affaire: l'aspect « étranger », si je puis dire, c'est-à-dire nos relations avec les Libyens. Nous avons été invités à arrêter les Libyens dans leur avance vers le sud; c'était chose faite le jour de notre entrée. Nous avons été invités par le gouvernement légitime du Tchad et par tous les autres gouvernements d'Afrique à obtenir le départ de cette force étrangère; c'était l'objet, le seul objet, de l'envoi d'un corps français au Tchad. Ce sera chose faite dans les heures qui viennent.

J'ai dit tout à l'heure qu'avant le 12 nous aurions achevé cette mission. Je peux maintenant ajouter, compte tenu des informations qui me sont parvenues aujourd'hui que, dans la journée du 10 novembre, c'est-à-dire après-demain, un communiqué sera publié par les deux gouvernements, libyen et français, annonçant le retrait total des forces étrangères du Tchad. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Nous ajouterons, bien entendu, les précisions qui conviennent sur les conditions dans lesquelles ces opérations auront été contrôlées, observées, surveillées.

La suite? Elle appartient aux Tchadiens. M. Nucci a indiqué l'aide que nous leur apporterions. De cette tribune, que l'on me permette de leur lancer un appel pour qu'ils parviennent enfin à la réconciliation nationale. Il y a, surtout dans cette période de grande misère dans le sud du Tchad, mieux à faire que la guerre civile.

Une question m'a été posée sur le Proche-Orient et en particulier sur le Liban. Notre analyse de la situation du Proche-Orient n'est pas rose. Nous voyons beaucoup plus de raisons de craindre une stagnation dans les différentes parties de cette région qu'un véritable progrès. Les éléments de cette analyse ont été donnés par M. Couve de Murville au début de cet après-midi. Aucun d'entre eux ne permet d'espérer un progrès significatif rapide.

La France est présente dans tous ces pays. Je crois pouvoir dire sans hésitation qu'elle est le pays au monde qui a le contact le plus confiant avec l'ensemble des pays de la région, quelle que soit leur orientation. Elle entend bien naturellement en jouer et, lorsque cela sera possible, obtenir le renfort de ses partenaires de la Communauté européenne.

Mais au Proche-Orient, monsieur Couve de Murville, le problème n'est pas qu'il y ait une politique française, mais qu'il y ait une possibilité de progrès vers la paix par la reconnaissance des droits des peuples et des Etats de la région, et ceci n'est pas dans nos mains. On sait là-bas, car nous avons montré que nous savions tenir nos engagements, que nous saisissons toute occasion. Pour le moment, il n'en apparaît pas de façon évidente.

Les questions les plus importantes, les plus nombreuses, ont porté sur des sujets que j'avais évoqués très rapidement dès le début de mon intervention générale, à savoir la réduction de la tension Est-Ouest, la limitation contrôlée des armements, la recherche d'un équilibre à un niveau aussi bas que possible et par la négociation. J'ai dit ce matin que nous serions présents partout dans cette recherche et dans cet effort.

Sur le plan nucléaire, la responsabilité principale appartient évidemment à ceux qui disposent des arsenaux monstrueux que vous connaissez. Nous les pressons de toutes les manières, et le Président de la République a déjà indiqué à la tribune des Nations Unies que si, un jour, la dimension de ces arsenaux était réduite de manière significative et si, entre temps, d'autres armes de dissuasion monstrueuses ne s'étaient pas développées, nous pourrions nous associer à ces conversations. Nous en sommes bien loin. Il faudrait d'abord qu'elles reprennent. En attendant, nous restons en dehors de ces négociations. Nous entendons garder la maîtrise de notre appareil de dissuasion que nous n'autorisons personne à mesurer. C'est à nous, et à nous seuls, qu'il appartient d'en définir la dimension.

M. Emmanuel Hamel. Très bien!

M. le ministre des relations extérieures. Pour ce qui est de l'armement conventionnel, j'ai déjà indiqué que nous attachions une grande importance à la réunion de Stockholm. J'ai noté que M. Duraffour avait suggéré que pour marquer l'importance que nous y attachions, nous demandions à des parlementaires de faire partie de la délégation à cette réunion. Nous sommes convaincus qu'un progrès peut et doit être accompli avec la collaboration non seulement des pays neutres et non alignés mais aussi des pays d'Europe orientale qui sont intéressés.

J'ai également fait état de l'inquiétude que nous éprouvons à entendre parler de développements technologiques redoutables dans le domaine chimique — ne parlons pas du bactériologique — et dans le domaine de l'utilisation de l'espace.

L'utilisation de l'espace à des fins agressives présente des difficultés technologiques considérables. Mais parler dès maintenant de la possibilité d'intercepter des engins balistiques nous paraît déjà inquiétant. D'abord, parce que cela mène tout naturellement à une course aux armements non balistiques. Voilà les deux supergrands repartis dans une nouvelle course, cette fois au titre des missiles de croisière ! Ensuite, parce que cela risque de jeter un doute sur les modes actuels de la dissuasion. Or l'infériorité conventionnelle des pays de l'Alliance atlantique en Europe est telle que si nous ne bénéficions plus de la dissuasion complémentaire qui est actuellement nucléaire, nous nous trouverions dans un grand état d'infériorité.

Pour cette promesse, si l'on ose dire, de « guerre des étoiles », ne mettons pas en cause ce qui constitue actuellement la dissuasion et qui a permis la paix depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Enfin, cela nous paraît inquiétant parce que la perspective d'interception des armes balistiques nous fait entrer dans un monde qui vous le reconnaîtrez nous est totalement inconnu. Pour recueillir des informations sur les engins desquels quittent le sol, toute intervention humaine est exclue. La riposte prendrait donc un caractère d'automatisme très inquiétant du point de vue politique.

Que l'on se lance dans des déclarations solennelles, voire prometteuses sur l'utilisation de l'espace est un grand sujet d'inquiétude pour nous. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus à la conférence du désarmement et nous entendons bien, avec nos partenaires européens les plus proches, veiller à ce que cette conversation tellement souhaitable entre Américains et Soviétiques sur les problèmes de l'espace ait lieu.

Concertation très étroite avec nos partenaires européens : telle est une des fonctions qu'il est bon de donner à l'Union de l'Europe occidentale. L'agence de contrôle des armements ayant perdu sa fonction ancienne, qui était de contrôler nos propres armements, nous pensons qu'il y a là matière à réflexion commune sur ces grands problèmes de la limitation et du contrôle des armements. Il est d'ailleurs prévu que la prochaine session plénière de l'Union de l'Europe occidentale, où ministres des affaires étrangères et ministres de la défense seront présents, sera consacrée aux problèmes que je viens d'évoquer.

Le comité permanent des armements de la même Union de l'Europe occidentale nous paraît également utile comme lieu de discussion en commun sur la production et l'approvisionnement en armements. L'Assemblée présente la caractéristique d'être le seul corps parlementaire ayant vocation pour parler de la défense, ce qui est sans aucun doute utile, d'autant plus que, je le rappelle, la composition de l'Union de l'Europe occidentale est particulièrement favorable puisque les pays membres ont à peu près les mêmes conceptions en matière de défense, les trois États de la Communauté qui sont d'un avis différent n'appartenant précisément pas à l'Union de l'Europe occidentale.

Cela ne nous permet pas cependant d'avoir à l'U. E. O. des discussions stratégiques, des discussions « conclusives » et la remarque faite par M. Couve de Murville sur ce plan me paraît tout à fait pertinente. Pourquoi ?

Parce que notre stratégie ne peut pas se limiter au conventionnel, qu'elle comporte nécessairement le nucléaire. Les raisons mêmes qui font que la France n'appartient pas au système intégré de l'Alliance atlantique jouent à l'intérieur de l'U. E. O. et nous empêchent de participer à des réunions de chefs d'état-major. En outre, l'U. E. O. ne pourrait mener de réflexion stratégique globale, car la République fédérale d'Allemagne ne peut pas et ne souhaite pas actuellement accéder à une responsabilité dans ce domaine.

Cela signifie également que les réunions stratégiques bilatérales franco-allemandes sont d'une importance considérable. Cette clause du traité de l'Élysée est maintenant appliquée et donne des résultats tout à fait remarquables tant dans la réflexion commune que dans les conclusions auxquelles nous parvenons

ainsi. C'est dans le cadre de ces discussions que nos deux pays ont décidé de commencer à construire un hélicoptère de combat et de coordonner leurs positions pour préparer un avion de combat futur qui réponde à leurs besoins harmonisés. Ils ont aussi pris une décision de principe concernant un satellite d'observation tout temps qui donnera à la France et à la République fédérale d'Allemagne des moyens autonomes d'observation et de connaissance des données sur le terrain, et ils vont ouvrir des discussions sur le développement technologique le plus important, à savoir l'acquisition et le traitement de l'information en données immédiates et réelles.

Mais cette coopération s'inscrit dans le contexte plus large de la position de la France dans l'ensemble de l'Europe, y compris l'Europe orientale et l'Union soviétique. Ce matin, j'ai insisté sur notre volonté d'établir des relations humaines, économiques, culturelles aussi poussées que possible avec les pays de l'Europe orientale incitant chacun d'entre eux à exprimer dans ces domaines son identité. Je ne reprendrai pas cette démonstration. Elle vaut pour la Pologne, comme pour les autres pays, sans cependant — et je remercie M. Mesmin de l'avoir souligné — que nous puissions oublier la grande déception, le choc que nous avons tous subi en décembre 1981 quand des libertés ont été violées, bafouées en Pologne et n'y ont pas été rétablies.

Cela joue également à l'égard de l'Union soviétique. M. Couve de Murville, et il parlait d'expérience, a déclaré que nous étions le principal interlocuteur de l'Union soviétique en Europe occidentale. C'est exact, et cela se manifeste, mois après mois, trimestre après trimestre. Les entretiens que j'ai eus récemment à New York avec M. Gromyko ont été tout à fait différents de ceux qu'il a eus avec mes collègues de l'Europe occidentale auxquels il reproche l'installation des Pershing et des missiles de croisière. Il ne peut pas nous adresser ce reproche compte tenu de l'autonomie de notre système de défense. Les rencontres nombreuses qui ont lieu et qui auront encore lieu dans les premiers mois de l'année prochaine témoignent de cette relation particulière.

L'analyse faite par l'ancien Premier ministre sur les conditions dans lesquelles l'Union soviétique s'est intéressée à ce qu'un homme particulièrement connu, Jacques Abouchar, soit libéré des geôles afghanes, est aussi exacte.

Voilà ce que je voulais dire de la politique que nous entendons mener vis-à-vis de l'Union soviétique, en très étroite entente avec nos partenaires européens dans la construction communautaire, particulièrement l'Allemagne, sur certains problèmes stratégiques, et dans le cadre de notre position dans l'Alliance atlantique. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Les intervenants seront appelés à tour de rôle dans l'ordre suivant : les membres du groupe R.P.R. par périodes de vingt minutes ; les membres du groupe socialiste, par périodes de trente minutes ; les membres du groupe U.D.F. par périodes de vingt minutes. Puis sera appelée une question d'un député n'appartenant à aucun groupe.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes au maximum.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Pierre Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le ministre des relations extérieures, malgré les multiples résolutions de l'O. N. U. demandant le retrait des troupes turques et la restauration de l'unité territoriale de l'île de Chypre, la situation reste la même.

La Turquie a même durci sa position et proclamé un prétendu Etat cypriole libre, non reconnu par les capitales étrangères sauf, bien entendu, par Ankara. Les négociations périclitent malgré les concessions faites par les Cypristes qui recherchent une solution équitable pour le peuple cypriole dans son ensemble. Aucune base de compromis n'a pu être dégagée à New York où les négociations se poursuivent, et l'impression prévaut à l'O. N. U. que la Turquie cherche à gagner du temps pour consolider sa position à Chypre.

Monsieur le ministre des relations extérieures, quelles mesures concrètes envisagez-vous au niveau national et au niveau de la C.E.E. pour amener la Turquie à une solution qui tienne compte des intérêts du peuple cypriole dans son ensemble ?

Par ailleurs, des nouvelles alarmantes nous parviennent sur le pillage systématique et continu du patrimoine artistique et chrétien de la portion de l'île occupée en dépit du droit des gens. Ces pillages répétés sont le fait des troupes d'occupation turques.

Par exemple, des fresques d'églises byzantines des XI^e et XII^e siècles sont découpées pour être livrées à des brocanteurs. Il s'agit non seulement du patrimoine de Chypre, mais aussi de celui de l'Occident : celui-ci plonge ses racines culturelles et spirituelles dans cette île qui connut d'abord le miracle grec avant d'être la terre aînée de la chrétienté.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre des relations extérieures, pour que cessent ces actes contraires à la civilisation et au droit ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. La France ne peut pas accepter qu'un principe élémentaire du droit international soit violé. L'Etat de Chypre a été reconnu par la communauté internationale. Il est inimaginable que celle-ci puisse reconnaître la prétendue République turque de Chypre Nord. Nous l'avons dit, ainsi que l'ensemble de nos partenaires de la Communauté, et le Conseil de sécurité a voté dans ce sens.

Nous comptons, je le reconnais, sur la capacité du secrétaire général des Nations unies, qui est très attaché au règlement de cette affaire, pour trouver entre Chypriotes turcs et Chypriotes grecs des possibilités d'entente garantissant l'autonomie des deux parties de l'île, dans le respect bien entendu de la souveraineté de l'Etat de Chypre.

Nos contacts avec les Chypriotes sont constants. Le président Kyprianou était à Paris en septembre dernier, je l'ai moi-même rencontré à plusieurs reprises. Nous voulons éviter que tout détournement soit fait à partir de la soi-disant République turque et, sur ce plan, nous avons obtenu de la Communauté qu'elle ne reconnaisse plus comme documents douaniers que ceux qui ont été émis par le seul gouvernement légitime de Chypre. Je regrette de devoir dire ici que tous nos partenaires des Dix ne se conduisent pas de la même manière et je n'hésite pas à dénoncer ceux qui reconnaissent également les documents émis par des autorités de la soi-disant République turque. Nous poursuivrons sur cette voie.

Je n'avais pas connaissance des pillages dans la prétendue République turque de Chypre Nord dont vient de faire état M. Godefroy. Je vais étudier ce dossier tout de suite. Si ces faits étaient confirmés, une action de la communauté internationale s'imposerait. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre des relations extérieures, des trois objectifs de l'intervention française au Tchad, fixés par le Président de la République : sauvegarder l'indépendance de ce pays, restaurer l'intégrité de son territoire et rassurer les Etats africains riverains, aucun n'a été atteint jusqu'à présent. *(Marques sur les bancs des socialistes.)*

Le Tchad reste coupé en deux dans une partition de fait, pourtant récusée dans son interview au *Monde* du 25 août 1983 par le Président de la République selon lequel : « La partition du Tchad serait contraire au droit et enfoncerait non seulement le Tchad mais aussi l'Afrique tout entière dans une tragique période d'instabilité générale. »

Aucune solution à la guerre civile n'est intervenue pendant les treize mois de l'opération Manta et l'aide militaire massive — qui a coûté trois millions de francs par jour — fournie au gouvernement légal de N'Djamena n'a pas eu pour contrepartie de conduire celui-ci à une véritable table de négociation, ni d'ailleurs ses adversaires.

Enfin, « l'évacuation totale et concomitante des forces étrangères du Tchad », négociée à Tripoli par vous-même, monsieur le ministre, le 16 septembre dernier, s'apparente plutôt aujourd'hui, jusqu'à preuve du contraire, à un repli essentiellement français.

Quant à la volonté de rassurer les Etats riverains africains face à l'expansionnisme libyen, il serait excessif d'attribuer au silence poli ou gêné des chefs d'Etat qui ont participé au mini-sommet du 5 octobre valeur d'acquiescement à l'optimisme officiel affiché par le gouvernement auquel vous appartenez. En réalité, nombre de ces chefs d'Etat partagent les craintes exprimées à la tribune de l'O. N. U. par le ministre camerounais des affaires étrangères, qui disait : « Nous craignons que le désengagement des troupes étrangères, qui avaient tant bien que mal assuré une situation de ni guerre ni paix, laisse un vide dangereux susceptible d'aggraver l'état de belligérance dans un climat d'ambition, de conquête ou de reconquête territoriales. »

Ce ne sont pas des paroles, peut-être un peu imprudentes du style : « Ils partent, nous parlons ; ils reviennent, nous revenons », ni les menaces de représailles qui donneront une crédibilité à la protection française. Et comment peut-on imaginer que la France déclenche à partir du Centre-Afrique ou du Gabon une opération que M. le Président de la République, en août 1983, jugeait impossible à réaliser à partir de N'Djamena.

M. le président. Monsieur Godfrain, je vous prie de conclure.

M. Jacques Godfrain. Pouvez-vous, monsieur le ministre, et ce sera ma dernière phrase, monsieur le président...

M. le président. Oui, mais vous parlez depuis trois minutes déjà ! Il faut respecter la règle.

Mme Marie-Thérèse Patrat. C'est un discours !

M. Jacques Godfrain. ... nous préciser la situation dans laquelle sera le Tchad avec votre politique. En effet, il faut mettre fin à ce dilemme assez cruel pour des défenseurs des droits de l'homme, à l'idée manichéenne et fautive aujourd'hui selon laquelle qui est pour M. Hissène Habré est fatalement contre la Libye, et qui est contre M. Hissène Habré est fatalement pour la Libye.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Il y a quelques minutes, à la tribune, j'ai donné des nouvelles du Tchad. Est-il utile que je les répète ? L'évacuation des forces étrangères sera terminée dans les heures qui viennent. Un communiqué officiel, publié à Tripoli et à Paris, le confirmera le 10 novembre et toutes indications seront données sur les conditions dans lesquelles l'opération a été contrôlée et surveillée.

Si M. Godfrain sait mieux que nos militaires, sait mieux que ceux qui sont sur place, je l'en félicite, mais je me demande d'où il tire ses informations.

Quant à la force Manta, elle avait pour mission, je le rappelle une nouvelle fois, non d'intervenir dans la guerre civile mais, comme cela lui avait été demandé par le président du Tchad et par les autres Etats africains, d'arrêter une avance étrangère — cela a été fait dès le premier jour — et de faire partir ces forces étrangères ce qui est pratiquement achevé. La mission de Manta l'est donc automatiquement.

Le Tchad se retrouve donc entre les mains des Tchadiens. Nous aiderons ce pays, et M. Nucci a expliqué comment. Nous l'aiderons par l'intermédiaire de l'autorité légitime, de celle qui est reconnue par l'ensemble des Etats africains. Cette autorité légitime a changé à plusieurs reprises dans le passé. Elle est aujourd'hui représentée par le président Hissène Habré et son gouvernement. Nous l'aiderons. Mais sans interférer dans ses affaires, nous nous permettrons de faire appel à lui pour que la réconciliation soit possible, et elle l'est sans aucun doute. Les conditions dans lesquelles a eu lieu la dernière conférence entre Tchadiens — entre Tchadiens seuls — à Brazzaville montrent qu'il y avait une sérieuse chance. Elle n'a pas disparu. Souhaitons qu'elle soit saisie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le ministre, vous avez indiqué dans votre discours de ce matin, et vous l'avez souligné à nouveau dans votre propos de cet après-midi, que vous souhaitez la reprise du dialogue entre les deux superpuissances et que vous aviez apprécié que le Président Reagan, une fois réélu, l'ait proposé à M. Tchernenko.

Devons-nous attendre, comme jadis à Yalta, que les deux grands s'entretiennent dans un tête-à-tête exclusif, ou bien pouvons-nous nous inspirer de l'exemple du fondateur de la V^e République qui, tout en restant fidèle à l'Alliance atlantique, entendait que la France joue dans cette Europe divisée — on pourrait dire déchirée — en deux blocs, depuis la dernière guerre, un rôle modérateur et médiateur ? Tel était l'aspect diplomatique de l'indépendance nationale telle qu'il la concevait, tout comme la force de frappe en était l'expression sur le plan de la défense.

Ne risquons-nous pas de nous retrouver dans la situation d'avant 1914 — vous l'évoquiez tout à l'heure — où la course aux armements était attisée par une peur réciproque, chacun s'armant un peu plus que l'autre pour s'assurer une marge de supériorité ou tout au moins de sécurité ?

A l'époque du rail, on avait évoqué l'image de deux trains sur une même voie, lancés à toute vitesse l'un contre l'autre et poussant les feux, accélérant leur marche jusqu'à l'imparable catastrophe.

M. le président. Monsieur Godefroy, nous en sommes à la période des questions, et non plus aux interventions. La discussion est terminée.

Veuillez donc conclure.

M. Pierre Godefroy. Vous me faites perdre du temps, monsieur le président !

M. le président. Je vous préviens qu'à dix-neuf heures trente, je lèverai la séance, et que nous poursuivrons l'examen de ce budget ce soir.

Veuillez conclure, monsieur Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Vous me faites encore perdre du temps. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Evidemment, nous n'en sommes pas encore là, mais le danger d'une confrontation à l'époque nucléaire est infiniment plus redoutable si l'on tient compte de l'exiguïté du continent européen et de sa densité de population.

Dans cette perspective — vous voyez, monsieur le président, que je vous donne satisfaction *(Rires sur les bancs des socialistes)* — quelles sont les initiatives que vous comptez prendre pour aider à la détente et à la paix, la France conservant sa capacité de défense.

Pour faciliter votre réponse, monsieur le ministre *(Exclamations sur les bancs des socialistes)*, je vous citerai une anecdote que vous pourrez rendre vraie.

Sur une grande place d'une grande ville, deux supermarchés. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)* Entre les deux énormes structures un petit commerce qui serait passé inaperçu si son propriétaire avisé n'avait affiché cette pancarte : « Entrée principale ».

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement. Ça mérite dix secondes de réponse !

M. le ministre des relations extérieures. Je me permets de renvoyer M. Godefroy au numéro du 8 novembre du *Journal officiel* qui retrace les débats de l'Assemblée. Il trouvera dans mes propos très exactement tout ce qu'il vient de dire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, la presse a annoncé le retour en Nouvelle-Calédonie d'un certain nombre de jeunes Canaques qui viennent de faire un séjour en Libye pour un certain nombre de raisons qui ont été plus ou moins expliquées à la suite d'un voyage effectué en Libye par des dirigeants indépendantistes il y a quelques semaines.

Quelles ont été les protestations du Gouvernement français face à cette ingérence excessive dans les affaires internes de notre pays ? Y a-t-il eu une représentation auprès du Gouvernement de Tripoli, et quelles sont les intentions du Gouvernement devant de telles initiatives ?

J'ajoute que je viens d'apprendre que le Gouvernement français a invité le Premier ministre néo-zélandais à séjourner quel que temps à Nouméa et que, dans les locaux du Haut commissariat de France à Nouméa, cet important personnage néo-zélandais a consulté tout à fait librement les représentants de tous les partis et a joué en quelque sorte un rôle dans l'évolution de la politique de ce territoire.

Je voudrais savoir si cela est tout à fait conforme aux bonnes règles de conduite qui doivent exister entre des pays souverains et s'il n'y a pas un peu d'abus d'accepter, à l'intérieur de locaux officiels à Nouméa, un Premier ministre qui consulte, comme il vient de le faire, toutes les formations politiques de ce territoire.

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas un peu, c'est beaucoup d'abus si c'est vrai !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. En répondant d'abord à la deuxième partie de la question, je dirai que la France est un pays libre. C'est vrai en métropole et là où elle exerce la responsabilité et la souveraineté. Par conséquent, elle invite en effet des dirigeants étrangers, à Paris et ailleurs. Et lorsqu'un dirigeant étranger vient, il peut rencontrer l'opposition, la majorité, tout citoyen qui ne fait pas l'objet d'une inculpation. Il en va ainsi en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs.

M. Jacques Baumel. Dans les locaux officiels ?

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services diplomatiques et généraux. Et alors ?

M. le ministre des relations extérieures. Nous avons trouvé qu'il était normal que le Premier ministre d'un pays ami venant en Nouvelle-Calédonie et souhaitant rencontrer des personnes autres que celles de l'administration prie l'autorité administrative de bien vouloir convier ces personnes. S'il les avait vues clandestinement, votre protestation serait encore plus forte.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Exactement !

M. le ministre des relations extérieures. Pour répondre à la première partie de votre intervention, monsieur Baumel, nous déplorons que deux leaders du front indépendantiste, MM. Machoro et Uregei, puis qu'un groupe de dix-sept jeunes Mélanésiens se soient rendus en Libye, croyant ainsi être utiles à la cause de la communauté canaque. Nous le déplorons et nous l'avons fait savoir. Nous le déplorons et nous constatons que la communauté canaque elle-même en a été fort mal impressionnée. Quant aux propos qu'ont tenus les pays voisins en apprenant cette curieuse initiative du gouvernement libyen, ils ont été singulièrement défavorables au mouvement indépendantiste, qui non seulement a commis un acte irréfléchi, mais aussi un acte qui lui nuit. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Les vingt premières minutes du groupe de rassemblement pour la République étant achevées, nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Beix.

M. Roland Beix. Monsieur le ministre, l'Unesco est chargé d'une mission intellectuelle, scientifique d'une très grande valeur depuis près de quarante ans, et cette organisation joue un rôle considérable dans la coopération intellectuelle qui existe entre 161 pays membres.

La France, grâce à l'action tant de votre ministère que de la commission française pour l'Unesco, a joué un rôle de grande valeur pour solidariser les attitudes des pays européens, en vue de faire face aux menaces de retrait des Etats-Unis d'Amérique de cette organisation, et surtout d'éviter que l'Unesco, organisme de coopération multinationale, ne se transforme en une Unesco à la carte.

La menace de retrait des Etats-Unis a d'ailleurs fait l'objet d'un débat très vif en Amérique même entre le département d'Etat américain et la commission américaine pour l'Unesco, ainsi qu'en a témoigné le document publié le 8 août dernier par les vice-présidents de la commission pour l'Unesco.

Le directeur général de l'Unesco, M. M'Bow, déclarait le 1^{er} octobre dernier, devant le Conseil de l'Europe, qu'il espérait encore que le retrait des Etats-Unis n'était pas définitif et que l'attitude américaine pourrait être révisée avant le 1^{er} janvier 1985.

Monsieur le ministre, avez-vous des informations particulières à nous donner tant en ce qui concerne l'attitude américaine qu'en ce qui concerne celle des pays européennes qui souhaitent également certaines réformes raisonnables à l'intérieur de l'Unesco ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Malheureusement, monsieur Beix, il ne s'agit pas d'une menace de retrait, mais d'un préavis de retrait déposé à la fin du mois de décembre 1983. Ce préavis joue et, sauf événement nouveau, le 31 décembre 1984, les Etats-Unis auront quitté l'Unesco. Cela est grave. Certes, les Etats-Unis avaient quelques critiques à faire sur certaines conditions de gestion, de gestion des fonds en particulier. Et ils n'étaient pas les seuls à les faire. La meilleure preuve en est que le membre français du bureau exécutif, M. Jean-Pierre Cot, a formulé des propositions qui, examinées par un comité à l'Unesco, ont été retenues dans leur principe par le conseil exécutif, et seront certainement mises en œuvre.

La réforme était donc souhaitable et possible. Malheureusement, cela n'a pas semblé suffire pour faire changer d'avis nos amis américains. Espérons que cela suffira pour que les pays européens qui étaient tentés de suivre les Etats-Unis, qui font l'objet de pressions de la part de ceux-ci, renoncent eux aussi à désertir cette organisation.

L'affaire est grave. Les Nations Unies ont une vocation d'universalité. Les Etats-Unis ont été les fondateurs de l'O.N.U. Iraient-ils, comme après la Première guerre mondiale, abandonner leurs responsabilités de niveau mondial là où l'ordre international tente de s'organiser ? Comme ce serait grave ! Et

peut-on imaginer cet ordre international sans que les sciences et l'éducation soient couvertes, ce qui est le rôle de l'Unesco ? Cela est inquiétant. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Poignant.

M. Bernard Poignant. Monsieur le ministre des affaires européennes, vous savez que l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne, prévue pour le 1^{er} janvier 1986, inquiète déjà, et depuis un certain temps, les milieux des pêches maritimes françaises, et en particulier atlantiques.

C'est surtout l'accès aux eaux communautaires de ces flottes, notamment de la flotte espagnole, qui suscite les plus vives inquiétudes. Les données du problème sont bien connues. L'Espagne est un pays qui dispose d'une flotte importante, d'équipages nombreux. Avec cet ensemble, elle est prête à occuper nos lieux de pêche. C'est donc un concurrent redoutable.

L'Espagne est aussi un marché déficitaire en produits de la mer. C'est un client en partie approvisionné par la France et qui est intéressant en matière de commercialisation. C'est un marché précieux, comme le sont pour nous le marché italien et le marché grec, que les Espagnols sont prêts à occuper si nous leur ouvrons nos eaux sans limite.

Vous savez aussi que l'Espagne a des pêcheurs, surtout basques, qui connaissent bien les nôtres. Leur cohabitation est difficile, à la fois en raison de comportements en mer et des incompatibilités de techniques de pêche. Ce sont des professionnels qui ne sont pas faciles à discipliner.

Nos intérêts sont largement divergents. Toutefois, il faut sauvegarder les nôtres, sans fermer la porte de l'Europe à l'Espagne.

Je poserai plusieurs questions, même si elle n'en font qu'une au total.

Les Espagnols ont actuellement un contingent annuel de licences pour accéder aux eaux communautaires. Combien de temps ce système peut-il durer ?

Des propositions leur ont été faites en mai 1984, dans le respect des décisions de l'« Europe bleue » de l'année précédente. Sont-elles toujours valables ?

Il est proposé à l'Espagne de diminuer ses capacités de pêche pour s'adapter à l'entrée dans la Communauté. Comment est reçue cette offre d'adaptation ?

Enfin, quelle que soit la durée transitoire pour l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, au bout du compte il ne pourra pas y avoir de régime discriminatoire entre les dix et les deux nouveaux pays, car ce serait contraire au droit européen. Le système des licences constituerait alors un régime discriminatoire, sauf à l'étendre. Mais est-ce souhaitable ? Et, d'ailleurs, est-ce possible ?

Ces questions posent, monsieur le ministre, de façon plus générale le problème de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, à travers un dossier qui surprend peut-être un certain nombre de Français. Il apparaît très nettement, désormais, que ce sera sans doute le dossier le plus difficile à régler. Ce problème n'était pas le plus attendu, mais ce sera le plus réel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Vous m'interrogez, monsieur Poignant, sur le dossier de la pêche, relativement aux perspectives de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal.

Vous avez décrit ce problème en termes exacts. En quelques mots je rappelle que pour le Portugal le dossier est pratiquement clos. Le seul problème qui subsiste est celui des conserves de sardines, la question essentielle étant de protéger les conserves communautaires des importations en provenance du Portugal.

Sur ce dossier, la délégation française n'a pas hésité à bien lever — disons-le — les propositions de la commission. Le principe qui semble se dégager, sous réserve des discussions encore en cours, repose sur l'adoption d'une période transitoire de dix années et la création d'un mécanisme de surveillance des échanges.

Pour l'Espagne, l'ampleur du problème, vous l'avez souligné, n'est pas la même et je retiendrai deux points qui me paraissent soulever des difficultés particulières.

Evitons d'abord de remettre en cause un acquis communautaire péniblement élaboré, il y a dix-huit mois à peine, après de longues années de discussions. Nous avons obtenu la satisfaction de nos revendications, et l'on s'oriente, comme vous semblez le souhaiter, là aussi, vers une transition longue, compre-

nant notamment le maintien des licences de pêche. Tous ceux qui, sur ces bancs — je pense en particulier à M. Garcin, à M. Léotard — ont demandé à mon collègue, M. Lengagne, de faire preuve de fermeté à l'égard des violations de la réglementation par les bateaux espagnols pêchant dans le golfe de Gascogne, ne pourront donc, avec vous-même, qu'être satisfaits de ces mesures qui nous donneront les moyens de surveiller les activités des pêcheurs.

Ces licences permettront, en outre, une intégration progressive de l'Espagne dans la politique commune des pêches sans mesure discriminatoire à l'avenir.

En revanche, la question de la restructuration de la flotte espagnole, qui apparaissait particulièrement délicate, peut être considérée d'ores et déjà comme réglée, au moins entre les dix pays membres. Il n'est pas envisageable de laisser l'Espagne entrer dans la Communauté économique européenne avec une flotte équivalente, comme vous l'avez rappelé, à celles de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni réunies. Une réduction de la flotte espagnole, avec un appui financier consenti dans le cadre d'un programme agréé par la Communauté européenne, sera donc opérée au préalable, ce qui, là aussi, devrait rassurer bon nombre de parlementaires.

En conclusion, deux points difficiles, l'accès aux eaux et la transition dans le secteur de la sardine, font encore l'objet de discussions et devraient être abordés au prochain Conseil des 12 et 13 novembre prochains. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Oehler.

M. Jean Oehler. Monsieur le ministre des affaires européennes, en posant ma question, je ne puis m'empêcher de répondre à M. Zeller.

La communauté européenne a des ressources propres. C'est même une de ses plus grandes originalités. Transformer le débat budgétaire national en un débat qui, en d'autres lieux et d'autres temps, préoccupe les parlementaires européens me paraît être inopportun. Nous aurons prochainement à nous prononcer sur l'augmentation des ressources propres de la Communauté. Nous aurons alors le loisir de nous diviser ou, comme j'espère, de nous réunir quant à la définition exacte de la contribution de la France.

Cela dit, je suis, bien sûr — comme je l'espère, chacun, d'entre nous — pour la transparence, la plus grande transparence, sans faux-semblants et sans référence malencontreuse. Monsieur Zeller, vous êtes contre la notion du « juste retour ». Mais vous ne seriez pas contre le fait que le Gouvernement français se livre à des calculs comme ceux de Mme Thatcher.

J'en arrive à ma question, que j'adresse à M. le ministre des affaires européennes et à nos rapporteurs.

Comment se fait-il, messieurs, que la contribution financière de la France au fonctionnement et à l'exercice de la mission du Conseil de l'Europe n'ait pas davantage retenu votre attention ? Pourtant, le rôle politique et juridique du Conseil de l'Europe n'est plus à démontrer, pas plus que le rôle de la France, surtout depuis 1981, et plus particulièrement depuis la visite et le discours presque historique du Président de la République française en septembre 1982. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Je vous remercie, monsieur Oehler, de votre question. Je reviendrai à peine sur la première partie, puisqu'il s'agissait d'une interpellation indirecte destinée à M. Zeller à propos d'un thème sur lequel j'ai déjà fait connaître ce matin mon sentiment, et j'aborderai tout de suite l'essentiel, qui touche au budget du Conseil de l'Europe.

Point n'est besoin de rappeler le rôle éminent de cette institution, la plus ancienne des institutions européennes. J'ai moi-même, en diverses occasions, pu intervenir devant le Conseil de l'Europe et présenter, dans le cadre de la présidence française qui prendra fin le 22 novembre prochain, diverses suggestions.

En ce qui concerne plus précisément le problème du budget, il me faut rappeler, hélas ! que les pays européens sont, sans exception, confrontés à la crise économique et que cela a conduit certains Etats à donner comme directive à leurs négociateurs la croissance zéro du budget du Conseil.

Bien qu'étant consciente des difficultés économiques et des contraintes budgétaires, la France, dès l'ouverture de la présidence, au début de l'année 1984, a demandé par ma bouche qu'un effort soit fait par les vingt et un pays membres en vue d'augmenter les possibilités de l'organisation. Vous pouvez ainsi constater, une fois de plus, notre ferme volonté d'encourager cette ancienne institution européenne.

J'ai notamment appelé l'attention sur l'imperieuse nécessité de consentir un effort budgétaire particulier en faveur du groupe Pompidou, spécialisé dans tous les problèmes liés à la toxicomanie.

J'ajoute que les crédits concernant le Conseil de l'Europe dépendent du budget général du ministère des relations extérieures — et ce n'est pas pour moi une façon de me défaire de ce problème sur mon collègue, M. Claude Cheysson. Mais j'insiste et j'insisterai pour que, dans le strict respect des possibilités budgétaires de la France, soit honoré l'engagement que nous avons souscrit et pour que la participation de notre pays à la vie de cette organisation, telle qu'elle ressortira des négociations en cours, fasse sentir son plein effet. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean Oehler. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lagorce, suppléant M. Pignion.

M. Pierre Lagorce. Mon collègue et ami Lucien Pignion, retenu chez lui pour de graves raisons familiales, m'a prié de le suppléer et de poser en son nom la question suivante :

« C'est en tant que président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe que je profite de l'opportunité du débat budgétaire pour adresser au Gouvernement français, et spécialement au ministre des affaires européennes, toute ma reconnaissance et ma gratitude pour l'activité qu'il a déployée en tant que président du comité des ministres de l'organisation de Strasbourg.

« Je me fais ici l'interprète, non seulement des parlementaires français, mais aussi de tous ceux qui représentent les vingt et un pays participant au Conseil de l'Europe.

« Le travail accompli par le ministre Roland Dumas, aidé dans sa tâche par de nombreux autres membres du Gouvernement, a redonné à tous un grand espoir, celui de voir la plus ancienne organisation européenne retrouver le prestige qui lui revient. Il y a bien longtemps que cette organisation n'avait pas reçu de la part d'un Etat qui assume la présidence autant d'égards et de considération. Je tiens à témoigner du souffle d'enthousiasme que la France suscite et qui vient aujourd'hui encourager tous les participants du Conseil de l'Europe.

« Le Gouvernement français a permis à tous les dirigeants de notre vieux continent de redécouvrir la nécessité et l'utilité du Conseil de l'Europe en tant que forum privilégié du dialogue entre nos Etats. Il a permis d'en mesurer le caractère indispensable et efficace quant à la construction européenne. La présidence française du comité des ministres restera marquée par des initiatives prestigieuses qui permettent cette nouvelle et indispensable prise de conscience.

« Tant sur son audience, notamment par les conférences sur la drogue, sur la recherche et sur la protection des droits de l'homme, que sur son administration, par la solution apportée aux préoccupations du personnel, le Gouvernement a démontré sa ferme volonté d'encourager et de participer à toutes les initiatives concernant l'Europe et son avenir. En apportant les preuves d'une gestion efficace, le Gouvernement français a fait naître l'espérance qu'elle se perpétue.

« Je souhaiterais, messieurs les membres du Gouvernement, monsieur le ministre, que votre action ne s'arrête pas avec la fin de votre présidence. Tous les pays membres, déjà fort reconnaissants, comptent encore sur vous. Ils souhaitent que le dynamisme imprimé par la France survive, et ils forment le vœu que vous fassiez en sorte qu'il ne s'endorme pas.

« C'est pourquoi, je vous adresse la solennelle demande de continuer de veiller à assurer l'avenir de cette éminente organisation. » *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, une question sur le Conseil de l'Europe en appelle une autre.

Je vous remercie pour l'hommage que vous venez de rendre, à travers ma personne, au Gouvernement tout entier. Qu'il me soit permis de vous retourner le compliment en me félicitant à mon tour du travail sérieux effectué par les parlementaires de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La France a exercé pendant l'année 1984, et jusqu'au 22 novembre, la présidence du comité des ministres. Je ne reviendrai pas sur les tâches qui ont été accomplies durant cette période.

Vous l'avez fait excellentement, et je ne saurais mieux vous le dire. Mais, puisque tel est votre souhait, permettez-moi d'évoquer l'avenir.

Je me suis rendu compte de la nécessité d'apporter des améliorations aux règlements et pratiques du Conseil de l'Europe. Dans cet esprit, j'ai proposé au Premier ministre de confier à M. le sénateur Dreyfus-Schmidt une mission de réflexion concernant l'institution elle-même. Au sein de cet organisme, des propositions s'élaborent sous son impulsion et celle du nouveau secrétaire général, M. Oreja. Nous ne manquerons pas de leur apporter notre soutien.

Je l'ai indiqué, la présidence sera assumée par la République fédérale d'Allemagne à partir du 22 novembre, mais nous avons voulu poursuivre, au-delà de cette date, l'impulsion déjà donnée au Conseil de l'Europe. Un programme existe. De nombreuses réunions et conférences sont déjà projetées. Il appartiendra à notre successeur d'en assurer le succès. Je citerai la conférence des ministres responsables des droits de l'homme, prévue à Vienne les 19 et 20 mars prochain, la deuxième conférence régulière de la santé prévue à Stockholm du 16 au 18 avril, la quatorzième conférence des ministres de l'éducation, prévue du 7 au 9 mai à Bruxelles.

Le Gouvernement français, vous le voyez, mesdames, messieurs, dans la mesure de ses moyens, que nous avons évoqués à l'instant, et dans le strict respect des règles du Conseil de l'Europe, s'engage à soutenir efficacement toutes ces initiatives ainsi que tous les projets dont l'ambition est simplement, mais fièrement, de participer, ici comme ailleurs, à la construction européenne. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mitterrand, suppléant M. Sainte-Marie.

M. Gilbert Mitterrand. Monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, au nom de Michel Sainte-Marie, qui souhaitait intervenir lui-même, mais qui a dû regagner Bordeaux à l'instant, je tiens à appeler votre attention sur le centre international pour le développement social et la santé communautaire — le CIDESSCO — dont le siège est à Bordeaux.

Depuis 1981, les orientations de votre ministère concernant la santé communautaire consistent en une reconnaissance et un soutien à une politique de soins de santé primaire s'appuyant sur les communautés de base, villages et quartiers des villes, et favorisant la collaboration entre la médecine moderne des pays développés et la médecine traditionnelle des pays du tiers monde.

Une des idées essentielles de la politique française de coopération est de considérer, à juste titre, qu'une amélioration durable de la santé ne peut se concevoir que si des moyens sont offerts aux Etats et à leurs populations pour agir, de manière collective et individuelle, sur l'environnement économique, social et culturel qui la conditionne. C'est le sens de la politique de développement social prônée par votre ministère et que j'approuve pleinement.

Il s'agit de travailler sur la promotion des structures de vie commune dans les communautés de base, leur animation et leur gestion par les femmes et les hommes qui y vivent, d'affirmer le rôle des femmes dans le développement sur le plan de la production sociale comme sur celui de la production économique, de favoriser l'insertion sociale des jeunes et leur intégration aux circuits économiques, enfin de rechercher des solutions aux conséquences de l'exode rural et de la croissance urbaine accélérée et leur répercussion sur la vie sociale.

Cette optique est parfaitement illustrée par le CIDESSCO, créé par le Gouvernement en 1982, installé à Bordeaux et qui accomplit depuis deux ans un travail remarquable pour répondre aux besoins exprimés par les pays du tiers monde. Ses actions réalisées en 1983 et 1984 — organisation de séminaires et cours internationaux, publication de dossiers faisant l'inventaire des cycles de formation en santé publique et communautaire, mise en place d'un centre de documentation ouvert aux praticiens, chercheurs et coopérants dans le domaine du développement social et communautaire — démontrent qu'il s'agit d'un outil très efficace et dont le fonctionnement doit connaître une nouvelle phase.

Vous le savez, monsieur le ministre, le CIDESSCO est actuellement une association régie par la loi de 1901. L'article 5 de ses statuts prévoit que la durée de l'association sous sa forme présente est limitée à la période nécessaire à la mise en place d'un établissement public servant de support à l'insti-

lul de santé communautaire et de développement social ». Au-delà du maintien de la forme associative, il apparaît nécessaire que soit rapidement créé un établissement public.

Une telle décision présente de nombreux avantages.

En premier lieu, un établissement public disposerait d'une tutelle clairement établie, en l'occurrence celle du ministère de la coopération, s'exerçant en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale.

Le statut d'établissement public offrirait une souplesse de gestion permettant notamment de passer des conventions, et de les exécuter avec contrôle *a posteriori*, avec toutes les catégories de partenaires impliqués dans des opérations menées par le CIDESSCO. Il donnerait au CIDESSCO la possibilité de mener des actions de formation correspondant à ses objectifs, en relation avec les établissements d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle.

Enfin, il permettrait des détachements de personnels en provenance de l'administration afin d'éviter les inconvénients présentés actuellement par les mises à disposition.

Ainsi, la forme d'établissement public est sans aucun doute la plus apte à répondre aux missions du CIDESSCO.

Pouvez-vous me préciser, monsieur le ministre, votre position à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Monsieur le député, M. Sainte-Marie souhaite obtenir des éléments d'information sur l'état d'avancement du dossier en vue de la transformation du CIDESSCO, actuellement constitué en association de la loi de 1901, en établissement public. Comme vous le savez, je dois me rendre à Bordeaux à la fin du mois afin de présider aux travaux de l'assemblée générale de cet organisme.

Le CIDESSCO, donc, est actuellement une association loi de 1901 qui a pour but de promouvoir la coopération dans le domaine du développement social et de la santé communautaire. Cette association, vous l'avez rappelé, a une durée limitée à la période nécessaire à la mise en place d'un établissement public.

Les motivations principales qui justifient cette transformation en établissement public sont les suivantes :

Premièrement, disposer d'une tutelle claire précisant les orientations politiques ;

Deuxièmement, disposer d'une souplesse de gestion permettant de passer des conventions et de les exécuter, avec contrôle *a posteriori*, avec toutes les catégories de partenaires impliquées dans les opérations menées par les CIDESSCO, notamment les services des ministères, différents établissements publics y compris les universités et les instituts de recherche, les établissements privés, notamment les O. N. G., les bureaux d'études, les organisations internationales, etc. ;

Troisièmement, avoir la possibilité de mener des actions de formation correspondant à ses objectifs, en relation avec les établissements d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle ;

Quatrièmement, pouvoir disposer de personnels détachés de différentes administrations ;

Enfin, pouvoir établir une convention avec le ministère de la défense, en l'occurrence, la direction centrale du service de santé des armées.

Où en est le dossier ?

Diverses réunions ont déjà eu lieu, la dernière s'étant tenue le 24 juillet dernier, avec la participation des divers départements ministériels concernés. Il a été décidé de poursuivre, voire d'intensifier les consultations pour que la mise en place effective de l'établissement public puisse s'effectuer en 1985.

En attendant, et afin de ne pas entraver la bonne marche du centre, il a été convenu :

Premièrement, de demander la transformation de mises à disposition en détachements à compter du 1^{er} janvier 1985 en ce qui concerne le poste de directeur auprès du ministère de l'économie et des finances, et ceux de secrétaire général et de responsable des études, secteur formation, auprès du ministère des affaires sociales ;

Deuxièmement, de demander la mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale de deux postes de chargé de mission ;

Troisièmement, de demander la prise en charge du poste de responsable des études par le ministère de la recherche et de la technologie ;

Enfin, de demander aux divers départements ministériels une contribution financière au budget de fonctionnement de l'établissement.

Toutes ces demandes sont en cours de réalisation et, à l'issue des travaux, pourra être prise la décision que souhaite M. Sainte-Marie et vous-même, monsieur Mitterrand, de création d'un établissement public. Cette création devrait intervenir dans le courant de l'année 1985. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec la première période du groupe socialiste.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre des relations extérieures, cinq ans après l'invasion de l'Afghanistan par l'U. R. S. S. et au lendemain de l'affaire Abouchar qui a suscité une légitime émotion en France et hors de France, rappelant à l'opinion du monde libre la permanence odieuse de l'agression soviétique et son caractère impérialiste, que fait la France pour contribuer à la fin de cette guerre dont les objectifs évidents vont très au-delà d'une simple prise de gage ?

Les protestations répétées de nos gouvernements successifs étaient bien le moins que l'on pût attendre de la France.

A vrai dire, vous nous aviez annoncé mieux. Le programme de M. François Mitterrand ne prévoyait-il pas la reconnaissance officielle de la résistance afghane par le gouvernement de la gauche ? Reconnaissons qu'il s'agissait d'une bonne intention, difficilement réalisable compte tenu de la diversité des mouvements nés sur le terrain et qui sont encore loin de pouvoir constituer ce qu'en d'autres temps nous-mêmes avions eu de la peine à organiser : un Conseil national de la Résistance.

Si l'on veut faire quelque chose d'utile pour la paix en Afghanistan, c'est-à-dire l'évacuation de ce malheureux pays par l'énorme corps expéditionnaire soviétique, il faut, me semble-t-il, apporter l'appui résolu de la France au Pakistan. Ce pays n'a-t-il pas, en dépit de ses propres difficultés, accueilli généreusement plus de trois millions de réfugiés afghans ? Mais aussi, et surtout, le Pakistan n'est-il pas lui-même menacé par l'armée rouge, qui, à plusieurs reprises, en a déjà bombardé le territoire ?

A la veille de l'assassinat de Mme Gandhi, ne pouvait-on d'ailleurs craindre que l'Inde n'attaquât le Pakistan, ce qui aurait eu pour conséquence d'en affaiblir la frontière Ouest et de faciliter à l'U. R. S. S. la liquidation de la résistance afghane entre Kaboul et Peshawar ? Et quelle ne serait pas, monsieur le ministre, la déstabilisation de toute la zone si le Pakistan était victime des entreprises soviétiques — le port de Karachi constituant, vous le savez bien, la porte naturelle de cette partie du monde vers les mers chaudes de l'Océan Indien !

Alors, monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser, je vous prie, la position, la politique de la France vis-à-vis de l'Afghanistan et du Pakistan ?

M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. La France n'a pas cessé de condamner la présence de forces étrangères en Afghanistan. Cela a été marqué, dès le premier jour, avec une énergie particulière — vous me permettrez de le dire — depuis que nous avons la responsabilité des affaires. Cela affecte notre relation avec l'Union soviétique, qui ne sera pas complètement normale tant que ses troupes — et elles sont nombreuses, 140 000 ou 150 000 hommes — seront en Afghanistan.

La stratégie soviétique en Afghanistan est devenue plus offensive que jamais : vagues d'attaques dans la vallée du Panshir, occupation du terrain, armes nouvelles, terres brûlées. Tout cela mérite la condamnation, qui sera sans cesse répétée.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Récemment, des violations, plus nombreuses que jamais, du territoire pakistanais ont eu lieu. Certes, elles duraient depuis plusieurs années, mais, maintenant, le rythme est parfois quotidien. L'artillerie, l'aviation ont été utilisées. Un seul village, le village de Teri Mangal, au Pakistan, a eu 47 morts du 4 au 19 août, 80 morts le 27 septembre. Nous avons protesté solennellement. Et nous regrettons que l'opposition d'un de nos partenaires de la Communauté européenne n'ait pas permis aux Dix d'élever cette même protestation.

Une aide est également apportée aux populations victimes de ces agressions insupportables : 15 000 tonnes de blé aux réfugiés du Pakistan. La France couvre 20 p. 100, comme on le sait, du

budget de la Communauté et, par conséquent, 20 p. 100 de l'aide de la Communauté à ces réfugiés — ce qui représente 16 millions d'unités de compte.

Enfin et surtout nous aidons autant que nous le pouvons les associations humanitaires privées qui interviennent dans la région, parfois aux risques de certains. Et je voudrais ici rendre hommage à ces médecins, à ces hommes, à ces femmes qui, par générosité, par dévouement à ce qu'il y a de plus profond dans l'homme prennent ces risques pour apporter un réconfort à ceux qui souffrent dans leur résistance en Afghanistan. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Koehl.

M. Emile Koehl. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires européennes.

Le 24 novembre 1983, l'Etat, la région Alsace, le département du Bas-Rhin, la ville de Strasbourg et la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin signaient un contrat triennal « pour renforcer les structures d'accueil de la ville de Strasbourg, dont la vocation européenne est incontestable ».

Ce contrat particulier précise en son point 5, a : « Le Gouvernement défendra auprès de ses partenaires européens la candidature de la ville de Strasbourg pour l'accueil de nouveaux organismes internationaux », dont l'anneau européen de rayonnement synchrotron.

Le 21 novembre 1983, je m'étais inquiété, étant donné le peu de diligence manifesté pour la signature de ce contrat, de la manière dont l'Etat entendait honorer ses engagements afin de consolider le rôle de Strasbourg comme capitale parlementaire de l'Europe. Bien que ce contrat soit signé, mon inquiétude subsiste.

En effet, c'est avec étonnement et indignation que l'Alsace, et plus particulièrement Strasbourg, ont appris la décision gouvernementale de ne plus soutenir la candidature de Strasbourg pour l'implantation du laboratoire européen de rayonnement synchrotron.

Cette décision, si elle se confirmait, m'amènerait à douter de la volonté de l'Etat de consolider le rôle de Strasbourg comme capitale parlementaire de l'Europe.

Je vous rappelle que M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la recherche et de l'industrie, avait répondu à une question écrite de notre collègue Pierre-Bernard Cousté, publiée au *Journal officiel* du 2 août 1982, que « la France proposera à ses partenaires européens le site de Strasbourg » pour la réalisation du synchrotron.

Au moment où l'Europe doit relever les défis du futur, la recherche et l'innovation constituent l'avenir de notre continent. C'est pourquoi ôter à Strasbourg le synchrotron, c'est non seulement manquer à la parole donnée pour le présent, mais c'est encore ôter à Strasbourg, pour l'avenir, un symbole de sa vocation européenne.

Le choix d'un autre endroit en France pour le synchrotron m'amène donc à vous demander, d'une part, si l'Etat honorera ses engagements envers la ville de Strasbourg et, d'autre part, quels moyens d'Etat compte mettre en œuvre pour affirmer sa volonté de défendre le rôle européen de Strasbourg.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. le ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Je voudrais répondre complètement à la question qui m'est posée.

Tout d'abord, le Gouvernement est tout à fait conscient de l'émotion suscitée en Alsace à la suite de la déception ressentie par la ville de Strasbourg consécutivement à la décision qui a été prise par le Gouvernement au sujet de l'implantation d'une machine à rayonnement synchrotron. Cette simple constatation mérite des explications complètes et je vais m'efforcer de satisfaire à cette obligation.

Revenons en arrière.

Le projet d'une machine à rayonnement synchrotron a été proposé en 1980 par la Fondation européenne de la science, et non par la Communauté européenne. Il s'agit d'un équipement scientifique produisant des faisceaux de rayons X pour étudier la matière. Le coût global de cet équipement est estimé à plus d'un milliard de francs.

Dès l'annonce de ce projet, vingt pays se sont déclarés intéressés par une participation à cette entreprise. De très nombreuses villes ont fait acte de candidature : Dortmund et Hambourg en République fédérale d'Allemagne, Trieste en Italie, Rise au Danemark et, bien sûr, Strasbourg et Grenoble.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement français s'est efforcé d'obtenir de ses partenaires le choix de la ville de Strasbourg, conformément à l'engagement qui avait été pris dans le contrat de Plan, si souvent cité et auquel il convient de se référer pour éviter toute erreur d'interprétation. Je cite ce passage. « La France soutiendra la candidature de Strasbourg. » Cela a été répété ici même dans cette enceinte par M. le ministre de la recherche lorsque vous-même ou l'un de vos collègues l'avez interrogé.

Depuis plusieurs semaines, pour ne pas dire plusieurs mois, il est apparu que la candidature de Grenoble recueillait le soutien de plusieurs des partenaires à l'entreprise et, en particulier, le soutien du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne. Elle était donc de nature à faciliter le choix de la France comme lieu d'implantation de cet équipement.

La décision finale au niveau international devrait être prise dans un avenir proche, au sein de l'instance compétente, qui est, je le rappelle, la Fondation européenne de la science.

Le Gouvernement français, comptable des intérêts nationaux dans leur ensemble, continuera à œuvrer pour que le choix final se porte sur la France. Il ne faudrait pas que la querelle qui nous occupe, entre deux villes également méritantes, fasse perdre à notre pays le bénéfice de cette désignation.

Au niveau international, Grenoble nous offre une grande chance de constituer un pôle de recherche de niveau mondial, très attractif pour la communauté scientifique européenne, en raison : d'abord, de l'existence à Grenoble d'un réacteur à haut flux, qui intéresse la même clientèle et qui est déjà exploité dans le cadre international, à l'institut Laue-Langevin ; ensuite, de la présence à Grenoble des équipes du C.E.A. ; enfin, de la proximité du C.E.R.N., à Genève. Ce sont des arguments que vous connaissez puisqu'ils ont été développés ici même, le 24 octobre dernier, par M. le ministre de la recherche et de la technologie.

Pour me résumer et être aussi complet que possible dans ma réponse, je dirai : premièrement, que le choix de Grenoble dans le dialogue franco-français est dorénavant irrévocable, comme l'a souligné d'ailleurs M. le Premier ministre à une délégation d'élus alsaciens reçue par lui le 6 novembre dernier ; deuxièmement, que ce choix est justifié d'un point de vue scientifique et technique ; troisièmement, qu'il est le mieux à même de permettre le choix d'un site français pour la machine à rayonnement synchrotron.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que le Gouvernement ne met pas en cause le moins du monde la vocation européenne de Strasbourg — bien au contraire — et n'entend pas renier ses engagements. Je puis ici vous affirmer que le Gouvernement a la même volonté de défendre la ville de Strasbourg, ville européenne, en toutes occasions. Nous espérons que cela pourra se produire dans un avenir proche.

Permettez-moi enfin de vous prier d'écartier de votre esprit toute idée d'intrigue politique pour le choix en cause. Comment voulez-vous que le Gouvernement puisse choisir entre deux municipalités également dirigées par des membres de l'opposition ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Je suppose, monsieur Koehl, que vous ferez part de la réponse de M. le ministre à M. Zeller, qui souhaitait poser la même question que vous.

M. Emile Koehl. Bien sûr !

M. le président. Au titre des députés n'appartenant à aucun groupe, la parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Monsieur le président, je voudrais demander à M. le ministre des relations extérieures quelle est la politique de la France en Asie.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'ensemble de la politique extérieure française et les réponses qui ont été faites, d'ailleurs, me satisfont, dans les domaines qui ont été évoqués.

La France est présente en Europe. Elle est présente dans le dialogue Nord-Sud. Elle est présente à l'égard du problème Nord-Sud. Et, dans le dialogue Est-Ouest, elle remplit parfaitement sa mission.

En est-il de même en Asie ? Ou la France fait-elle à-bas de la figuration ? Quel rôle peut-elle jouer pour essayer de résoudre le problème du Cambodge de façon plus précise ? C'est une série de questions pour lesquelles il faudrait probablement de longs développements. Mais j'aimerais tout de même connaître

la politique générale de la France dans cette partie très importante du monde et dont l'importance sera croissante sans aucun doute au cours des prochaines années.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Répondre en deux minutes en définissant la politique de la France en Asie ce serait — M. Stirn voudra bien le reconnaître — déraisonnable.

Cette politique est diverse.

Il y a le Japon, pays particulièrement difficile de pénétration, pays qui nous pose des problèmes économiques fondamentaux, pays qui bénéficie de l'équilibre économique et de l'équilibre de défense assuré par les sacrifices de tous les autres pays industrialisés et qui, cependant, ne s'ouvre pas en conséquence.

La Chine, ce monde, où nous sommes de nouveau présents, bien vus sans aucun doute, où nous affirmons même notre ambition culturelle — je l'ai dit tout à l'heure.

Les deux Corées, la Corée, évoquée dans mon discours, avec l'espoir qu'un jour ce peuple retrouvera son unité.

L'Inde : sa position par rapport au monde non aligné, sa position en elle-même. Elle est un monde, elle aussi.

Mais, puisque vous avez parlé du Cambodge, je m'arrêterai un instant au Sud-Est asiatique.

Nous y sommes intéressés pour bien des raisons.

D'abord parce que c'est un élément important dans le Pacifique, et même dans le Pacifique Sud, où nous sommes présents — présents en souveraineté, présents par nos intérêts.

Ensuite, parce que c'est une zone de développement économique très important pour la France. Singapour, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande sont des régions où les Français ont des résultats brillants, d'autant plus intéressants que c'est une des régions du tiers monde — la seule à l'heure actuelle — qui n'a pas ralenti sa croissance, en dépit de la crise économique mondiale.

Enfin, parce qu'au centre de ce Sud-Est asiatique se trouvent les trois pays d'Indochine. Et faut-il répéter une nouvelle fois que c'est notre dernière chance de présence de la langue et de la culture françaises en Asie, en Extrême-Orient, chance qu'il faut saisir, qu'il faut saisir vite ?

Ces pays nous intéressent. Et il se trouve que nous les intéressons, qu'il reste de la présence longue de la France en Indochine un goût, un intérêt pour ce qui est la France et que, dans leur volonté de retrouver un peu d'indépendance, d'affirmer cette indépendance pour laquelle ils ont perdu tant d'hommes, les Vietnamiens, par exemple, voudraient améliorer leurs relations avec nous.

C'est difficile, car leur action dans un pays voisin n'est pas acceptable. Nulle part nous ne pouvons accepter l'occupation par des forces étrangères. Or ils occupent le Cambodge. C'est difficile parce qu'ils traversent une crise économique redoutable. C'est difficile parce que, dans cette crise économique, ils dépendent lourdement d'un des super-grands.

Néanmoins, il y a là pour nous une vocation qui ne saurait être abandonnée — cela a été dit par plusieurs orateurs.

Et il faudra bien que nous retrouvions aussi le moyen d'avoir une politique au Cambodge même. Nous avons une politique en face des Cambodgiens, dans l'appui à des associations humanitaires qui travaillent là-bas, dans la recherche, à l'heure actuelle, de relations culturelles. Et je garde l'espoir que des formes originales de présence, par le biais d'instituts, d'alliances, d'associations françaises, nous permettent d'être de nouveau au Cambodge, là où les Cambodgiens le souhaitent — et cela représente quelques domaines.

Et puis nous espérons qu'un jour on en reviendra à la vérité, c'est-à-dire que les différentes forces politiques du Cambodge pourront librement entrer en concurrence les unes avec les autres dans une élection qui aurait lieu après le départ des forces étrangères. C'est le thème de la résolution des Nations Unies. Mais c'est aussi l'espoir que nous développons lorsque nous avons des conversations, des entretiens avec des hommes politiques qui comptent au Cambodge, par exemple avec le prince Norodom Sihanouk. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Relations extérieures, affaires européennes, coopération et développement (suite) :

Annexe n° 35 (Relations extérieures : services diplomatiques et généraux). — M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome I, de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2368, tome VIII, de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 1 (Affaires européennes). — M. Adrien Zeller, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome IV, de Mme Paulette Nevoux, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 36 (Coopération et développement). — M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome II, de M. Roland Bernard, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2366, tome XII (Relations culturelles), de M. Bernard Bardin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2367, tome III (Relations culturelles), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Economie, finances et budget : consommation, articles 85 à 87 :

Charges communes :

Annexe n° 14, tome I. — M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ;

Services économiques et financiers :

Annexe n° 14, tome II. — M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ;

Budget :

Annexe n° 15. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial ;

Consommation :

Annexe n° 16. — M. Marc Massion, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome VI, de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.